



Université d'Oran 2

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

THESE

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat « L.M.D »
En Sciences de Gestion

L'impact des dépenses fiscales sur l'économie algérienne :
Une évaluation a l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable

Présentée et soutenue publiquement par :
M. Djelil Zinelaabidine

Devant le jury composé de :

SALEM Abdelaziz	Professeur	Université d'Oran 2	Président
ZATLA Najat	MCA	Université d'Oran 2	Rapporteur
BARKA Med Zine	Professeur	Université de Tlemcen	co-Rapporteur
BEDI Nasreddine	Professeur	Université de Tlemcen	Examineur
BOUFENIK Fatma	MCA	Université d'Oran 2	Examinatrice
BOUMEDIEN Houcine	MCA	Université de Tlemcen	Examineur

Année 2016/2017

« L'impact des dépenses fiscales sur l'économie algérienne : Une évaluation a l'aide d'un modèle d'équilibre générale calculable »

Résumé :

Dans le cadre de ce travail de recherche nous étudions l'impact des différents types de dépenses fiscales sur le système économique algérien à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable. C'est une méthode d'évaluation des impacts ex-ante de la politique des dépenses fiscales. Le modèle proposé, dans notre travail, concerne l'économie algérienne. Il s'inspire des travaux de Dervis, De Melo et Robinson (1982) et De Melo et Tarr (1992). Il s'agit d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) statique, semblable au modèle EXTER1 de Décaluwé (2001) qui nous permet d'évaluer l'impact de différents scénarios de chocs sur les agents économiques .

Mots clés : Dépenses fiscales, Système fiscale de référence, Politique fiscale, MCS, MEGC.

Abstract :

In the framework of this research work we are interested to study the impact of different types of tax expenditures, on the Algerian economic system. Indeed, it seems important to consider the method used to achieve the objectives set. It is a method of assessment of impacts ex-ante the policy of tax expenditure, specifically, the modeling in General Equilibrium Computable Model (GECM).The proposed model, in our work concerns the Algerian economy in (2012). It is inspired by the study of Dervis, De Melo and Robinson (1982) and de Melo and Tarr (1992). It is a static Computable general equilibrium Model (CGEM), similar to the model Exter1 of Décaluwé (2001). Our object of study will therefore be to assess the impact of the tax subsidy on the behavior of economic agents and this in different scenarios.

Key words : Tax expenditures, Reference fiscal system, Tax policy, MSC, CGEM.

المخلص:

يهدف هذا البحث إلى دراسة أثر مختلف أنواع النفقات الضريبية على النظام الاقتصادي في الجزائر. وبغرض الوصول إلى الهدف فقد تم معالجة هذه الإشكالية باستخدام نموذج التوازن العام الحسابي وهذا بتقييم الآثار المسبقة لسياسة النفقات الضريبية. النموذج المقترح في هذا البحث، يتعلق بالاقتصاد الجزائري لسنة 2012. فكانت هذه الدراسة محاولة لقياس هذه الآثار، عن طريق نموذج التوازن العام الحسابي الخاص بالاقتصاد الجزائري، باستعمال مصفوفة المحاسبة الاجتماعية التي تم فيها تجميع الإحصائيات الخاصة بمختلف النشاطات الاقتصادية لسنة 2012 باعتبارها سنة الأساس.

الكلمات المفتاحية: النفقات الجبائية، النظام الجبائي المرجعي، السياسة الجبائية، مصفوفة المحاسبة الاجتماعية، نموذج التوازن العام الحسابي.

Remerciement

Je tiens tout d'abord à remercier DIEU le tout puissant qui m'a donné durant toutes ces années la santé, le courage et la foi qui m'ont permis de faire cette étude et d'achever cette thèse .

Je voudrais remercier sincèrement Madame ZATLA NAJAT, qui, entant que directrice de thèse et chef de projet pour la confiance qu'elle m'a accordée en acceptant d'encadrer ce travail doctoral, pour ses multiples conseils et pour toutes les heures qu'elle a consacrées à diriger cette recherche.

Mes remerciements s'adressent également à mon Co encadreur, Professeur BARKA Zine qui a consacré du temps pour m'orienter et m'éclairer sur ce qui ne fut au début qu'un ensemble d'idées. Je suis ravi d'avoir travaillé en sa compagnie car outre son appui scientifique, il a toujours été là pour me soutenir et me conseiller au cours de l'élaboration de cette thèse

Mes remerciements vont également aux membres de jury, Mr BOUMEDIEN Houcine, Mr BEDDI Nasreddine , BOUFENIK Fatma et à Mr SALEM Abdelaziz qui ont accepté d'évaluer cette thèse.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont su m'écouter, me guider et me conseiller pour réaliser ce travail et mener à terme cette thèse.

Dédicace

Je dédie cette présente thèse :

A mes chers parents

Merci pour votre aide et votre infinie patience, vous êtes et serez toujours ce qu'il y a de plus précieux dans ma vie.

A mes frères Abdessamad et Zakaria et, ma sœur Sara qui n'ont pas cessé de m'encourager,

A ma nièce Alaa,

Mes derniers remerciements vont à Abdelbassat , Ramzi, Amine et surtout à Ibtissem qui ont tout fait pour m'aider, qui m'ont soutenu et surtout supporté dans tout ce que j'ai entrepris.

Encore un grand merci à tous mes collègues de doctorat.

Sommaire

Introduction générale

- I. Fondements théoriques du concept de dépense fiscale**
Introduction
 1. Fiscalité et conception de l'Etat
 2. Le développement de la politique fiscale moderne
 3. Le concept de dépense fiscaleConclusion

- II. La politique de dépense fiscale en Algérie**
Introduction
 1. La description du système fiscal de référence en Algérie
 2. Les dépenses fiscales en Algérie
 3. Etude analytique des dépenses fiscales en AlgérieConclusion

- III. Evaluation de l'impact des dépenses fiscales en Algérie**
Introduction
 1. La matrice de comptabilité sociale pour l'économie algérienne
 2. Le modèle d'équilibre général calculable pour l'économie algérienne
 3. Analyse et interprétation des résultatsConclusion

Conclusion générale

Bibliographie

Liste des tableaux

Liste des figures

Annexes

Introduction générale

La fiscalité a toujours constitué un levier important des politiques publiques qu'elles relèvent de doctrines économiques d'obédiences classiques ou keynésiennes. La mise en place d'un système fiscal constitue, généralement, une option que choisissent les gouvernements afin de mettre en place des politiques incitatives en faveur d'objectifs précis. La politique fiscale dans son sens dit « moderne » est devenue un outil d'intervention de l'Etat sur le plan économique et social.

Les dépenses fiscales sont considérées comme l'un des principaux mécanismes dont dispose la politique fiscale. L'Etat offre des avantages fiscaux à certaines catégories de contribuables (particuliers ou entreprises) afin d'atteindre ses objectifs¹. En effet, les systèmes fiscaux de nombreux pays développés, comme d'autres pays en développement, possèdent plusieurs types de dépenses fiscales permettant aux contribuables d'annuler ou de réduire leurs impôts. Les dépenses fiscales peuvent prendre plusieurs formes notamment, le crédit d'impôt, les déductions fiscales, les exonérations du revenu, les taux réduits d'imposition, les dégrèvements, les décotes, les parts supplémentaires, les reports d'impôts ou encore de congés fiscaux².

Les dépenses fiscales sont apparues à la suite de la reconnaissance du fait que le système fiscal peut être utilisé pour atteindre des objectifs similaires à ceux des dépenses publiques (dépenses directes). L'utilisation de l'ingérence budgétaire ou "l'interventionnisme fiscal" est désormais répandue aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés, en particulier les pays de l'OCDE dans le but d'encourager l'investissement.

Partant du fait que l'imposition de taxes élevées à l'investissement est un frein à la croissance économique, la plupart des pays ont recours à l'allègement de la pression fiscale sur les activités d'investissement qui servent le processus de développement régional et sectoriel en recourant à des diverses formes de dépenses fiscales.

L'objectif principal de tout système fiscal est de collecter les recettes nécessaires pour financer les dépenses publiques. Chaque citoyen doit fournir au gouvernement une partie de son revenu, ou de sa richesse, pour aider au financement des biens publics, des dépenses

¹ - Gouvernement du Québec, « Dépenses fiscales », bibliothèque nationale du Québec, 2015, p A2.

² - OCDE, « Les dépenses fiscales dans les pays de l'OCDE », 2010, p 12.

sociales et d'autres activités qui génèrent des retombées économiques positives pour la société³.

L'utilisation de la fiscalité pour des fins économiques et sociales et le recours à des mesures fiscales dérogatoires ont fini par revêtir une importance telle qu'ils trouvent leur traduction théorique puis leur concrétisation dans les annexes budgétaires⁴. L. Godbout (2004) affirme que les mesures fiscales préférentielles ont toujours existé depuis que l'imposition existe⁵. L'apparition de ces mesures fiscales pour la première fois date de la fin des années soixante aux Etats-Unis d'Amérique et en Allemagne fédérale. Ces états sont les premiers à prendre conscience de la nécessité de devoir mesurer et comptabiliser de manière rigoureuse les allègements fiscaux consentis dans une finalité économique ou sociale⁶.

En Allemagne, dès 1954, les auteurs avaient remarqué l'équivalence entre les mesures fiscales préférentielles notamment les déductions, les crédits d'impôt et autres allocations et subventions gouvernementales⁷. En 1967, le gouvernement allemand publiait des rapports budgétaires qui comprenaient des mesures de subventions fiscales classés comme dépenses indirectes⁸.

Aux Etats -unis, le professeur Stanley Surrey fut le premier qui s'intéressa au concept de « dépense fiscale » ou « Tax expenditure »⁹. Dès 1967, Surrey s'est préoccupé des mesures fiscales qui étaient essentiellement des programmes de dépenses cachées dans le système fiscal¹⁰. Il a préconisé une pleine comptabilisation pour le but de savoir et déterminer le manque à gagner de ces dépenses fiscales¹¹.

La France à la même époque que la Grande-Bretagne a porté le regard sur ce phénomène en publiant annuellement ses dépenses fiscales dans le fascicule « Voies et moyens » annexé au projet de loi de finance. Le gouvernement français retrace par ce rapport l'évolution des dépenses fiscales, l'évaluation et les résultats obtenu par ce mode de

³ - Luiz Villela et al, « Tax expenditure budgets concepts and challenges for implementation inter-American », Development Bank, 2010.

⁴ - Gilbert Orsoni, « L'interventionnisme fiscal », PUF, 1995, p 13.

⁵ - Luc Godbout, « L'intervention gouvernementale par la politique fiscale : le rôle des dépenses fiscales, étude comparée : Canada, Etats-Unis, France », Economica, 2006, p42.

⁶ - Gilbert Orsoni, op cit, p 13.

⁷ - Daniel N. Shaviro, « Taxes, spending, and the U.S. Government's march towards bankruptcy », Chapter 8 « Tax Expenditures », Cambridge University Press, 2006, p 176.

⁸ - Ibid, p 176.

⁹ - Clifton Fleming Jr. & Robert J. Peroni, « Reinvigorating tax expenditure analysis and its international dimension », Tax Rev, V 27, 2008, p 437.

¹⁰ - Stanley Surrey, « Pathways to tax reform, the concept of tax expenditures », Cambridge, Mass: Harvard University Press, 1973, p 32.

¹¹ - Luc Godbout, op cit, p 2.

subvention¹². Depuis, la plupart des pays développés ont mis en place des systèmes de déclaration d'impôt qui fournissent des informations empiriques sur leurs dépenses fiscales¹³.

L'utilisation de la politique des dépenses fiscales comme un outil de la politique fiscale, permet aux gouvernements d'élargir le champ d'application de choix des outils de finances publiques. Les dépenses fiscales sont utilisées comme un outil pour intervenir en vue de s'adapter à l'évolution de l'économie moderne.

Les pays en développement ont aussi récemment porté l'attention sur l'utilité des dépenses fiscales dans l'élaboration d'une politique budgétaire prudente et transparente¹⁴. Ainsi le Royaume du Maroc a publié son premier rapport sur les dépenses fiscales en 2005. Le développement de la notion des dépenses fiscales visait donc à mettre en évidence que l'implantation des politiques publiques nécessitant un appui financier du gouvernement peut se faire soit par les dépenses directes ou par le biais des dépenses fiscales¹⁵.

En Algérie depuis 1991, le système fiscal algérien a connu des réformes radicales incluant l'aspect structurel du système administratif, ainsi que le système d'impôt, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le domaine des politiques économiques et sociales, en utilisant la fiscalité non seulement comme un mécanisme de collecte des recettes mais aussi comme un moyen d'orientation économique. Dans ce cadre, en vue d'encourager les dépenses d'investissement et relancer la croissance, l'Algérie a introduit des subventions fiscales indirectes pour les entreprises sous la forme de dépenses fiscales.

Ceci nous amène à poser la question suivante : **Quel est l'impact de la politique de dépenses fiscales sur l'économie algérienne?** Afin de répondre à cette question, qui est au cœur de notre problématique, et à la lumière de la revue de la littérature sur le sujet, nous formulons l'hypothèse de départ suivante : **Les dépenses fiscales ont un double impact sur l'économie algérienne : positif pour certains variables et négatif pour d'autres.**

Notre objet de recherche consiste donc à évaluer l'impact des différents types des dépenses fiscales sur le système économique algérien. Il s'agit aussi de tirer des leçons des études théoriques et des expériences gouvernementales en matière d'analyse, d'évaluation et d'utilisation du concept de dépense fiscale. Le passage de l'Algérie d'une économie basée sur des principes d'économie centralisée et dirigée à une autre plus libérale et plus ouverte, a

¹² - Luc Godbout, op cit. p 14

¹³ - Zhicheng Li Swift et al, « Tax expenditures: general concept, measurement, and overview of country practices », The international bank for reconstruction and development / The World Bank Washington, 2004, p02.

¹⁴ -Ibid.

¹⁵ -Luc Godbout, op cit., p 49.

nécessité la révision du système fiscal afin qu'il corresponde aux nouveaux mécanismes de l'économie de marché, partant du fait que l'on ne peut diriger une économie qui aspire à une ouverture économique et commerciale plus libérale et autonome avec un esprit de monopole de décision et d'inspiration centralisée et socialiste.

La méthodologie de cette recherche est basée sur la modélisation en équilibre général (MECG). Les modèles d'équilibre général ont connu ces dernières années des applications et des développements très spectaculaires dans de nombreux domaines d'analyse économique notamment ceux relatifs aux conséquences de la libéralisation économique sur l'économie d'une nation, aux questions liées à la fiscalité et aux finances publiques et plus généralement aux politiques de développement.

Les modèles d'équilibre général calculable (MEGC) ont souvent été utilisés pour évaluer l'incidence macroéconomique d'une réforme fiscale comme le présentent la revue de littérature de Shoven et Whalley (1984) ou celle de Burgess et Stern (1993). Un modèle d'équilibre général calculable décrit l'ensemble des marchés, de biens et services et de facteurs, dans l'ensemble de l'espace économique considéré, par une période constituée de l'ensemble des années comprises entre l'année de base et l'horizon retenu¹⁶.

En Algérie, le champ d'étude de la modélisation en équilibre général calculable est presque vierge. Le premier modèle en équilibre général pour l'économie algérienne a été élaboré par Bouziane BENTABET¹⁷ (1998). L'auteur a étudié l'impact des différentes mesures de la politique économique, et pour ce faire, a construit un modèle multisectoriel simplifié, statique avec des prix flexibles. La seconde étude a été élaborée par OUKACI Kamel (2008)¹⁸. Il a analysé l'impact de la libéralisation du commerce extérieur. Son étude était basée sur une matrice de comptabilité sociale (MCS) pour l'année de 2002. Il a fait différentes simulations concernant la suppression des droits de douanes sur les importations de produits agricoles et industriels. Les résultats d'étude montrent que le désarmement douanier a des effets positifs sur la production et la consommation finale et des effets négatifs sur les salaires et l'investissement. Dans le même ordre d'idée et dans une étude plus récente. BOUMEDIEN H¹⁹ (2010) a utilisé aussi une méthodologie basée sur la modélisation en

¹⁶ -Alain Bernard, « Evaluation de la TVA Sociale et de politiques fiscales alternatives avec un modèle d'équilibre général calculable », Rapport du conseil général des Ponts et Chaussées, juin 2006.

¹⁷ -Bouziane Bentabet, « Un modèle d'équilibre général calculable : Essai d'analyse de l'économie algérienne », thèse de doctorat d'Etat, Institut de l'économie, Université d'Oran 1998.

¹⁸ -Oukaci Kamel, « L'impact de la libéralisation sur l'intégration et le développement économique : cas de l'économie algérienne », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Bejaia, 2008.

¹⁹ -Boumedién Houcin, « Les effets de l'accord de partenariat Euro-méditerranéen sur les finances publiques en Algérie – Evaluation à l'aide un modèle d'équilibre général calculable », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Tlemcen, 2010.

équilibre général calculable afin d'étudier l'impact du partenariat entre l'Algérie et l'Union européenne sur les finances publiques algériennes. BOUMEDIEN H (2010) a élaboré une matrice de comptabilité sociale pour l'année de (2005). Les résultats du choc de diminutions des droits de douanes de 10% ,50% et 75% a conduit à des effets négatifs sur le revenu global de l'Etat et des effets positifs sur la consommation intermédiaire des biens et services.

Dans le cadre de ce travail, la méthode utilisée pour atteindre nos objectifs est *la méthode d'évaluation des impacts ex-ante* de la politique des dépenses fiscales. Nous proposons un modèle qui concerne une économie ouverte en nous inspirant des travaux d'OUKACI K (2008) et BOUMEDIEN H (2010). Il s'agit d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) statique, semblable au modèle EXTER1 de Décaluwé (2001). Le modèle est d'essence walrasienne, dans le sens où il détermine seulement les prix relatifs et les autres variables de la sphère réelle de l'économie. Les principaux agents retenus dans notre modèle sont les entreprises, les ménages, l'Etat et le Reste du Monde. Le modèle se présente comme un ensemble d'équations simultanées sensées décrire le comportement des agents économiques. Il est étalonné sur la base de la matrice de comptabilité sociale (MCS) de 2012 dont il reprend, par conséquent la structure, autrement dit ; les facteurs de production, les activités, les produits et les institutions. Les biens sont produits au moyen de facteurs primaires et de produits intermédiaires. Les facteurs primaires sont le travail et le capital. Le capital est spécifique à chaque secteur, alors que le travail est mobile entre les secteurs. La production a un rendement d'échelle constante et les entreprises agissent dans un cadre de concurrence parfaite. Dans le secteur d'exportation, il n'existe pas de différence entre la production destinée au marché domestique et celle destinée au reste du monde. Dans notre modèle nous avons subdivisé l'économie nationale en trois secteurs d'activité : Agriculture (AGR), Industrie (IND), les Services (SER) et le secteur non marchand.

Dans cette perspective, le modèle et les données qu'il l'utilise pour le cas de l'Algérie, représente une avancée potentielle dans l'aide à la prise de décision pour la mise en œuvre d'une politique d'interventionnisme fiscal plus efficace. La construction d'un tel modèle en elle-même est une entreprise considérable puisque le degré de détails permet d'évaluer l'impact de tout un ensemble de variables et mesures, non seulement sur les grands agrégats macroéconomiques, mais aussi sur les variables sectorielles.

La thèse est composée de trois parties. La première partie présente l'évolution de la politique fiscale incitative et le développement des différents concepts utilisés dans notre recherche. La deuxième partie présente un cadre d'analyse et une réflexion sur la politique des

dépenses fiscales en Algérie, ainsi que les caractéristiques de l'économie algérienne. La troisième partie quant à elle, est consacrée à la construction du modèle (EXTER – ALG) et à l'évaluation ex ante de plusieurs scénarii de choc sur la politique fiscale en matière de « dépenses fiscales ».

Chapitre I : Fondements théoriques du concept de dépense fiscale

Beaucoup de pays, développés ou en développement, ont mis en place diverses mesures d'incitation dans l'espoir d'atteindre divers objectifs et de stimuler la croissance économique.

Le concept de la fiscalité s'est développé avec l'évolution successive des fonctions et des objectifs politiques et économiques de l'Etat. En effet, la politique fiscale a eu une nouvelle fonction économique et sociale hors sa fonction financière (collecte). Pour atteindre les objectifs de financement du budget de l'Etat, le législateur a d'abord mis en place un ensemble de processus afin de collecter, déterminer le taux d'imposition puis déterminer le fardeau fiscal. Puis, au fil des années, la plupart des gouvernements ont introduit de nouvelles missions au rôle de l'Etat dans l'économie. A ce titre Luc Godbout (2004) souligne que la politique fiscale a dorénavant un rôle à jouer dans la réalisation des différents objectifs économiques et sociaux.

L'objectif de ce chapitre est de décrire l'évolution du rôle de la politique fiscale à travers l'évolution de la théorie économique portant sur le rôle de l'Etat. Aussi nous allons voir dans ce chapitre les fondements théoriques du concept de dépense fiscale et les différentes définitions de ce concept. Les effets de la fiscalité dans les différentes théories sont également abordés. Nous terminons ce chapitre par une synthèse des études portant sur le sujet, dans différents pays.

1. Fiscalité et conception de l'Etat.

Au 19^{ème} siècle les fonctions principales de l'Etat consistaient à faire marcher les services collectifs tels que la défense nationale, la sécurité publique, la justice, l'entretien des infrastructures¹. Après la deuxième guerre mondiale le rôle de l'Etat dans le domaine économique a évolué. À ce titre Rodrik (1997) fait remarquer qu'entre les deux guerres, et au cours du 20^{ème} siècle en particulier, on a assisté à un retrait des marchés, avec le fascisme, le marxisme et le keynésianisme, chacun apportant ses idées distinctes sur les raisons pour l'Etat d'intervenir pour atteindre les résultats économiques souhaités². Les trois décennies qui suivent la fin de la seconde Guerre mondiale étaient quelque peu anormales en ce qu'il a

¹- Zakane Ahmed, « Dépenses publiques productives, croissance à long terme et politique économique essai d'analyse économétrique appliqué au cas de l'Algérie », Thèse de doctorat d'Etat Faculté des sciences économiques et sciences de gestions, Université d'Alger, 2003, p 19.

² - Rodrik, Dani, « The Paradoxes of the Successful State », European economic review, N° 41, 1997, p 412.

émergé, parmi les pays capitalistes au moins, un large consensus en faveur d'un ensemble hybride d'idées - État keynésien et le bien-être à la maison, libre-échange multilatéral à l'étranger. Puis le marché a conforté sa primauté avec la révolution conservatrice des années 1980¹.

L'objectif de cette sous-section est de montrer l'évolution du rôle de l'Etat à travers les principaux courants théoriques en décrivant le degré d'intervention de l'Etat dans les principales théories économiques. Puis nous aborderons l'une des principales théories des finances publiques plus précisément les fonctions de l'Etat selon Richard Musgrave (1959). Nous concluons en invoquant les instruments d'intervention de l'Etat dans l'activité économique.

1.1 Le rôle de l'Etat dans l'économie

1.1.1. L'approche classique

Selon cette approche, l'intervention de l'Etat serait néfaste pour l'économie. L'Etat doit éviter toute intervention ayant pour effet de fausser le mécanisme de marché, puisque cette approche se base sur la libre concurrence, les lois du marché et " la main invisible"². C'est une approche initiée par Adam Smith, père de la science économique moderne dont les écrits ont été les textes fondateurs du libéralisme économique. Dans le chapitre IX du livre IV et le chapitre 1 du livre V de son ouvrage principal, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Adam Smith donne la définition du rôle de l'Etat³. Pour lui le souverain n'intervient que dans trois domaines où l'initiative privée fait défaut : les domaines de la sécurité intérieure (armée, police, justice) en somme les fonctions régaliennes de l'Etat ; et celui des services collectifs d'intérêt public au nombre de deux pour Smith : les infrastructures et l'éducation.

Dans la conception classique du rôle de l'Etat, l'impôt ne peut servir que pour alimenter la caisse publique. La fiscalité chez les classiques vise à couvrir les charges publiques ; c'est un prélèvement pécuniaire obligatoire sans contrepartie immédiate, effectué à titre définitif ; ces critères sont dans la définition classique de l'impôt. Gaston Jèze a défini l'impôt comme : «*Une prestation de valeur pécuniaire exigée des individus d'après des règles*

¹ - Ibid.

² - C'est Adam Smith qui est à l'origine de cette théorie de la main invisible. Il a présenté cette théorie dans son ouvrage de 1776, «*La richesse des nations*».

³ - Adam Smith, «*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations 1776*», Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi.

fixe, en vue de couvrir des dépenses d'intérêt général et uniquement à raison du fait que les individus qui doivent les payer sont membres de la communauté politique organisée¹.». Cependant, l'intervention fiscale est justifiée uniquement pour la correction des imperfections du marché. La stabilité des ressources, le rendement et l'efficacité sont plus importants que la justice fiscale². La notion d'impôt dans cette approche présente le caractère de la neutralité. Son objectif est purement financier, il consiste à fournir à l'État les recettes nécessaires à la couverture de ses charges.

1.1.2. L'approche néo-classique

A la fin du XIXe siècle, sous l'influence d'auteurs comme Carl Menger, William S. Jevons mais surtout Léon Walras, se développe une approche dite néoclassique remettant en cause les théories de la répartition des économistes classiques fondées sur l'existence de la classe sociale et la position de ces classes les unes par rapport aux autres³. La théorie néo-classique centre toute son analyse sur la question de l'allocation optimale de ressources⁴. Pour cette approche, l'Etat intervient principalement dans les activités où les coûts sont décroissants et dans celles qui produisent des effets externes⁵.

L'intervention de l'Etat est donc secondaire et limitée, dictée par les contraintes du marché. Pour les théoriciens de cette école, l'Etat ne doit pas être considéré comme un centre unique puisque les pouvoirs publics n'ont pas de fonction unique à partir de laquelle pourrait être construit un comportement rationnel⁶. Dans le cadre d'analyse néo-classique de l'équilibre général l'intervention étatique est donc parfaitement déterminée et limitée à l'existence de certaines contraintes qui empêchent la réalisation par le marché de l'allocation optimale des ressources. Donc, les objectifs de la fiscalité sont précisés ; elle sert à financer le déficit d'exploitation des monopoles publics fonctionnant en situation de rendements marginaux croissants et aussi à financer la production des biens indivisibles (biens collectifs purs). Dans le cas d'existence des effets externes, la fiscalité sert à opérer une réallocation

¹ - Michel Bouvier, « Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt » 12^{ème} édition, Lextenso édition, 2014, p 29.

² - Vinay B, « Fiscalité, épargne et développement », Edition, A Collin, Paris, 1970, p14.

³ - Bourahli A.T, « Problématique de l'Etat dans les transitions à l'économie de marché: Essai d'approche théorique avec référence à l'Algérie », Thèse de doctorat en science Faculté des sciences économiques et sciences de gestion, Université de Constantine, 2014, p273.

⁴ - Jacques P, « Fiscalité et croissance », Economica, 1977, p 04.

⁵ - Dans le modèle néo-classique de base, toutes les interactions économiques entre individus sont régulées par les prix. Or la réalité montre des relations positives ou négatives non prises en compte par le marché. Ces dernières sont appelées « effets externes » E. Coiffier et al, « Théories et pratiques de l'intervention économique de l'Etat », Tardey Quercy, France, 1987, P 09.

⁶ - Zakane, Ahmed, op.cit., p 20.

optimale des ressources en faisant payer les couts sociaux et en indemnisant des avantages sociaux engendrés par ces effets¹. L'impôt est considéré donc comme un instrument de réallocation optimale des ressources, dans la mesure où le mécanisme du marché est incapable à lui seul de permettre la réalisation de l'optimum, et sa fonction de financement des dépenses publiques est entièrement subordonnée à son rôle réallocateur².

1.1.3. L'approche keynésienne

La théorie de J. M. Keynes³ est formalisée durant la crise des années trente en occident⁴. Si la théorie libérale se confond avec la critique radicale de l'Etat, la théorie keynésienne fournit la justification la plus avérée de l'intervention publique⁵. Keynes (1936) attaque la Loi de Jean-Baptiste Say "L'offre crée sa propre demande" (qui suppose implicitement que le système économique fonctionne à pleine capacité) et du rôle stabilisateur des marchés⁶. Selon Keynes une telle théorie serait incapable d'étudier les problèmes qui se rapportent au chômage (involontaire) et au cycle économique. Les crises économiques (surproduction, chômage,..) sont synonymes d'une défaillance des marchés et de la loi de l'offre et la demande. Une solution au problème serait une intervention de l'Etat, c'est-à-dire une substitution du public au prix (on passe de l'Etat Gendarme à l'Etat Providence)⁷. Cette intervention de l'Etat s'effectue au travers de politiques économiques.

Pour Keynes, seul l'équilibre macro-économique importe, autrement dit, l'équilibre du budget public n'est pas un but en soi. Ainsi, l'Etat peut intervenir par le biais de plusieurs politiques, notamment la politique budgétaire et monétaire. Le budget est conçu comme un instrument d'intervention, en vue de réduire les fluctuations économiques et promouvoir la croissance économique. Selon la situation économique, l'excédent ou le déficit budgétaire est recherché⁸.

Pour lutter contre l'inflation, en période d'expansion économique, il est préconisé d'augmenter des prélèvements fiscaux ou de baisser les dépenses publiques pour freiner la

¹ - Jacques P, op.cit., p 07.

² - Ibid.

³ - *La Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie* est le principal ouvrage de l'anglais John Maynard Keynes (1883 -1946). Publiée à Londres en 1936 (puis traduite en France après la seconde guerre mondiale), la *Théorie Générale* (24 Chapitres) est avant tout une théorie de l'emploi. C'est parce qu'elle offrait une solution plausible à l'angoissant problème du chômage (taux de chômage supérieur à 10 % en Grande Bretagne) qu'elle fût fort bien accueillie en 1936.

⁴ - E Coiffier et al, op.cit., p 17.

⁵ - Bourahli A, op.cit., p 268.

⁶ - E Coiffier et al, op.cit., p 17.

⁷ - Bourahli A, op.cit., p 269.

⁸ - Muzellec R, « Les finances publiques », 11eme Edition, Syrey, Paris, 2000, p 190.

demande globale. Cependant, pour lutter contre le chômage, il est recommandé à l'Etat d'injecter des dépenses supplémentaires à l'économie ou de réduire la pression fiscale pour stimuler la demande globale et provoquer l'augmentation du niveau de l'emploi des facteurs de production¹.

1.2 Les fonctions de l'Etat

Chaque moment de l'histoire de la pensée économique a cherché à développer une théorie de l'Etat. Acteur incontournable de l'économie, il a été présenté selon les époques soit comme un problème soit comme une solution. L'époque keynésienne, qui n'en a fini pas de s'achever, a plutôt vu en lui une solution. Mais paradoxalement, si elle a donné naissance à beaucoup de thèses sur la politique économique, elle a assez peu étudié l'Etat. Attachant son nom à une vision spécifique de l'Etat² Richard Musgrave a exposé son approche de l'Etat dans plusieurs ouvrages mais celui qui lui a apporté la célébrité est son livre « *The Theory of Public Finance* » paru en 1959. A l'époque, les idées dominantes sont keynésiennes et Musgrave s'inscrit alors sans ambiguïté dans ce corpus intellectuel, y compris dans sa dimension politique que constitue le soutien à la gauche modérée³. Les finances publiques sont en effet devenues son sujet de prédilection, ce que n'ignore désormais aucun étudiant en économie, car son nom est systématiquement mis en avant dans les manuels pour décrire les missions de l'Etat. Musgrave attribue à ces dernières trois fonctions que nous schématisons de la manière suivante :

1.2.1 La fonction d'allocation des ressources

L'Etat doit intervenir sur l'allocation des ressources pour atteindre des objectifs jugés économiquement ou socialement plus satisfaisants que ceux qui résultent du marché. Le but de cette fonction est de remédier à un certain nombre de lacunes du marché⁴. Il s'agit en premier lieu de faciliter le fonctionnement des mécanismes du marché et notamment la concurrence dans but d'éviter qu'un agent particulier producteur ou consommateur influence le processus de détermination des prix⁵. Le cas emblématique est l'usage que peut faire l'Etat

¹ - AMARI Rezika, « Contribution à l'Analyse Financière des Budgets Communaux de la wilaya de Tizi-Ouzou: Un instrument de maîtrise et de rationalisation des Finances Locales », mémoire de magister en sciences économiques, Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou, 2010.

² - Zakane Ahmed, op.cit., p 21.

³ - Jean Marc Daniel, « Richard Musgrave et les fonctions économiques de l'Etat », La revue du trésor N01, 2008, p 61.

⁴ - J-Marc Daniel, op.cit., 61.

⁵ - Zakane Ahmed, op.cit., p 24.

de la fiscalité pour orienter certaines consommations¹. Pour les économistes, cette fonction est souvent assimilée à la prise en charge des externalités, c'est-à-dire la gestion des conséquences indirectes de la production que le marché ignore comme la pollution. Le second objectif consiste à changer les règles du jeu du marché lorsque celles-ci s'opposent à l'intérêt général. L'action de l'Etat s'exerce dans ce cas en agissant de manière directe ou indirecte sur les prix des produits dont il veut encourager ou décourager la consommation. Il s'agit en troisième lieu de modifier les règles du jeu lorsque celles du marché ne sont pas appliquées, notamment pour les entreprises à rendement croissants².

1.2.2. La fonction de régulation de l'activité économique

Cette fonction date pratiquement de la révolution keynésienne. Son objectif est l'utilisation la plus complète possible des moyens de production afin de réaliser ce que l'on appelle un état efficient au sens de Pareto. Cette fonction, de loin la fonction principale de l'Etat, est indispensable car une économie incontrôlée est sujette à des fluctuations importantes des prix et de l'emploi³. Pour assumer cette fonction de stabilisation, l'Etat doit se donner comme objectif d'assurer une croissance économique équilibrée, c'est-à-dire faire en sorte d'atteindre le plein emploi sans provoquer ni inflation ni déficit extérieur. Cette fonction s'incarne dans la mise en œuvre de politiques monétaire et budgétaire visant à lisser les aléas conjoncturels. Pour un keynésien comme Musgrave, elle est fondamentale car une politique économique bien menée débouche toujours sur la croissance. Aujourd'hui, les tenants les plus radicaux du monétarisme, ceux qui se définissent comme les théoriciens de la nouvelle macroéconomie classique, affirment que les anticipations rationnelles des agents privés rendent la politique économique totalement inefficace. La seule chose utile que peut faire l'Etat, c'est de préparer la croissance future en formant correctement la population⁴. Il est donc tout à fait normal que la fonction de régulation recourt largement aux mécanismes monétaires. Les règles de base de cette fonction sont simples dans leur principe mais elles sont loin d'être faciles dans leurs managements :

- en situation de sous-emploi, il faut amener le niveau de la demande globale au niveau de l'offre et en situation d'inflation réduire cette demande au niveau de l'offre mesurée avec des prix stables ;

¹ - J-Marc Daniel, op.cit., p 61.

² - Zakane Ahmed, op.cit., p24

³ - Ibid.

⁴ - J-Marc Daniel, op.cit., p 61.

- en situation de plein emploi et de stabilité des prix, il faut promouvoir une expansion de la demande qui anticipe l'apparition du chômage et de l'inflation en prenant en compte l'expansion des capacités de production.

Cette deuxième règle suppose qu'il incombe à la fonction de régulation de mettre l'économie sur un sentier de croissance équilibrée de plein emploi. Par contre le choix d'un taux de croissance parmi tous les taux d'équilibre possibles, choix qui dépend notamment du taux d'épargne global, est un problème d'allocation (inter-temporelle) des ressources qui est très lié à l'état de la distribution. La mise en œuvre de ce type de règles nécessite l'élaboration de modèles économétriques de plus en plus sophistiqués.

1.2.3 La fonction de redistribution

L'Etat démocratique doit chercher à corriger la répartition initiale des revenus dans un sens conforme à la vision que la société se fait de la justice sociale¹. La théorie néo-classique conditionne l'équité du revenu au fonctionnement optimal du marché. Comme ces conditions ne sont pratiquement jamais réalisées, il est alors tout à fait légitime que l'Etat intervienne pour réduire les déséquilibres qui peuvent en résulter².

L'intervention de l'Etat prend généralement la forme d'une politique de redistribution des revenus à travers, soit une législation permettant de sauvegarder les droits fondamentaux des individus, soit à travers des dépenses publiques visant l'amélioration du bien-être social, soit encore la combinaison des deux mesures.

L'importance accordée dans ce cadre au revenu, provient du fait que selon la plupart des économistes, dont Amartya Sen³ (1973), le bien-être d'un individu dépend essentiellement de ses revenus et du mode de distribution du surplus collectif. De même, pour Thurow (1981), le maintien du développement américain reste tributaire de la réduction des inégalités dans la répartition des richesses et des revenus, tout en se gardant de l'égalitarisme.

Cependant, il est difficile de mettre en œuvre des politiques de redistribution et ce pour au moins deux raisons :

- la première, d'ordre conceptuel, tient au fait qu'on ne peut pas parler de bien-être collectif sans se prononcer sur des comparaisons interpersonnelles d'utilité qui est un concept très contesté par l'école libérale ;

¹ - Ibid.

²- Zakane Ahmed, op.cit., p26.

³- SEN a eu son prix Nobel (1998), il est considéré comme l'un des plus grands spécialistes des théories des choix collectifs et des problèmes du bien être et de la pauvreté.

- la seconde d'ordre pratique, réside dans la difficulté de trouver des instruments qui réalisent cette politique tout en restant neutre.

1.3. Les outils d'intervention de l'Etat

Afin de mener à bien sa politique publique l'Etat peut utiliser différents moyens pour intervenir sur le plan économique, social, culturel et autre. Son budget constitue un des mécanismes essentiels dont il dispose pour atteindre ces objectifs. Cette section fait préalablement un détour par les outils d'intervention de l'Etat en se basant sur l'interventionnisme fiscal qui est l'objectif principal de notre recherche.

1.3.1 L'intervention gouvernementale par la taxation

Les pays développés ont subi des modifications dans leurs systèmes économiques et sociaux. Après la crise de 1929 le rôle de l'Etat dans l'économie s'est redéfini pour faire face à ces crises¹.

Godbout (2004) souligne que la politique fiscale se distingue de la fiscalité, de la taxation et de l'impôt². Selon Tremblay (1999) ce sont des termes qu'on entend fréquemment et qu'on substitue à tort l'un à l'autre³. Il convient donc de bien définir les différents concepts. pour bien comprendre le sens du mot fiscalité. L'étymologie latine du mot « fisc » vient du latin « fiscus » qui signifie « pour recevoir l'argent⁴». Tremblay (1999) définit la politique fiscale comme étant l'ensemble coordonné des choix d'un gouvernement en matière d'imposition tandis que la fiscalité constitue l'ensemble des lois, des règlements et des mesures qui encadre les activités du fisc et du contribuable. Ainsi, pour Tremblay, l'impôt doit être compris comme étant l'un des instruments avec lequel l'Etat recueille les fonds nécessaires à ses activités⁵.

Selon Mehl et Beltrame (1984), l'impôt est «une prestation pécuniaire, requise des personnes physiques ou morales de droit privé, voire de droit public, d'après leurs facultés contributives, par voie d'autorités, à titre définitif et sans contrepartie déterminée, en vue de la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention de la puissance publique⁶».

¹ - Luc Godbout, op cit., p 07.

² - Ibid. p 42.

³ - Tremblay Pierre, « La politique fiscale – à la recherche du compromis », Ste Foy, Presses de l'Université du Québec, 2^e édition, 1999, p 02.

⁴ - Robert Drapé, André Barilari, « Lexique Fiscal », Paris, Dalloz, 2^e Edition, 1992, p 85.

⁵ - Tremblay, op.cit., p 16.

⁶ - Mehl Lucien, Pierre Beltrame, « Science et technique fiscale », Paris, Presses universitaires de France, 1894, p77.

La politique fiscale a connu un nouveau sens dit moderne depuis. Elle est devenue un moyen de l'Etat pour intervenir dans le plan économique et social, Elle n'est pas restée cantonnée à la couverture de la charge des services publics.

L'Etat, par le biais de la politique fiscale peut donc intervenir pour stimuler la croissance économique et pour atteindre d'autres objectifs économiques et sociaux. Les mesures fiscales préférentielles constituent un des mécanismes dont l'Etat dispose pour offrir des avantages fiscaux à certaines catégories de contribuables (particuliers ou entreprises) dans le but d'atteindre ces objectifs¹

L'intervention gouvernementale par la politique fiscale a deux grands objectifs. Dans un premier temps, elle vise à financer l'action gouvernementale ne serait-ce que minimalement pour assurer son propre fonctionnement. En d'autres termes, pour offrir un nouveau bien ou service public, le gouvernement n'a souvent d'autre choix pour financer son cout que d'accroître le fardeau fiscal de ses contribuables. Dans un deuxième temps, il est possible d'utiliser la politique fiscale afin de corriger certaines externalités, positives ou négatives, non prises en compte par le marché économique². Dans ce contexte, un gouvernement, qui voudrait une activité donnée, peut utiliser soit la réglementation par l'intermédiaire d'une interdiction pure et simple, soit la politique fiscale. Dans ce dernier cas, l'effet de la fiscalité permet de s'assurer que les agents économiques perçoivent mieux le véritable prix de leur consommation ou de leur production – c'est -à- dire – que le prix reflète non seulement la rareté relative des biens et services mais également les couts externes générés par leur production ou leur consommation³.

Le système d'imposition constitue la principale source de financement des gouvernements. En plus d'assurer des revenus aux gouvernements, le système d'imposition sert également, par l'intermédiaire des mesures fiscales préférentielles, à la promotion de certains objectifs économiques et sociaux, et à la répartition équitable du fardeau fiscal entre les contribuables⁴. Dans ce contexte, la politique fiscale devient l'un des instruments les plus puissants dont le gouvernement dispose pour intervenir dans l'économie nationale. En outre, la politique fiscale a des répercussions importantes non négligeables sur les décisions

¹ - Gouvernement du Québec, op.cit., p A2.

² - Une externalité signifie l'effet qu'un individu ou qu'une entreprise a sur un tiers lorsqu'il ou elle consomme ou produit un bien. L'externalité peut être positive ou négative. Généralement, cet effet externe sur un tiers n'est pas reflété dans la valeur sur le marché. Un exemple d'externalité négative peut être la consommation de cigarettes et ses effets sur le cout des services de santé.

³ - Luc Godbout, op. cit., p 47.

⁴ - Ibid. p 48.

économiques des contribuables, et ce, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. La politique fiscale et la fiscalité qui en découle, façonnent l'organisation de la vie économique d'un pays. Si les impacts de la politique fiscale sont nombreux, ils sont également complexes¹.

1.3.2 Les interventions gouvernementales par la dépense et la réglementation

L'intervention gouvernementale se fait également par la dépense publique et la réglementation bien que cette étude s'intéresse davantage à l'intervention étatique par l'intermédiaire de la politique fiscale.

En ce qui concerne l'intervention gouvernementale par la dépense publique, celle-ci s'articule principalement autour des dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'Etat ainsi que pour les divers biens et services public. Considérant que les mesures fiscales préférentielles constituent une solution de rechange directe à l'intervention gouvernementale par l'intermédiaire des programmes de dépenses publiques, l'analyse des mesures fiscales préférentielles va de pair avec l'analyse de l'intervention gouvernementale par la dépense publique. En effet, dans les deux cas il s'agit d'une allocation de ressources octroyée par les gouvernements².

En ce qui concerne l'intervention gouvernementale par la réglementation, celle-ci s'articule principalement autour du cadre législatif. Dans certains cas, la réglementation oblige la consommation de biens privés et publics, notamment les cotisations obligatoires aux programmes d'assurance-retraite ou encore aux programmes d'assurance-emploi. Dans d'autre cas, un gouvernement peut utiliser la réglementation pour réduire la consommation de certains produits, par exemple le tabac ; dans ce cas, le gouvernement peut opter pour la taxation spécifique pour arriver aux mêmes résultats que la réglementation³. Ainsi, l'intervention gouvernementale par la réglementation peut être complémentaire à l'intervention gouvernementale par la politique fiscale, et vice versa.

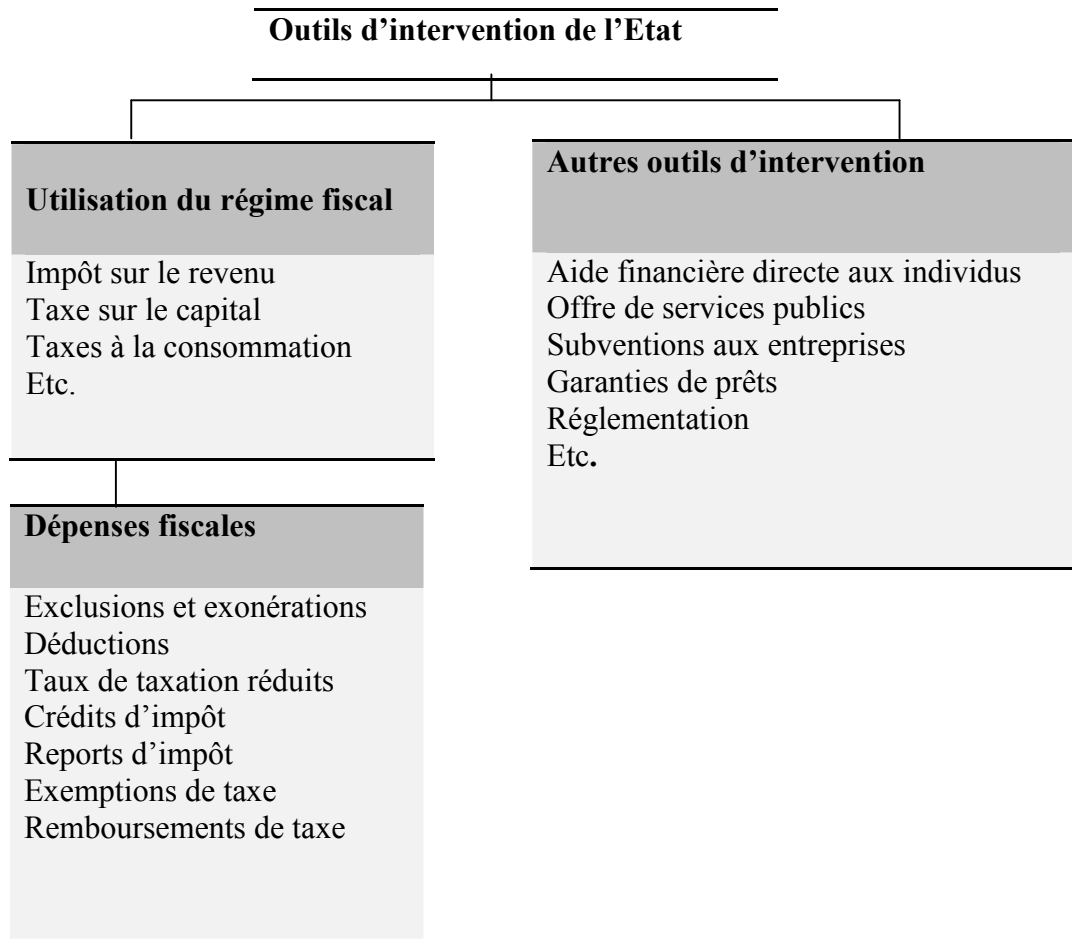
La figure ci-dessous montre les différents outils que l'Etat utilise pour intervenir sur le plan économique et social.

¹ - Ibid.

² - Ibid.

³ - Gouvernement du Québec, Op.cit..

Figure1 : Outils d'intervention de l'Etat



Source : Gouvernement du Québec, «Dépenses Fiscales », Bibliothèque nationale du Québec, 2015.

2. Le développement de la politique fiscale moderne

Le rôle de la politique fiscale est évolué au fil des années. La politique fiscale donc n'a plus pour seul objectif de collecte des ressources financières, mais elle devient un instrument efficace de politique économique et social.

2.1 Le fondement de la politique fiscale moderne

Au cours des 100 dernières années, la façon dont les États ont levé des revenus a été transformée. Les différentes «taxes» étaient très inefficaces, faciles à éviter, inéquitablement

appliquées et n'ont pas généré beaucoup de revenus. En 1900, aucun Etat n'a recueilli plus de 10 % du PIB de l'ensemble des sources de revenus combinés¹.

Les deux guerres mondiales ont également joué un rôle déterminant dans la mise en place de la politique fiscale moderne. Les besoins financiers nécessités par ces guerres ont forcé les gouvernements à revoir leurs sources de financement. A ce titre, Steinmo (2002) souligne que l'impôt sur le revenu aux Etats-Unis est passé d'une application limitée aux contribuables très riches à une application de masse entre la fin des années trente et 1945².

Au cours du 20^e siècle, les économies développées ont subi de profondes transformations dont, entre autres, la redéfinition du rôle de l'Etat dans l'économie. D'une part, des politiques d'interventions économiques et sociales accrues ont été développées, notamment par l'augmentation des dépenses publiques et par la mise en place de mesures fiscales préférentielles³. D'autre part le mode de financement des pays était modifié à cause de l'accroissement des interventions étatiques.

Godbout (2004) souligne que l'effondrement des marchés boursiers en 1929 a marqué la fin d'une forte période de croissance économique et le début d'une crise économique mondiale majeure. Au début de cette crise, les gouvernements ont tenté de relancer la croissance par des interventions économiques traditionnelles, notamment par la hausse des droits de douane visant à protéger le marché intérieur, mais sans succès⁴. Après cette crise la plupart des pays occidentaux ont modifié et revu leurs politiques et systèmes économiques en se donnant une nouvelle démarche interventionniste. Steinmo (2002) mentionne que vers la fin des années 1940 un consensus répandu parmi les élites politiques était que l'Etat avait dorénavant un rôle important dans la gestion du capitalisme économique. Avec cette croyance, un nouvel idéal politique est né selon lequel l'Etat pourrait diriger l'investissement vers des orientations socialement et économiquement souhaitables en offrant des avantages fiscaux⁵.

Dès lors, nous assistons au premier pas du « keynésianisme ». La logique de la gestion économique "keynésienne" est maintenant devenu largement accepté dans la plupart des pays capitalistes avancés⁶. Ce courant de la pensée économique a été développé au cours de la seconde moitié des années trente. Cette pensée économique privilégie une intervention

¹ - Sven Steinmo, « The evolution of policy ideas : tax policy in the 20 the Century », 2002, p209.

² - Ibid.

³ - Ibid. p 08.

⁴ - Ibid. p 08.

⁵ - S. Steinmo, op.cit., p09.

⁶ - Ibid. p 213.

étatique pour atténuer les fluctuations des cycles économiques. Elle a connu son essor et elle a conduit, après la seconde guerre mondiale, à la naissance du concept de « l'Etat providence ». Logiquement, ce nouveau rôle de l'Etat dans l'économie a dû se financer par une nouvelle politique fiscale, d'une part plus génératrice de recettes, et d'autre part plus incitative¹.

Les changements apportés dans les systèmes fiscaux pendant la guerre sont devenus le soubassement de la nouvelle théorie économique après la guerre. La politique fiscale est rapidement devenue un instrument majeur de la politique économique et sociale².

Bien que les mesures fiscales préférentielles aient toujours existé, elles étaient dorénavant considérées comme un instrument efficace de politique fiscale à caractère interventionniste³. A cette époque les préoccupations dominantes dans l'élaboration des systèmes fiscaux étaient associées à la promotion de l'équité et de l'activité économique désirée par le gouvernement. Steinmo (2002) affirme que durant les années soixante et soixante-dix la politique fiscale était considérée comme une solution à tous les problèmes. Il mentionne que pays après pays – sous des gouvernements de gauche et de droite - les décideurs politiques ont créé une panoplie vertigineuse d'instruments de politique fiscale⁴. Il faut également noter que la mise en place de cette politique fiscale plus interventionniste s'est faite dans un contexte de prospérité mondiale qui s'est poursuivi jusqu'au début des années soixante-dix. A ce moment, l'économie mondiale fut frappée par deux chocs pétroliers qui ont entraîné une forte poussée inflationniste tout en réduisant la croissance économique⁵. A posteriori, il semble évident que ces phénomènes économiques ont entraîné une remise en cause du large consensus sur le rôle interventionniste de l'Etat.

Bien que ce changement de climat sur le rôle de la politique économique dans les pays occidentaux aille au-delà de la stricte analyse de la politique fiscale, celui-ci n'est pas sans effet sur son évolution⁶. En effet, c'est dans ce contexte qu'a eu lieu, au début des années quatre-vingt, une série de réformes fiscales dans plusieurs pays occidentaux. Sandford (1993) synthétise les valeurs sous-jacentes de ces réformes fiscales par les indicateurs suivants :

la réduction des taux d'imposition de l'impôt sur le revenu ; la réduction du nombre de tranches de revenu dans le barème d'imposition ; l'élargissement de l'assiette fiscale ; la

¹ - Luc Godbout, op.cit., p12

² - Ibid.

³ - Ibid. p08.

⁴ - S. Steinmo, op.cit., p 208.

⁵ - Luc Godbout, op.cit., p12.

⁶ - Luc Godbout, op.cit., p09.

réduction des taux d'imposition de l'impôt de sociétés jumelée à la réduction des mesures fiscales préférentielles et le rééquilibrage du système fiscal compensant la réduction de l'importance de l'impôt sur le revenu par l'augmentation d'autres sources de recettes fiscales, telles la TVA et les cotisations de sécurité sociale¹. Les objectifs de ces réformes fiscales, bien que divers et spécifiques à chaque pays, se concentraient généralement sur une revalorisation du principe de neutralité dans les systèmes fiscaux².

Cependant, les différentes théories économiques existantes exposent l'absence de consensus entre les économistes sur le rôle que doit jouer l'Etat dans l'économie. Essentiellement, le rôle des gouvernements – minimal pour certains et optimal pour d'autres – est de veiller au bien-être de ses citoyens et d'assurer certains services que le secteur privé ne peut ou ne veut pas offrir par manque de rentabilité. Pour y parvenir, les gouvernements doivent percevoir des recettes pour financer leurs interventions³.

La politique fiscale constitue un instrument économique puissant. A partir des recettes collectées par la politique fiscale, l'Etat peut acheter pour son usage des biens et services, effectuer des transferts financiers en vue de remplir un objectif social ; ou encore mettre en place des encouragements financiers en vue de stimuler l'économie. En fonction de la quantité et de la manière dont les gouvernements prélèvent leurs recettes fiscales et effectuent leurs dépenses publiques, ils peuvent le faire de la manière dite traditionnelle par le biais des dépenses budgétaires ou encore par l'intermédiaire du système fiscal par des mesures fiscales préférentielles. Dans un cas comme dans l'autre, nous devons souligner qu'elles constituent des dépenses publiques et doivent être considérées comme une intervention de l'Etat dans l'économie. Nous approfondirons plus loin notre analyse sur les méthodes utilisées par les gouvernements pour intervenir dans l'économie par l'intermédiaire des systèmes fiscaux.

2.2 Le rôle de la politique fiscale

La fiscalité est un élément clé de la politique budgétaire. C'est un instrument à la disposition de l'Etat pour choisir un mode de financement adéquat afin d'assurer la réalisation de ses obligations ainsi que la réalisation de ses différents objectifs financiers, économiques et sociaux⁴.

¹ - C. Sandford, « Successful tax reform : lessons from an analysis of tax reform in six countries », Fiscal publications, 1993, p. 10-20.

² - Luc Godbout, op.cit. , p.11.

³ - Ibid. p09.

⁴ - Luc Godbout, op.cit., p 10.

Toutefois, le rôle de la politique fiscale ne se borne pas juste à trouver des ressources budgétaires¹. Selon R. Musgrave (1959) la fiscalité joue un rôle dans l'allocation des ressources, leurs stabilisations et leurs redistributions². Dans ce contexte, nous pouvons donc attribuer trois missions principales à la politique fiscale, (1) financer les dépenses publiques, (2) orienter le comportement et stimuler la croissance économique et (3) réduire les écarts sociaux et économiques entre les contribuables.

2.2.1 Financer les dépenses publiques : le prélèvement des recettes gouvernementales

La première fonction de l'impôt c'est d'apporter le maximum des ressources possibles aux gouvernements afin de pouvoir financer leur action³. G. Orsoni (1995) mentionne qu'à la base les définitions classiques de l'impôt ne semblent attribuer à celui-ci que le rôle d'assurer les revenus de l'Etat⁴. Dans cette perspective, Godbout (2004) indique que l'impôt se justifie essentiellement par la nécessité budgétaire et que, la collecte de recettes gouvernementales constitue l'objectif principal dans la majorité des systèmes d'imposition⁵.

C'est par l'intermédiaire des recettes fiscales perçues par les différents impôts et taxes que l'existence et le financement des différents programmes gouvernementaux dont bénéficie l'ensemble de la société sont possibles. L. Godbout (2004) affirme, si seul l'objectif de collecte de recettes fiscales devait être considéré, par apagogie nous pourrions prétendre qu'un impôt de capitation permettrait de l'atteindre.⁶

2.2.2 Orienter les comportements : La stimulation économique

Carine Bouthevillan et al (2013) soulignent qu'on peut influencer le comportement des agents économiques dans un sens réputé favorable pour la croissance⁷. Selon Mehl et Beltrame (1984) l'impôt peut également servir à des fins d'intervention de la puissance publique⁸. C'est au cours du 20^e siècle, que d'autres objectifs de politique fiscale se sont ajoutés à celui de collecte de recettes gouvernementales⁹. Steinmo (2002) précisent que les économistes se sont rapidement rendu compte que le système fiscal pourrait être utilisé pour

¹ - Carine Bouthevillan et al, « Les politique budgétaire a la crise comprendre les enjeux actuels et les défis futurs ouvertures économiques », de boeck, Belgique, 2013, p 122.

² - Ibid p 123

³ - Ibid p 124

⁴ - G. Orsoni, op.cit., p 14.

⁵ - Luc Godbout, op.cit., p 10.

⁶ - Ibid.

⁷ - Carine Bouthevillan et al, op.cit., p 129.

⁸ - L. Mehl, P. Beltrame, « Science et technique fiscale », PUF, 1984, p77.

⁹ - Luc Godbout, op.cit., p 11.

fournir des motivations à un grand nombre d'activités économiques¹. En effet, plusieurs attitudes peuvent être prises à l'égard de la fiscalité dans ses rapports avec l'économie, en utilisant l'outil fiscal. L'Etat peut décider d'adopter un comportement tout à fait volontariste aux fins de contrôler ou encourager le développement économique².

Au plan économique, l'impôt peut être utilisé dans une perspective de soutien à l'activité économique alors que sur le plan social, l'impôt peut être utilisé pour réduire les inégalités. Avec l'interventionnisme fiscal, la seconde mission de la politique fiscale consiste à stimuler le développement et la croissance économique³. Le système d'imposition peut également servir aux décideurs politiques dans leurs interventions économiques de différentes façons par l'intermédiaire des mesures fiscales préférentielles. Ainsi, par le biais de la fiscalité, l'Etat peut décider de privilégier certains secteurs d'activités économiques⁴.

2.2.3 Le rôle redistributif de la fiscalité

Au-delà du financement des dépenses et de l'orientation des comportements des différents agents économiques, un troisième rôle de la fiscalité est de constituer un élément de redistribution afin de réduire les écarts sociaux et économiques entre les individus, réduire la pauvreté et corriger les inégalités⁵. En effet si l'allocation des ressources dans l'économie se fait de manière efficace au sens économique du terme, il se peut que les bienfaits de l'activité économique soient répartis inégalement⁶. Dans ce cas, et en fonction du degré d'altruisme et d'aversion aux inégalités entre les individus composant la société, le gouvernement peut être appelé à redistribuer la richesse. Essentiellement, il s'agit de recourir à la politique fiscale pour atténuer les inégalités et cela peut se faire par le biais des mesures fiscales préférentielles qui en découlent et qui peuvent servir de moyens d'intervention sociale par l'Etat.

Pour y parvenir, Godbout (2004) mentionne que l'Etat doit notamment prendre en compte la couverture des besoins essentiels ainsi que la capacité contributive des contribuables à travers, entre autres, des mesures fiscales visant à protéger les ménages à faible revenu ou des mesures fiscales d'aides à la famille⁷.

¹ - S. Steinmo, op.cit., p14.

² - Michel Bouvier, op.cit., p 196.

³ - Luc Godbout, op.cit., p 11.

⁴ - Ibid.

⁵ - Carine Bouthevillan et al, op.cit. p 133.

⁶ - Ibid. p 11.

⁷ - Luc Godbout, op.cit., p11.

Pour certains théoriciens, la fiscalité ne constitue pas l'outil principal des gouvernements pour la redistribution au sein d'une société afin d'atteindre ses objectifs sociaux (réduire la pauvreté.. etc). En effet, selon Lauré (1965), il est difficile d'exercer sur l'économie une influence directe à l'aide de la fiscalité, car les impôts sont des instruments conçus pour prélever et non pour guider¹, ainsi les travaux de l'OCDE montrent que dans la plupart des pays de l'OCDE, ce sont les transferts monétaires qui sont l'outil principal pour atteindre ces fins².

3. Le concept de dépense fiscale

L'objectif principal de tout système fiscal est de collecter les recettes nécessaires pour financer les dépenses publiques³. L'utilisation de la fiscalité pour des fins économiques et sociales et le recours à des mesures fiscales dérogatoires ont fini par revêtir une importance telle qu'ils trouvent leur traduction théorique puis leur concrétisation dans les annexes budgétaires⁴. L. Godbout (2004) affirme que les mesures fiscales préférentielles ont toujours existé depuis que l'imposition existe⁵. C'est aux Etats-Unis d'Amérique et en Allemagne fédérale qu'est apparue, pour la première fois, à la fin des années soixante, la conscience de devoir mesurer et apprécier les politiques d'allègements fiscaux consentis dans une finalité économique ou sociale⁶.

En Allemagne, dès 1954, les auteurs avaient remarqué l'équivalence entre les mesures fiscales préférentielle (déduction, crédits d'impôt) et les autres allocations et subventions gouvernementales⁷. La littérature allemande affirme généralement que le régime fiscal fournit un instrument utile pour la mise en œuvre de la politique économique et sociale et reconnaît qu'il est souvent utilisé à des fins « non fiscales ». Le gouvernement allemand avait commencé à rendre compte des subventions dans le budget fédéral, y compris celles fournies par le biais du système fiscal. La motivation déclaré était de placer ces subventions "invisibles" et indirects (mesurés par le manque à gagner) sur un pied d'égalité avec ceux qui ont été fournis plus ouvertement par le biais de dépenses directes. En 1967, le gouvernement

¹ - Lauré, op.cit., p.320.

² - Isabelle Joumard et al « Talking income inequality : The role of taxes and transfers », OCDE journal, Economic studies, 2012.

³ - Luiz Villela et al, op.cit., p10.

⁴ - Gilbert Orsoni, op.cit., p 13.

⁵ - Luc Godbout, op.cit., p42.

⁶ - Gilbert Orsoni, op.cit., p 13.

⁷ - Daniel N. Shaviro, op.cit., p 176.

allemand publiait des rapports budgétaires qui comprenaient des mesures de subventions fiscales autrement dit, des rapports de dépenses fiscales¹.

Le professeur Stanley Surrey fut le premier à s'intéresser au concept de « dépense fiscale » ou « Tax expenditure ». Il a introduit ce concept, lorsqu'il était aux États-Unis en tant que secrétaire adjoint au Trésor². Dès 1967 son attention s'est portée sur les mesures fiscales « qui étaient essentiellement des programmes de dépenses cachées dans le système fiscal »³. Il a préconisé leur pleine comptabilisation dans le but de savoir et déterminer le manque à gagner qui leur est imputable⁴.

A partir de 1974, le système fiscal américain a comptabilisé ces mesures fiscales préférentielles dans un « Budget des dépenses fiscales » qui a été publié annuellement jusqu'en 1986 ; la première année de la publication du rapport des dépenses fiscales aux États-Unis qui contient toute l'analyse de ce concept⁵. De même, avant les États-Unis, en République fédérale de l'Allemagne, ce fut une loi en 1967 qui a obligé le gouvernement à présenter tous les deux ans un rapport sur les subventions qui ont été octroyées par la voie directe et celle qui ont été octroyées par les mesures fiscales préférentielles « dépenses fiscales »⁶.

La France, à la même époque que la Grande-Bretagne, a porté le regard sur ce phénomène en publiant annuellement dans le fascicule « Voies et moyens » annexé au projet de loi de finance, l'évolution des dépenses fiscales, l'évaluation et les résultats obtenus par ce mode de subvention⁷. Les gouvernements des pays développés ont mis en place des systèmes de déclaration d'impôt, qui fournissent des informations empiriques sur leurs dépenses fiscales⁸. Les pays en développement ont aussi récemment attiré l'attention sur l'utilité des dépenses fiscales dans l'élaboration d'une politique budgétaire prudente et transparente⁹. On mentionne, à titre d'exemple le Royaume du Maroc qui a publié son premier rapport sur les dépenses fiscales en 2005.

Le développement de la notion des dépenses fiscales visait donc à mettre en évidence que l'implantation des politiques publiques nécessitant un appui financier du

¹ - Daniel N. Shaviro, op.cit., p 176.

² - J Clifton Fleming et al, op.cit., p 437.

³ - Stanley Surrey, op.cit., p 32.

⁴ - Luc Godbout op.cit. p 2

⁵ - Leonard E. Burman et al « Is the tax expenditure concept still relevant national », Tax journal, september 2003, p 16.

⁶ - Gilbert Orsoni, op.cit., p 13.

⁷ - Ibid. op.cit., p 14.

⁸ - Zhicheng Li Swift et al, op.cit., p 02.

⁹ - Op.cit., p 02.

gouvernement peut se faire soit par les dépenses directes soit par le biais des dépenses fiscales¹.

3.1 Définition des dépenses fiscales

Au fil des années, la définition du concept de dépenses fiscale a évolué. La première ébauche d'une définition du concept de dépense fiscale a été exposée en 1967 par le Professeur Stanley Surrey après l'émergence des mesures fiscales préférentielles qu'a connu le système fiscale américain. Surrey a défini les dépenses fiscales comme étant « un programme étatique d'aide financière qui est offert par des dispositions fiscales plutôt que par des dépenses budgétaires directes »². Pour Beltrame (2001), les dépenses fiscales se définissent par le caractère dérogatoire de certaines mesures fiscales³.

Deux dictionnaires fiscaux américains avancent à leur tour une définition des dépenses fiscales. Dans Dictionary of Taxation, l'expression dépense fiscale est associée à un avantage fiscal pour une activité particulière, ou pour un groupe d'individus réduisant les impôts dus plutôt qu'une subvention directe en espèces⁴. Dans the Encyclopedia of Taxation and Tax Policy, Gravelle (1999) les définit comme les pertes de revenu résultant des dispositions fiscales qui accordent une réduction fiscale spéciale conçue pour aider des contribuables dans des circonstances particulières⁵.

Dans le dictionnaire encyclopédique de finances publiques, Gilbert (1991) indique que les dépenses fiscales représentent des mesures dérogatoires à une ou plusieurs dispositions fiscales réputées comme la norme et accordant un régime fiscal favorable à certaines activités ou à certains groupes de contribuables⁶.

Le Fond Monétaire International (FMI) a une définition identique des dépenses fiscales. Pour cette organisation sont des dépenses fiscales, les avantages fiscaux ou les exonérations de régime fiscal normal qui réduisent les recouvrements de recettes par les administrations publiques⁷.

La notion de dépense fiscale est donc née d'un souci de faire reconnaître le fait que les gouvernements peuvent utiliser leurs systèmes fiscaux pour atteindre des objectifs analogues

¹ -Luc Godbout, op.cit., p 49.

² - Stanley Surrey, op.cit., p 417.

³ - Pierre Beltrame, « La fiscalité en France », Hachette supérieur, 8^eed, France, 2001, p 183.

⁴ - Simon James, « Dictionary of taxation », Edward Elgar, 1998, p 146.

⁵ - J Cordes, R et al, « The encyclopedia of taxation and tax policy », Urban institute press, 1999, p379.

⁶ - G Gilbert, « Les dépenses fiscales dans dictionnaire encyclopédique de finances publiques », Tome 1 economica, 1991, P 605.

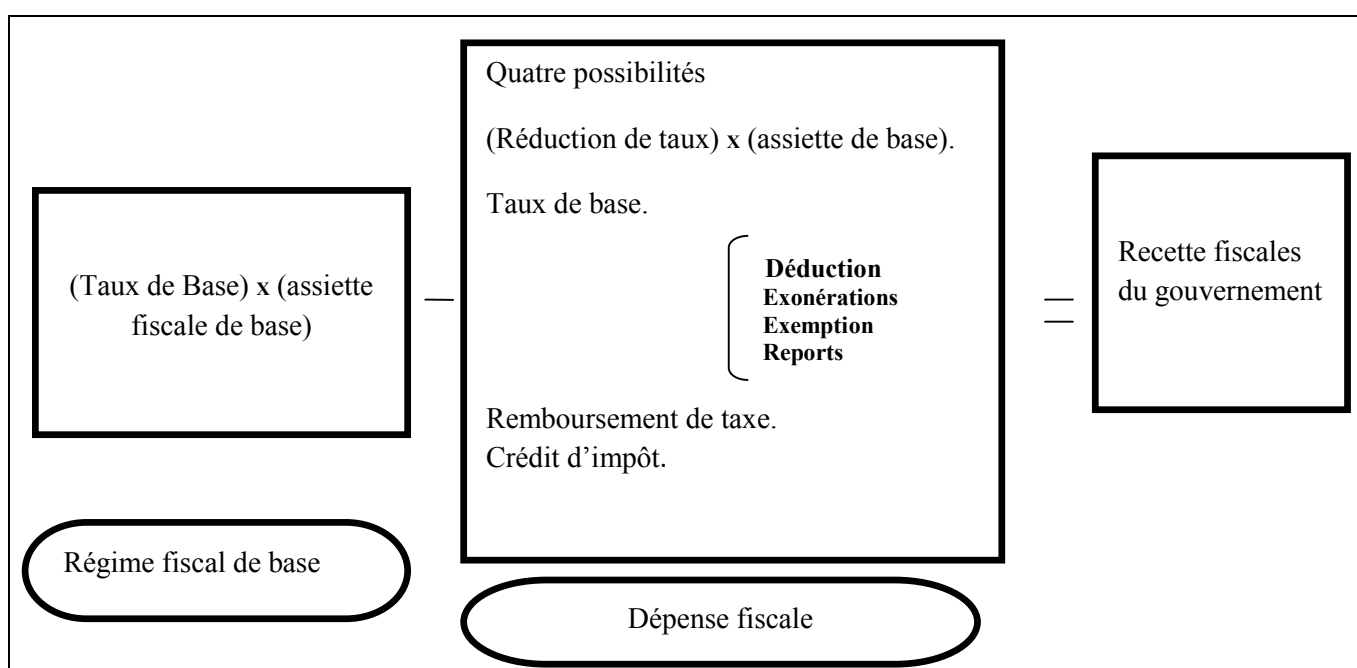
⁷ - Fond Monétaire International FMI, « Manuel sur la transparence des finances publiques », Département des finances publiques, 2001, p 83.

aux programmes traditionnels de dépenses publiques sans que les coûts et les avantages des mesures fiscales soient similaires à celles des dépenses publiques.

Les dépenses fiscales font partie intégrante des diverses lois fiscales. Elles interviennent soit au niveau de la structure de taux, en accordant par exemple des taux préférentiels à l'égard de certains types d'activités, soit au niveau de l'assiette fiscale de base, par exemple en accordant certaines déductions¹.

La figure suivante montre comment les dépenses fiscales modifient le régime fiscal de base et affectent les recettes fiscales du gouvernement.

Figure N° 02 : Fonctionnement des dépenses fiscales



Source : Gouvernement du Québec, «Dépenses Fiscales », Bibliothèque nationale du Québec, Edition 2003

Les dépenses fiscales peuvent prendre un certain nombre de formes différentes². Les déductions sont les montants déduits du revenu de référence pour obtenir la base d'imposition. Les exonérations qui sont les montants exclus de la base d'imposition. On appelle réduction de taux, les taux d'imposition réduits appliqués à une catégorie de contribuables ou de transactions imposables .Et enfin, le crédit d'impôt qui est la somme soustraite du montant de l'impôt qu'une entreprise ou qu'un particulier doit payer.

¹- Gouvernement du Québec, « Dépenses fiscales », Bibliothèque nationale du Québec, Edition 2003 p 4.

² - OCDE, « Les dépenses fiscales dans les pays de l'OCDE » 2010, p 12.

3.2 Les avantages et inconvénients des dépenses fiscales

Les dépenses fiscales constituent des instruments supplémentaires aux différents outils de politique publique dont disposent les gouvernements, tels que l'action budgétaire directe ou une action réglementaire sur certaines activités. Ils devraient donc être soumis en permanence à l'évaluation, non seulement en ce qui concerne la justification d'une intervention particulière de l'Etat, mais aussi en termes de leur efficacité relative en comparaison avec d'autres instruments de politique publique disponibles.

Une fois que la nécessité de mettre la politique publique en pratique dans une zone donnée a été vérifiée, le meilleur instrument disponible pour effectuer cette intervention doit être évalué. Stanley S. Surrey (1970), l'un des pionniers de ce domaine, énumère cinq inconvénients des dépenses fiscales dans la mise en œuvre des politiques publiques par rapport aux subventions directes ¹:

- *Les incitations fiscales sont régressives par nature* : Les incitations fiscales, logiquement, favorisent ceux qui paient des impôts. En vertu d'un impôt progressif sur le revenu, sur lequel se fonde cette affirmation, les personnes les plus pauvres ne sont pas incluses et donc ne peuvent récolter aucun avantage des dépenses fiscales. Néanmoins, si le fait d'application des exemptions de la TVA et autres taxes sur la consommation peut contribuer à améliorer la progressivité du système fiscal, et dans ce cas cette affirmation prend un autre sens.

- *Les incitations fiscales génèrent des gains inattendus* : Dans de nombreux cas, les dépenses fiscales créent des opportunités pour les gens à faire ce qu'ils auraient fait, de toute façon. Dans ce cas, le stimulus devient finalement une aubaine pour le bénéficiaire. En d'autres termes, afin d'encourager une personne, le coût est partagé par tous.

- *Les incitations fiscales sont plus difficiles à administrer et à contrôler* : Les administrations fiscales ne possèdent pas suffisamment d'expérience dans l'administration et le contrôle des programmes de dépenses publiques. Chaque fois que les dépenses fiscales sont mises en œuvre, les administrations se trouvent obligées de remplir cette fonction, et étant donné qu'il est plus difficile de contrôler un système qui a de nombreuses exceptions, cela peut donner lieu à des fraudes ou encore à des erreurs involontaires.

¹ - Staley Surrey, « Tax incentives as a device for implementing government policy: a comparison with direct government expenditures », Harvard Law Review, N° 83, 1970, p 705.

- **Les incitations fiscales faussent la prise de décision du marché** : Chaque fois que les dépenses fiscales favorisent un secteur spécifique de l'économie, elles produisent un détournement de ressources vers le secteur privilégié. Cela ne constitue pas nécessairement un inconvénient dans les cas où la dépense fiscale vise à corriger une distorsion précédemment causée par la taxe elle-même, comme cela se produit avec des mesures pour stimuler l'investissement et l'épargne.

- **Les incitations fiscales exigent des taux d'imposition** : En effet, les taux d'imposition plus élevés seront nécessaires afin de recueillir une quantité donnée, si une partie des revenus potentiels est perdue par l'application des dépenses fiscales.

De leur côté, Swift, Brixi et Valenduc (2004) mentionnent l'aspect positif des dépenses fiscales¹. Pour eux les dépenses fiscales fournissent une incitation à la participation du secteur privé dans les programmes économiques et sociaux dans lesquels le gouvernement prend le rôle de premier plan. Elles encouragent le secteur privé, ainsi que le gouvernement dans la prise de décision. Comme elles réduisent la nécessité d'une surveillance de l'Etat des dépenses directes équivalentes.

Cependant la mise en œuvre d'une dépense fiscale n'élimine pas la nécessité de contrôle par l'Etat des dépenses directes. Elle crée également la nécessité de superviser et de contrôler l'utilisation correcte d'un avantage fiscal éventuel, sachant qu'elle peut donner lieu à un champ possible pour fraude fiscale. L'avantage précité, par conséquent, doit être réévalué, étant donné que dans de nombreux cas, les coûts de la surveillance des dépenses fiscales sont plus importants que le contrôle des dépenses directes, surtout si les abus et les fraudes connexes sont pris en compte.

En outre, les caractéristiques suivantes des dépenses fiscales suivantes doivent être prises en considération lors de leur comparaison avec d'autres instruments de politique publique²:

- **Ciblage**: A partir des points de vue des bénéficiaires, les exonérations fiscales sont plus faciles d'accès que les subventions directes, car elles fonctionnent de manière relativement automatique, alors que les programmes de subvention ont besoin d'un système de collecte et d'un processus de sélection des bénéficiaires. D'autre part, du point de vue de l'Etat, le fait qu'elles sont automatiques signifie qu'elles ne sont pas ciblées et, parce qu'ainsi

¹ - Hana Polackova, et al, « Tax expenditures: General concept, measurement, and overview of country practices», Washington, DC: World Bank, 2004, p 05.

² - Luiz Villela et al, op.cit., p11.

elles profitent à la fois le groupe cible mais aussi à toute autre personne qui se conforme ou fait semblant de se conformer-aux exigences légales.

- ***L'inégalité horizontale*** : Les dépenses fiscales ont tendance à générer des inégalités horizontales, étant donné que tous les gens ont les mêmes besoins ou les préférences de consommation. Par conséquent, et à titre d'exemple, lorsque les exonérations de TVA sont établies, soit en vue d'améliorer la progressivité ou pour stimuler la consommation de biens, la charge fiscale pour les familles montrant une préférence pour les produits qui sont exonérés est réduite, au détriment d'autres familles avec le même niveau de revenu qui préfèrent la consommation de produits qui ne sont pas exonérés.

- ***Encouragement à l'évasion et l'évitement*** : L'application des dépenses fiscales rend la structure fiscale plus complexe, ce qui augmente l'évasion et l'évitement. Slemrod¹ (1989) résume les quatre principales raisons suivantes²: Premièrement, l'incertitude quant à l'interprétation correcte des dispositions légales relatives aux dépenses fiscales ; deuxièmement, l'affaiblissement de la capacité de surveillance de l'administration fiscale, parce que l'audit nécessite plus de temps en raison des règles plus complexes ; troisièmement, la plus grande difficulté imposée aux contribuables de se conformer à leurs obligations fiscales, conduisant à la non-conformité avec certains d'entre eux, soit par ignorance, soit pour compenser les coûts supplémentaires imposés par le système. Enfin, la complexité de la réglementation accorde des possibilités de manipuler le système fiscal, en vue de fraudes et d'évasion fiscales.

- ***Augmentation des coûts de conformité fiscale***: En général, plus le nombre d'incitations fiscales est élevé plus les coûts en termes de temps et d'argent auxquels les contribuables font face afin de se conformer à leurs obligations fiscales sont élevés. Par exemple, les exonérations en matière de TVA bénéficient aux consommateurs finaux, mais des coûts plus élevés de conformité découlant des registres spéciaux nécessaires pour tenir compte des ventes et des crédits de TVA exonérés sont supportés par les vendeurs. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, le contrôle des exemptions exige, dans de nombreux cas, des informations qui devront être fournies par des tiers.

Dans une étude récente, Tokman, Rodríguez, et Marshall³ (2006) ont proposé une évaluation permanente de toutes les dépenses fiscales au sein de la structure fiscale. A cette

¹ - Ibid. p11.

² - Slemrod J, « Complexity, compliance costs, and tax evasion, in tax Payer compliance: Social science perspectives », University of Pennsylvania press, 1989.

³ - Tokman R et al, «Las Excepciones tributarias como herramienta de política pública »,Estudios Público N° 102,2006, P 74.

fin, ils ont suggéré huit dimensions à partir desquelles il pourrait être pertinent de comparer la performance d'une dépense fiscale à une dépense publique¹. Ces dimensions, qui comprennent l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus, sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau N° 01 : Avantages et inconvénients des dépenses fiscales comme outils de politique publique

	Les dépenses fiscales	Les dépenses publiques
Accessibilité pour les bénéficiaires	Simple, en raison de leur caractère automatique.	Plus complexe, nécessitant la sélection.
Frais administratifs	Faible pour les dépenses fiscales, mais élevé pour le système fiscal dans son ensemble, car elles le rendent plus complexe.	Niveau moyen, en raison de la nécessité d'un système de sélection et de répartition.
Abus possibles	Champ pour l'évasion et l'évitement, et la recherche de rente.	Champ à l'arbitraire et la capture.
La flexibilité	Fonctionne avec des lois permanentes, générant ainsi la stabilité mais aussi l'inertie.	Fonctionne avec des budgets, des évaluations et des réaffectations régulières.
Transparence et responsabilité	Leur caractère automatique ne prévoit pas de mécanismes de la responsabilisation et de contrôle.	Doit être approuvé par le parlement comme avec toutes les dépenses gouvernementales.
Le contrôle	Leur coût est déterminé ex post, incertain et non limité. Il peut générer des déséquilibres budgétaires.	Programmé et les dépenses, limité et contrôlé par la loi de finances.
L'efficacité	Aucune garantie d'additionnalité dans l'action qui doit être encouragée	Risque de déplacement des actions du secteur privé et de la difficulté de garantir l'additionnalité.
Équité	Accessible uniquement à ceux qui paient des impôts, et plus intensément ceux qui ont des revenus plus élevés.	Le pouvoir peut fournir un accès plus équitable, améliorer le ciblage sur les bénéficiaires.

Source : Luiz Villela et al Concepts and challenges for implementation inter-american Development Bank 2010 p12.

3.4 Le concept de système fiscal de référence

Bittker (1967) mentionne, qu'il est essentiel d'avoir un point de référence ou une base référentielle permettant de déterminer ce qui est et ce qui ne constitue pas une dépense fiscale. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les économistes ont eu tendance à se fonder sur la définition du revenu développé par Robert M. Haig et Henry C. Simons dans les années 1920 et 1930 afin de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fait pas partie de la base imposable. Simons (1938) a défini la base imposable du revenu comme la somme algébrique de (1) la valeur marchande des droits exercés dans la consommation et (2) le changement de la valeur du magasin des droits de propriété entre le début et la fin de la période en question².

La mise en place du concept de dépense fiscale, dresse une difficulté importante, lorsque nous voulons établir une série de critères permettant de distinguer les mesures fiscales

¹ - Luiz Ville et al, op.cit., p12.

² - Simons, « Personal Income Taxation », University of Chicago press, Chicago, 1938, P 50.

« générales » des mesures fiscales « dérogatoire »¹. Selon Bruce (1988), l'exercice qui consiste à déterminer quelles dispositions constituent la règle générale à laquelle les autres représentent des dérogations, constitue la principale controverse en matière de dépenses fiscales puisqu'elle nous amène à déterminer « où s'arrête » le système fiscal normal d'imposition et « où commence » la notion de dépense fiscale². L'analyse des différentes définitions des dépenses fiscales utilisées, tant par les théoriciens que par les gouvernements, nous a permis de constater qu'elles réfèrent majoritairement à un système fiscal (ou à une norme) de référence pour déterminer si une mesure fiscale préférentielle constitue ou non une dépense fiscale. Dans certains cas, les définitions de dépenses fiscales peuvent référer directement ou implicitement à un système fiscal de référence. Dans d'autres cas, les définitions utilisées ne réfèrent à aucun système fiscal de référence afin de déterminer les dépenses fiscales. Peu importe l'approche préconisée, il faut analyser chacune des mesures fiscales individuellement afin de déterminer si elle fait partie intégrante du régime d'imposition ou si elle constitue une dépense fiscale³.

Selon P. Yunta (1985), la définition de cette norme de référence n'est pas aisée, elle peut varier dans le temps et elle peut changer selon les pays car les principes qui régissent le droit fiscal sont eux-mêmes divers.⁴

Dans les définitions du concept de dépense fiscale proposée, la plupart des auteurs réfèrent d'une manière ou d'une autre à la notion de système fiscal de référence. Surrey (1979) considère la mise en place d'un système fiscal de référence comme essentielle, dans un premier temps, pour développer la politique fiscale, et dans un deuxième temps, pour déterminer les dépenses fiscales⁵.

Toutefois, la notion de système fiscal de référence n'est pas définie dans la législation fiscale. C'est une abstraction basée sur l'idée qu'on se fait d'un régime fiscal en l'absence de toute mesure fiscale préférentielle⁶.

Généralement, le système fiscal de référence peut se définir comme l'ensemble des caractéristiques structurelles d'un régime d'imposition. Aussi, certains organismes internationaux estiment que le système fiscal de référence doit comprendre⁷ : « la structure

¹ - Luc Godbout. op.cit. p 59

² - Ibid. p 59-60.

³ - Luc Godbout. op.cit. p 62

⁴ - P Yunta, « le concept de dépenses fiscales en droit compare et modalité d'application », Université de Paris 12, Thèse de doctorat, 1985, p 6.

⁵ - Cristian Valenduc, Saïd NOUMIR, « Dépense Fiscale : La définition du système fiscal de référence », Groupe de travail de CREDAF, Rabat, 2014 P 06.

⁶ - Ibid. p 05.

⁷ - Ibid. p08.

des taux, les conventions comptables, la déductibilité des paiements obligatoires, des dispositions visant à faciliter l'administration et des dispositions concernant les obligations fiscales internationales. ». Depuis la mise en place du concept de dépense fiscale, plusieurs modèles de systèmes fiscaux de référence ont été développés.

En effet, après avoir déterminé les paramètres du système fiscal de référence à mettre en place, l'exercice d'identification des dépenses fiscales consiste essentiellement à statuer si une mesure fiscale relève de ce système ou si elle y déroge.

Le système fiscal de référence peut se définir comme l'ensemble des caractéristiques structurelles d'un régime d'imposition.

Tableau N° 02 : Système général de l'impôt et dépenses fiscales

Notion de système fiscal de référence	Déductions, exonérations, etc. considérées comme faisant partie du système fiscal de référence	Déductions, exonérations, considérées comme des dépenses fiscales
Impôt des personnes physiques		
- La base imposable est le montant global des revenus de toute nature, déduction faite des charges supportées pour acquérir ces revenus Taxation progressive en principe en tenant compte de la situation familiale	-Déduction des charges professionnelles et des pertes -Déduction des intérêts d'emprunts consacrés à l'acquisition d'immeubles -Tranche non imposable -Aménagement familial de l'impôt -Taxation distincte des revenus financiers	-Revenus non-imposables (plus-values) -Avantages fiscaux pour les primes d'assurance-vie remboursements d'emprunt hypothécaires, épargne, pension, libéralités etc. -Réductions d'impôt pour le bénéficiaire de revenus de remplacement
Impôt des sociétés		
La base imposable correspond au bénéfice distribué et réservé avec prise en compte des pertes Taux d'imposition linéaire	-les dispositions visant à éviter la double imposition des bénéfices -l'amortissement admis par les règles comptables -la déduction des pertes des périodes imposables antérieures	-les régimes dérogatoires -L'amortissement accéléré et autre aides à l'investissement - Les déductions extra comptables
TVA		
Taxation, sur le principe de la valeur ajoutée incorporée par chaque intermédiaire, des livraisons de biens et des prestations de service faite sur le territoire du pays Taux différenciés entre bien de 1ere nécessité et autre	La structure des taux y compris la taxation au taux réduit des biens « de première nécessité »	-les exemptions -les régimes dérogatoires -les dérogations à la structure des taux (les taux réduits)

Source : Christian VALENDUC, Les dépenses fiscales, Reflets et perspectives de la vie économique, Tome/1 XLIII 2004

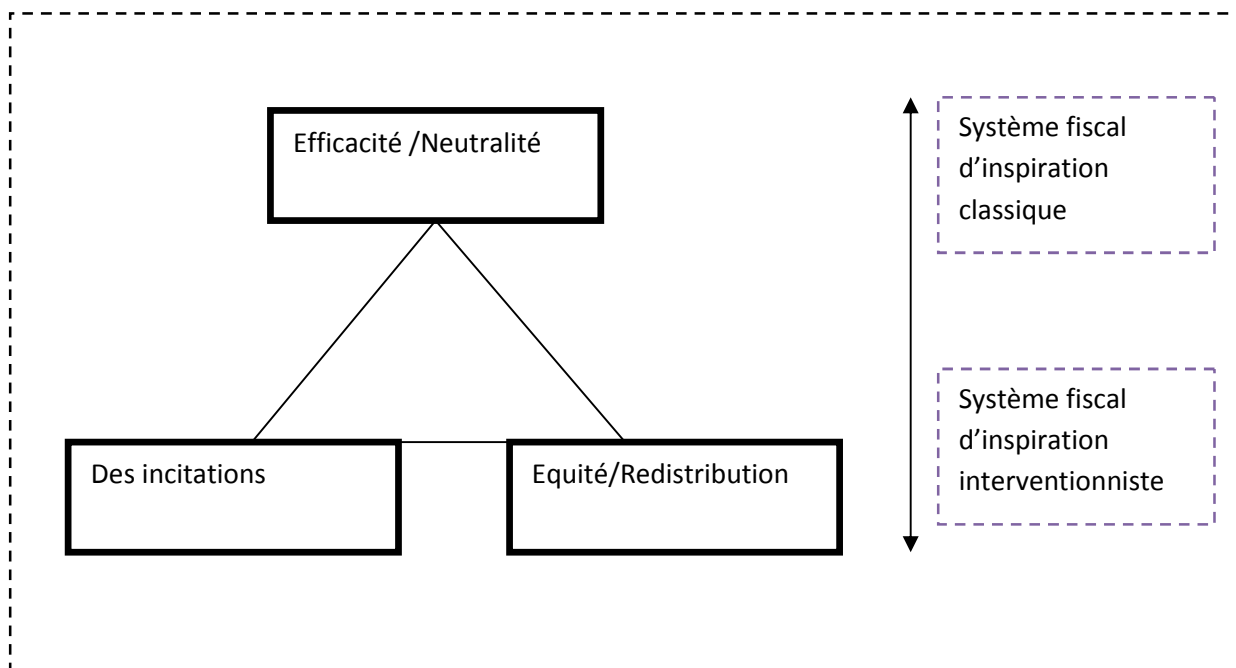
4. Théorie fiscale et revue de la littérature sur l'impact des dépenses fiscales

La théorie des finances publiques distingue deux écoles selon le fondement de l'analyse fiscale qu'elles adoptent. La première école considère que la fiscalité doit se limiter

à financer les fonctions régaliennes de l'Etat en introduisant le minimum de distorsions dans l'économie¹. Soucieuse d'équité, cette école préconise le principe de la capacité contributive². La seconde école juge que la fiscalité peut être employée pour augmenter le bien-être économique général, par le biais d'une redistribution ou d'une incitation à des comportements plus vertueux³. Cette école cherche l'efficacité économique, retient le principe de l'équivalence⁴. Les économistes de la première école s'apparentent à la tradition classique pour laquelle l'impôt doit être le plus neutre possible et ne pas déformer les comportements des agents économiques. Alors que les économistes de la seconde école, s'inscrivent dans la tradition interventionniste de la fiscalité comme l'indique Arthur Cecil Pigou⁵.

La figure ci-dessous dresse une typologie des systèmes fiscaux selon le triptyque allocation, stabilisation, redistribution défini par Musgrave (1959).

Figure N° 03 La typologie des systèmes fiscaux



L'impact de la fiscalité sur les différents usages de l'économie et du service public, permet de définir une règle du partage fiscal, soit pour égaliser le sacrifice exigé de chaque

¹ - Carine Bouthevillian et al, op.cit., p 123.

² - Claude Pondaven, « Economie des décisions publiques, Décentralisation, déréglementation, fiscalité », Vuibert, 1994, p223.

³ - Carine Bouthevillian et al, op.cit., p 123.

⁴ - Ibid, p 223.

⁵ - Arthur Cecil Pigou est un économiste anglais qui a mis en évidence la façon dont une taxe peut corriger les défaillances de marché. Voir C.Pigou , « The economics of Welfare », Londres, Macmillan ,1920.

contribuable, soit pour individualiser l'effort fiscal proportionnellement à la consommation réelle de service public. La règle de ce partage varie selon le principe de la fiscalité retenu.

L'étude de l'impact de la fiscalité permet d'analyser les mécanismes par lesquels un impôt est répercuté sur les agents économiques et comment il affecte leurs comportements de consommation, d'épargne, d'investissement ou d'offre de travail. Ainsi, face à l'instauration d'un impôt quelconque les comportements des contribuables vont être modifiés et chacun va s'efforcer de réduire voire supprimer l'effet perturbateur de l'impôt. Donc, le contribuable désigné par l'administration fiscale ne sera pas nécessairement celui qui supportera réellement le prélèvement.

En économie de marché l'impôt est considéré comme le prix à payer pour bénéficier d'un bien public. L'Etat doit donc avoir conscience des effets de chaque catégorie d'impôt (théorie de la pression fiscale différentielle) et de la façon dont vont réagir les contribuables (théorie de la translation fiscale). L'Etat peut aussi utiliser consciemment la théorie des distorsions fiscales pour modifier le comportement des agents économiques et obtenir ainsi une meilleure allocation des ressources (cas de l'internalisation des effets externes).

4.1. La théorie de l'incidence fiscale

Un partage fiscal arbitraire ne peut être retenu au risque d'induire une perte sociale fiscale insupportable. Une étude de l'équilibre économique partiel avant et après impôt permet d'infléchir le partage de la charge fiscale en fonction des élasticités-prix de demande et d'offre des différents biens taxés. Dans ce contexte, Dalton (1954) a défini une règle¹ de partage fiscal entre les acheteurs et offreurs des biens taxés. L'auteur démontre que le prix d'une taxe sur les transactions d'un bien doit se répartir entre l'acheteur et le vendeur selon les élasticités-prix respectives de la demande et de l'offre du bien taxé ; ainsi, la part de l'acheteur sera d'autant plus grande que l'élasticité-prix de la demande est plus faible en valeur absolue et celle de l'offre plus forte². Lorsque l'Etat impose une taxe sur les biens, les producteurs verront leurs recettes diminuer car les consommateurs sont très sensibles à une hausse des prix (la demande est très élastique). De plus, les consommateurs pourront se reporter sur d'autres dépenses. La fiscalité affecte donc le bien-être social en fonction du partage de la charge fiscale pratiquée selon le degré des élasticités-prix de demande et d'offre.

¹ - Cette règle est connu sous le nom de la loi de DALTON. Voir à ce sujet H.Dalton, « Principles of public finance », Routledge and Kegan Paul, London, 1954.

² - Claude Pondaven, op.cit., p224.

L'incidence fiscale est identique pour tous les marchés en équilibre. Le prix d'équilibre est modifié exactement de la même façon indépendamment de la nature de la taxe, donc de façon identique pour une taxe à la production et une taxe à la consommation. Ce résultat renforce la loi de Dalton et implique une politique fiscale définie uniquement en fonction des sensibilités des producteurs et demandeurs au prix.

Lorsque l'impôt est prélevé à l'offre, les producteurs compensent l'incidence de la taxe par un prix de vente majoré. Ils sont en effet sensibles au prix net retiré après paiement de l'impôt et couvrent donc leur coût total avec charge fiscale par un prix de vente plus élevé à charge du consommateur. Cette charge implique un changement dans la courbe d'offre (un déplacement vers le haut). Cela va se traduire par une augmentation du prix de marché relativement au prix d'équilibre avant l'impôt. L'équilibre du marché est donc affecté d'un montant égal à la perte sociale en bien-être (perte de recette côté de production et perte de recette et perte financière coté de demande)¹. En effet les impôts à la consommation augmentent le coût d'achat des biens ce qui implique une réduction de la demande, qui va déplacer la courbe de la demande vers le bas.

Indépendamment du rôle économique du contribuable (offreur ou demandeur), le prix d'équilibre est modifié exactement de la même façon. Dans le premier cas, pour une taxe à l'offre, le producteur compense son impôt par un report de prix majoré sur le consommateur². Il perçoit dans ce cas un prix net égal à F alors que le consommateur supporte un prix majoré égal à P'' . Le prix d'équilibre après impôt est donc défini en P . Inversement, pour une taxe côté demande, le consommateur supporte un coût réel d'achat majoré mais dont la différence ne profite nullement au producteur. Le consommateur paie un prix avec impôt égal à P'' mais le producteur perçoit seulement un prix P' . Le prix d'équilibre après impôt est encore égal à P' . Les prix d'équilibre après impôt sont donc dans les deux cas confondus. Il en résulte une règle importante.

4.2. La théorie de la pression fiscale ou le débat impôt direct-impôt indirect.

L'instauration d'un impôt, qu'il soit direct ou indirect, entraîne une perte pour le contribuable ; mais une recette égale pour l'Etat. Un impôt indirect provoque pour le contribuable une perte d'utilité supérieure à celle induite par un impôt direct³. Sous une autre

¹ - Claude Pondaven, op.cit., p 227.

² - Ibid. p 227

³ - Jacques Percebois et al, « Economie des finances publiques », Armant colin, 1991, p96.

forme la recette encaissée par le fisc avec un impôt indirect est inférieur à celle qu'il encaisserait avec un impôt direct, les deux impôts entraînant la même perte d'utilité pour le contribuable.

L'instauration d'un impôt indirect, en renchérissant le prix du bien imposé, va exercer un double effet : un effet-revenu puisque l'augmentation du prix du bien est pour le consommateur équivalente à une perte de pouvoir d'achat ; un effet-de substitution dans la mesure où le consommateur va avoir tendance à reporter une partie de sa consommation vers d'autres biens, devenus relativement moins coûteux, au détriment du bien taxé dont le prix s'est accru¹.

Avec l'instauration d'un impôt indirect l'effet-revenu joue mais pas l'effet de substitution et l'on démontre grâce à une approche en terme de courbe d'indifférence, que la perte de bien-être est dans ce cas plus faible pour le contribuable². La même démonstration peut être faite en terme de consommateur³. D'où la thèse de supériorité, de l'impôt direct sur l'impôt indirect. Le premier étant plus neutre que le second puisque ses effets sont moindres⁴.

4.3. La théorie de la translation fiscale ou les modalités de répercussion d'un impôt sur les autres agents économiques.

Chaque contribuable dispose de trois moyens pour éviter totalement ou partiellement l'impôt. Il peut échapper à l'impôt par la fraude ou l'évasion fiscale, ou en violant la loi : c'est la fraude fiscale. Il peut également échapper à l'impôt en s'appuyant sur le dispositif légal ou en profitant des silences de la loi : c'est l'évasion légale.

La loi de Jeze veut précisément que la classe dirigeante échappe partiellement à l'impôt en faisant prévaloir des réformes fiscales qui vont dans le sens de ses intérêts. Dans tous les cas la charge des dépenses publiques incombera à d'autres de sorte que l'évasion fiscale qu'elle soit ou non frauduleuse, provoquera des phénomènes de translation fiscale.

« L'une de plus graves atteintes que l'on puisse porter à l'égalité devant l'impôt c'est d'établir une inégalité devant la fraude car ceux qui peuvent frauder échappent à l'impôt alors que les autres le supportent intégralement et au-delà de ce que légitimement ils auraient dû payer du fait de la défection des premiers »⁵. Essayer de répercuter sur d'autres agents

¹ - Jacques Percebois et al, « Dictionnaire de finance publiques », Armand Colin, 1995, p 126.

² - Ibid. p 123.

³ - Jacques Percebois et al, 1991, op.cit., p 96.

⁴ - Ibid. p 96.

⁵ - Jacques Percebois et al, 1995 op.cit., p124.

économiques l'impôt que l'on doit verser. Le contribuable « de fait » peut dès lors être différent du contribuable « légal ». En théorie l'impôt direct ne devrait pas entraîner de « distorsions fiscales » puisqu'il se contente d'opérer un transfert de revenu donc d'utilité entre le contribuable et l'Etat¹.

En pratique des cas de translation de l'impôt sur le revenu, en particulier de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, peuvent être mis en évidence². L'impôt indirect donne lieu quant à lui à translation puisqu'il est généralement répercuté sur le consommateur final. Le dispositif légal prévoit d'ailleurs explicitement cette répercussion : c'est le consommateur qui paie la TVA ou les autres taxes indirectes, même si en pratique l'industriel ou le commerçant est chargé du recouvrement de l'impôt pour le compte du fisc. Il peut se faire que, dans certains cas exceptionnels, le commerçant ne puisse pas récupérer l'intégralité de l'impôt indirect qu'il verse l'Etat :

Il existe trois modalités de translation³ :

- 1) la translation « progressive » ou « en avant » qui consiste à transférer l'impôt sur l'acheteur via l'augmentation du prix de vente du bien ou service ;
- 2) la translation « régressive » ou « en arrière » qui consiste à répercuter l'impôt sur les facteurs de production (travail ou capital) en obtenant d'eux une productivité identique pour une rémunération moindre ;
- 3) la translation « oblique » qui consiste pour le contribuable légal (le commerçant) à répercuter l'impôt sur l'acheteur d'un autre ne produit que le produit visé par le fisc.

On démontre que dans tous les cas les modalités de la translation sont fortement dépendantes de la valeur de l'élasticité-prix des courbes d'offre et de demande de biens ou de facteurs de production. La translation progressive d'un impôt indirect (TVA) s'opère suivant des modalités différentes selon la structure des marchés.

Les conséquences d'un impôt direct proportionnel ou progressif sur le revenu du travail sont à priori indéterminées puisque deux effets opposés se manifestent : un effet-revenu qui incite les agents à travailler plus pour compenser la perte de revenu due à l'imposition ; un effet de substitution qui tend à diminuer l'offre de travail du fait de cout relativement plus avantageux du loisir par rapport au travail.

¹ - Jacques Percebois et al, op.cit., 1991, p 97.

² - Ibid. p 98

³ - Jacques Percebois et al 1995 op.cit. p125

Seules des analyses empiriques permettent de connaître la résultante de ces deux effets et l'on observe généralement que l'effet de substitution l'emporte sur l'effet-revenu lorsque l'on a affaire à un impôt très progressif appliqué à des revenus élevés ; pour les faibles revenus au contraire ou lorsque l'impôt est strictement proportionnel, l'effet-revenu est prépondérant. Notons qu'avec l'instauration d'un impôt négatif les deux effets jouent dans le même sens et se conjuguent pour inciter l'individu à l'oisiveté. D'où la nécessité de prévoir un « taux modérateur d'oisiveté » destiné à encourager l'individu à maintenir son statut d'actif en conservant une partie de son revenu primaire en plus du versement de l'impôt négatif (prestation non affectée accordée par la collectivité aux individus défavorisés et destinée à assurer une garantie de ressources minimales).

4.4 Revue de littérature empirique

La revue de littérature qui suit, synthétise les résultats de travaux empiriques ayant porté sur l'impact de la fiscalité sur différents variables économiques.

Jarkko Harju et Thomas Kosonen¹ (2012) ont visé dans leur étude l'impact des incitations fiscales sur l'activité économique des entreprises. En fait, ils ont mis l'accent sur l'effet des réformes qui ont réduit les taux d'imposition sur le revenu des propriétaires de petites entreprises. Ils ont utilisé des petites entreprises pour estimer l'impact causal des incitations fiscales sur l'activité économique. Ils aboutissent au résultat qu'une fiscalité plus légère ne conduit pas à une augmentation du chiffre d'affaires des entreprises. Ainsi, que l'activité économique des entreprises peut en effet être renforcée en leur offrant de meilleures incitations fiscales.

Pierre-Alain Muet et Sanvi Avouyi-Dovi 2012² de leur côté, ont étudié les différentes mesures fiscales préférentielles et leur impact sur l'investissement des entreprises en France. L'étude économétrique montre qu'elles ont eu un effet d'incitation non négligeable, accroissant l'investissement en équipement des entreprises d'un montant égal à une fois et demi en moyenne leur coût pour le budget de l'Etat. Toutefois lorsqu'elles sont durables, leur efficacité s'amenuise et devient inférieure à leur coût budgétaire.

¹ - Jarkko Harju et Tuomas Kosonen , « The impact of tax incentives on the economic activity of entrepreneurs », National bureau of economic research, Cambridge, 2012.

² - Pierre-Alain Muet, Sanvi Avouyi- Dovi, « L'effet des incitations fiscales sur l'investissement observations et diagnostics économiques », Revue de l'OFCE n°18, 1987.

Jorge Martínez-Vázquez et Violeta Vulovic¹ 2012 ont examiné l'impact et le rôle de la politique fiscale et des dépenses publiques sur la répartition des revenus en utilisant un ensemble de 150 pays sur une période de plus d'un quart de siècle (1970-2009). Dans cette analyse empirique, ils mettent en évidence les effets significatifs des deux taxes et des dépenses publiques sur le coefficient de Gini. En ce qui concerne la fiscalité, leurs résultats confirment généralement ceux des études précédentes ayant porté sur l'analyse de l'incidence dans chaque pays. L'impact progressif sur le revenu des particuliers a un impact positif sur la répartition des revenus, ce qui contribue à l'inégalité décroissante. Plus le degré de progressivité est élevé, plus cet effet est prononcé. L'impôt des sociétés a également un effet positif sur la répartition des revenus, mais cet effet est érodé avec le degré de mondialisation ou d'ouverture. Les taxes à la consommation générale, les taxes d'accise et les droits de douane ont un impact négatif sur la répartition des revenus. Toutefois, du côté des dépenses, ils constatent que des parts plus élevées du PIB consacrées au bien-être social, à l'éducation, à la santé, et au logement, ont un impact positif sur la répartition des revenus, individuellement et collectivement.

Dans une autre étude, Antonella Caiumi (2011)² a évalué les dépenses fiscales en faveur de l'investissement des entreprises en Italie. Elle s'est intéressée aux montants des investissements supplémentaires induits par l'intervention des pouvoirs publics. Pour ce faire elle a adopté une méthodologie consistant à sélectionner un échantillon composé d'entreprises bénéficiaires et non bénéficiaires, de sorte qu'à chaque entreprise subventionnée corresponde une entreprise comparable non subventionnée, similaire en tous points hormis l'avantage fiscal. Son modèle empirique du comportement de l'entreprise en matière d'investissement est alors estimé afin de calculer l'élasticité de la demande par rapport aux prix et à l'impôt et de tester la sensibilité des décisions d'investissement à l'existence de fonds internes, en tenant compte de la structure dynamique qui sous-tend l'accumulation de capital. Ses résultats montrent qu'une subvention par l'impôt ciblée sur l'accumulation du capital n'est pas un outil optimal pour la politique régionale visant à favoriser le développement local.

¹ - Jorge Martínez-Vázquez et Violeta Vulovic, « The Impact of Tax and Expenditure Policies on Income Distribution: Evidence from a Large Panel of Countries », *Review of public economics*, N° 200, 2012.

² -Antonella Caiumi, « The evaluation of the effectiveness of tax expenditures - a novel approach: an application to the regional tax incentives for business investments in Italy », *OECD Taxation Working Papers*, No. 5, OECD Publishing, 2011.

L'étude réalisée par Spencer¹ a visé le secteur manufacturier canadien durant les périodes (1935-1936) et (1948-1964). Il a utilisé le taux de rendement du capital comme variable et adopté la méthode de variables instrumentales (taux de taxation du capital et du profit). Sa méthodologie était basée sur l'analyse du taux de rendement du capital avant et après la taxe. Il a dégagé comme résultat que toutes les spécifications utilisées indiquent une transmission du fardeau fiscal à plus 100%.

Quant à l'autre étude faite par Dusansky et Tanner, publiée en 1974, et qui a visé le même secteur manufacturier canadien durant la période de (1935-1965), elle montre que la transmission du fardeau fiscal est estimée entre 54 et 88%. Notons que la variable était aussi le taux de rendement du capital. Les données étaient agrégées en séries chronologiques, avec l'inclusion du salaire des travailleurs comme variable endogène du modèle et la méthode suivie était celle des moindres carrées à deux stades (MCDS).

En 1979, Sebold², dans son étude, a visé le secteur manufacturier américain (1931-1941) et (1946-1970). Cette fois, les variables sont les profits corporatifs avant taxe, le salaire annuel moyen par employé, prix des biens manufacturiers...etc. Il a utilisé des données agrégées en séries chronologiques. Pour la méthodologie, les spécifications utilisées permettaient de mesurer l'incidence de la taxe en amont (sur les salaires) et en aval (sur les prix). Il avait choisi comme variable la taxation qui correspond au taux effectif de taxation pour les entreprises manufacturières. Alors, en intégrant le tout, l'analyse du Sebold montre que la transmission du fardeau fiscal sur sociétés est de 69% tandis que la part de cette transmission sur les salaires est de -80%, alors que celle sur les prix correspond à 154% suite à un effet de rétroaction des prix sur les salaires.

Felix et Hines³ (2009) dans une étude plus récente, ont pris l'exemple des Etats américains (à l'exception du Nevada, du Wyoming et de Washington). Le taux de salaire obtenu par le ratio du salaire hebdomadaire et de nombres d'heures travaillées par semaines, était la variable de salaire utilisée. Felix et Hines avaient à leur disposition des micros données (57426 observations) sur les travailleurs syndiqués occupant un emploi à temps plein dans le secteur privé. La méthode était celle des moindres carrées ordinaires.

¹ - Spencer, B. G, «The shifting of the corporation income tax in Canada »,The Canadian journal of economics, 1969, P 21-34.

² - Sebold, F. D, «The short-run shifting of the corporation income tax: A simultaneous equation approach », The review of economics and statistics, 1979, p 401-409.

³ - Felix R A., Hines J. R, « Corporate taxes and union wages in the United States », National bureau of economic research, 2009.

Méthodologiquement, la variable de taxation correspond au taux marginal de la dernière tranche d'imposition dans chaque Etat. Les variables dichotomiques de contrôle pour occupations et industries constituent les données indissociables dans cette étude. Felix et Hines arrivent au résultat qu'une hausse d'un dollar des recettes fiscales de l'impôt sur le revenu corporatif réduit le salaire médian de 0.49 %. Quant aux travailleurs syndiqués ils absorbent 54% de la hausse de la taxe sous forme de réduction de leurs salaires. Une hausse d'un pour cent des taxes réduit l'avantage salarial des travailleurs syndiqués de 0.36%.

Dans une autre étude faite au niveau de la même région que l'étude précédente : les États américains (à l'exception du Nevada, du Wyoming et de Washington) visant maintenant la période (1977-2005), Felix¹ (2009), prennent comme variable le taux de salaire par individu calculé à partir du salaire annuel divisé par le nombre d'heures travaillées par année. Ils disposaient de micro données (1 150 966 observations) sur les travailleurs américains, ainsi que des variables dichotomiques de contrôle pour les occupations et industries. Pour la méthodologie du travail, l'échantillon a été réparti en trois groupes selon le niveau d'éducation. La variable de taxation correspond au taux marginal de taxation de la dernière tranche d'imposition dans chaque État. Les principaux résultats de cette étude, sont qu' : une hausse de 1 % du taux marginal de l'impôt sur le revenu contribue à une baisse de 0,14 à 0,36 % des salaires. L'effet négatif de l'imposition du revenu corporatif augmente avec le niveau d'éducation et l'incidence progressive de l'impôt sur le revenu corporatif : le fardeau fiscal par rapport au revenu augmente avec la rémunération.

Arulampalam² et al. (2012) font l'exception en mettant en œuvre l'analyse de cas des neuf (9) pays européens, et ce concernant la période entre (1996-2003). Les salaires annuels moyens par firme divisés par le nombre d'employés étaient la variable utilisée. Les données fournies étaient en fait les micros données des 55 000 firmes du panel. La variable de taxation correspond à l'impôt à payer par employé et la variable de contrôle, la productivité par travailleur des secteurs manufacturiers. Cette étude a montré un effet négatif significatif : une hausse d'un dollar de l'impôt sur revenu corporatif réduit le salaire de 49 % en moyenne à long terme.

¹ - Felix, R. A, « Do state corporate income taxes reduce wages? », *Economic review*, (Q II), 2009, p77-102.

² - Arulampalam, W, et al, « The direct incidence of corporate income tax on wages. *European Economic Review* », *Economic review*, 56(6), 2012, P. 1038-1054.

L'étude la plus récente est celle de Liu et Altshuler¹ (2013), réalisée au niveau des États-Unis et visant les salaires hebdomadaires annuels par travailleur et par industrie, durant la période (1982- 1992) et 1997. Liu et Altshuler avaient des micro données (287 111 observations) sur les caractéristiques individuelles des travailleurs américains. La méthode suivie était celle de panel à effets fixes, pour le coté méthodologique : la variable de taxation correspond au taux marginal effectif de l'impôt sur le revenu, et la variable de contrôle est le niveau de la concentration du marché. A la lumière des données collectées le résultat de l'étude est qu'une hausse d'un dollar des recettes fiscales en provenance de l'impôt sur le revenu corporatif contribue à réduire les salaires des travailleurs d'environ 60 %. Cet effet augmente avec le ratio de concentration pour chaque industrie.

D'autre part, Brittain² a élargi son champ d'étude, au niveau de 64 pays exactement dont 12 industriels, visant la variable de taux de salaire par année par individu pour la période (1957-1959). Brittain a réalisé 407 observations comme données agrégées. La méthode utilisée est celle des moindres carrées ordinaires (MCO). La variable de contrôle était la productivité par travailleur et la variable de taxation était le taux d'imposition tel que prévu par la loi dans chaque pays. Par conséquent, il a constaté que les travailleurs supportent à 100% le fardeau fiscal de la taxe sur la masse salariale à long terme, et que le coefficient associé à ce résultat varie entre -1,14 et -1,60.

Choisissant le salaire horaire moyen des cols bleus (hommes seulement) dans les secteurs manufacturier/minier comme variable de salaire, Holmlund³ (1983) a choisi comme champ d'étude la Suède plus précisément pour la période de (1949-1979). Lui aussi a suivi la méthode des moindres carrées ordinaires (MCO) et des moindres carrées à deux stades. Travaillant sur l'ajustement pour la mobilisation des travailleurs entre les différentes industries et le contrôle pour l'effet du changement des prix sur les salaires, son résultat de recherche est le suivant : une partie de la taxe sur la masse salariale est retransférée aux travailleurs (-0,49) par la méthode des MCD et 0,46 par celle des MCDS.

¹ - Liu, L et al, « Measuring the burden of the corporate income tax under imperfect competition », *National tax journal*, 66(1), 2013, p 215-237.

² - Brittain, J.A, « The Incidence of Social Security Payroll Taxes », *Economic Review*, 1971.

³ - Holmlund, B. Payroll, « Taxes and Wage Inflation: The Swedish Experience », *The Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 85, N°1, 1983, p .1-15.

Le Canada était la région choisie comme cas d'étude par Marceau et Vaillancourt¹ (1990), qui ont visé la variable de taux de croissance annuel du salaire négocié dans le cadre des conventions collectives, et ce dans les années (1975-1984). Marceau et Vaillancourt avaient des données sur les conventions collectives individuelles (780) pour les firmes, avec 500 employés et plus. Ils ont suivi la méthode de *pooled regression*. Les variables de taxation correspondent à la taxe générale et aux taxes spécifiques sur la masse salariale, les variables de contrôle pour l'industrie, le coût de la vie (si spécifié dans la convention) et l'inflation. Leur résultat est évidemment qu'il existe un effet négatif de la taxe générale sur les salaires : les coefficients rapportés sont entre -0,247 à -0,0389. Quant à l'effet positif des taxes spécifiques sur les salaires il est entre 0,0269 à 0,0266. L'effet global est statistiquement non significatif lorsqu'on additionne les deux types de taxes.

Dans une autre étude récente Roy-César et Vaillancourt² (2010), ont mis l'accent sur la même variable (taux de croissance annuel du salaire négocié dans le cadre des conventions collectives) et dans la même région d'étude, le Canada (spécialement à Québec et Ontario). L'étude a porté sur la période allant de 1985 à 2007. Les données utilisées sont les conventions collectives individuelles (581) pour les firmes avec 500 employés et plus. Méthodologiquement, les variables de taxation correspondent à la taxe générale et aux taxes spécifiques sur la masse salariale. La variable de contrôle, pour l'inflation, le coût de la vie (si spécifié dans la convention) et le chômage. Roy-César et Vaillancourt ont calculé que le taux de croissance des salaires chute de 0,5 point de pourcentage au Québec et de 0,3 point de pourcentage en Ontario suite à la hausse d'un point de pourcentage des taxes générales sur la masse salariale.

¹ - Marceau N. et F Vaillancourt, F. « Do general and firm-specific employer payroll taxes have the same incidence? Theory and evidence », *Economics letters*, No 34, 1990, p 175-181.

² - Roy-César, E. Vaillancourt F, « The incidence of payroll taxes in Ontario and Quebec, evidence from collective agreements for 1985-2007 », *Série scientifique*, CIRANO, 2010.

Conclusion

La politique fiscale a dorénavant un rôle à jouer dans la réalisation de divers objectifs économiques et sociaux. L'Etat peut intervenir par la politique fiscale dans plusieurs domaines en utilisant les mesures fiscales préférentielles autrement dit « dépenses fiscales ».

L'objet de ce chapitre a consisté à montrer l'évolution de la politique fiscale à travers l'évolution du rôle de l'Etat. Par la suite nous avons analysé le concept de dépenses fiscales et à l'aide des définitions de différents théoriciens, nous avons montré les difficultés liées à sa mise en œuvre. Beaucoup de théoriciens et gouvernements réfèrent au système fiscal de référence pour déterminer si une mesure fiscale préférentielle constitue ou non une dépense fiscale.

Tous les pays utilisent d'une manière ou d'une autre leur politique fiscale à des fins d'interventions étatiques, en agissant sur plusieurs variables sur le plan macro ou micro économique. La dernière section du présent chapitre a été consacrée à montrer, que la fiscalité, et précisément les dépenses fiscales, ont un impact sur l'économie, et cela à travers la présentation des différentes théories portant sur l'incidence fiscale ainsi que celle des recherches empiriques qui ont traité des effets économiques des dépenses fiscales.

Chapitre II : La politique de dépenses fiscales en Algérie

Depuis 1991, le système fiscal algérien a connu des réformes radicales, portant notamment sur l'aspect structurel de gestion ainsi que sur l'aspect structurel des caractéristiques fiscales, visant à modifier et adapter le système fiscal afin d'atteindre les objectifs définis dans le domaine économique et social. Les impôts sont désormais non seulement un moyen pour distribuer des revenus mais également comme un moyen et un levier d'orientation économique.

Dans ce cadre le législateur fiscal a octroyé des subventions indirectes aux sociétés d'investissement sous la forme de dépenses fiscales afin d'encourager les dépenses d'investissement et stimuler la croissance. Il a visé en particulier en particulier, l'impôt sur les bénéfices des entreprises, l'impôt sur le revenu global, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur l'activité professionnelle, car ces impôts sont les principaux éléments de la structure fiscale des sociétés. De ce fait le législateur fiscal a octroyé la majeure partie des dépenses fiscales à ces impôts en dépit de l'existence d'autres impôts dans la structure fiscale algérienne.

Ce chapitre abordera dans un premier temps le système fiscal de référence en Algérie, puis mettra l'accent sur les dépenses fiscales à travers une présentation de différentes formes qu'elles peuvent prendre, puis à travers une étude analytique de leur évaluation.

1. La description du système fiscal de référence en Algérie

Afin d'encourager les dépenses d'investissement, qui sont l'un des plus importants éléments de la demande globale, le législateur algérien a octroyé des subventions financières indirectes aux entreprises sous la forme de dépenses fiscales en matière d'impôt sur le bénéfice des sociétés IBS, d'impôt sur le revenu globale IRG, de taxe sur la valeur ajoutée TVA et de taxe sur l'activité professionnelle TAP.

Ces différents types de fiscalité constituent les plus importantes taxes et impôts du système fiscal algérien ainsi que dans l'architecture de la fiscalité d'entreprise. C'est pour cette raison que l'Etat algérien a accordé la plus grande partie des dépenses fiscales à cette catégorie d'impôts, et taxes. Cette section sera limitée à l'étude du système de référence pour ces taxes. Elle permet de saisir la distinction entre ce qui est un élément de la dépense fiscale et est un composant du système fiscal de référence.

1.1. Le système fiscal de référence en matière d'impôt sur le bénéfice des sociétés IBS

L'imposition des sociétés a subi une refonte totale en faveur de la réforme fiscale intervenue durant l'année 1992 qui a donné lieu à la mise en place d'un impôt spécifique à cette catégorie de contribuables. Cette réforme répondait principalement à un double objectif. D'abord, un objectif formel visant la simplification des régimes d'imposition des sociétés de capitaux par la création d'un impôt spécifique à cette catégorie de contribuable à l'instar de celui touchant les sociétés de personnes. Le second objectif, est d'ordre économique dont l'aboutissement passait nécessairement par un allègement de la charge fiscale pesant sur cette catégorie de redevables, qui leur permettait ainsi de s'insérer sans trop d'encombre dans le nouveau paysage économique, qui se caractérise par une ouverture totale de la sphère économique où seules les règles de l'économie de marché sont applicables¹.

Dès lors, l'imposition à l'impôt sur les bénéfices des sociétés dépend plus particulièrement du statut juridique de la personne morale concernée. Ainsi, les sociétés de capitaux sont obligées de payer l'impôt sur les bénéfices des sociétés, alors que les sociétés de personnes relèvent quant à elles d'un impôt spécifique en l'occurrence l'impôt sur le revenu global (IRG). Toutefois, ce régime n'est pas réservé exclusivement aux sociétés de capitaux. En effet, les personnes morales et entreprises relevant normalement de l'impôt « IRG » ont la

¹ - Katia Lohi, « Evaluation des avantages fiscaux accordés à l'investissement », mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention d'un diplôme de post-graduation, Institut d'économie douanière et fiscale institut Algéro-Tunisien 2004, p 23.

possibilité d'être régies par les dispositions propres aux sociétés de capitaux en optant pour l'imposition à l'IBS.

▪ ***Le champ d'application de l'impôt sur les bénéfices des sociétés***

La législation fiscale algérienne reconnaît un régime fiscal propre aux sociétés qui disposent d'une personnalité juridique distincte de celle de ses membres. En effet, celles-ci disposant d'une autonomie patrimoniale sont passibles d'un impôt particulier en l'occurrence l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Toutefois, le champ d'application de cet impôt est influencé par certains éléments se rapportant aux facteurs ci-après :

- Aux sociétés imposables ;
- Aux règles de territorialité ;
- Aux règles particulières prévoyant des régimes dérogatoires.

▪ ***Les sociétés imposables à l'IBS***

Malgré le terme générique de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, il n'en demeure pas moins que certaines de ces entités y sont obligatoirement soumises, tandis que, d'autre ne le sont que par leur volonté en se plaçant sous ce régime d'imposition si elles estiment que ce régime leur procure un certain intérêt. Une troisième catégorie de sociétés demeure toutefois exclue. Cette exclusion peut être temporaire. Parfois, elle peut être illimitée dans le temps.

Les bénéfices soumises à cet impôt sont ceux réalisés par les personnes morales constitués sous la forme juridique d'une sociétés de capitaux (SPA, SARL, les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL)), des organismes et établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et les sociétés de coopérative et leur unions².

▪ ***Taux et paiement de l'impôt sur les bénéfices des sociétés***

L'article 150-01 du C.D.I stipule que le taux de l'IBS est fixé a un taux de 30% mais avisant la loi de finance pour 2007 le taux a été ramené à 25% afin d'encourager les entreprises à investir. Les taux des retenues à la source de l'IBS sont fixés comme suit ³:

² -Pour plus de détail voir l'article 136 du Code des impôts directs et taxe assimilées.

³ -Article 151-1- Code des impôts directs et taxe assimilées.

Type de l'activité	Taux
Les activités de production de biens	19%
Les activités de bâtiment, de travaux publics et d'hydraulique ainsi que les activités touristiques et thermales à l'exclusion des agences de voyages	23%
Les autres activités	26%

En cas d'exercice concomitant de plusieurs activités, les personnes morales assujetties à l'IBS doivent tenir une comptabilité séparée pour ces activités, permettant de déterminer la quote-part des bénéfices pour chaque activité à laquelle le taux de l'IBS approprié doit être appliqué. Le non-respect de la tenue d'une comptabilité séparée entraîne systématiquement l'application du taux de 26% quoique selon les dispositions de l'article 4 du code des taxes sur le chiffre d'affaires, les activités de production de biens s'entendent de celles qui consistent en l'extraction, la fabrication, le façonnage ou la transformation de produits à l'exclusion des activités de conditionnement ou de présentation commerciale en vue de la revente. L'expression « activités de production » utilisée dans l'article 4 ne comprend pas également les activités minières et d'hydrocarbures. Par activités de bâtiment et des travaux publics et hydrauliques éligibles au taux de 23%, il y a lieu d'entendre les activités immatriculées en tant que telles au registre de commerce et donnant lieu au paiement des cotisations sociales spécifiques au secteur.

Par ailleurs, les bénéfices réinvestis sont soumis à un taux de 12,5% sous un certain nombre de conditions : Les bénéfices doivent être notamment réalisés dans l'exercice même, ou faire l'objet d'un engagement de les réinvestir au cours de l'exercice suivant ; les biens bénéficiant du taux réduit doivent demeurer dans l'entreprise pendant 5 ans, etc.

L'IBS est payé par anticipation à travers le versement d'acomptes provisionnels ou retenus à la source selon le cas, sachant que le solde de liquidation doit intervenir avant le 15 avril de l'année suivante après le dépôt de la déclaration annuelle pour l'exercice clôturé.

1.2. Le système fiscal de référence en matière d'impôt sur le revenu globale IRG

L'impôt sur le revenu est un impôt d'Etat. Il est déterminé annuellement à partir des déclarations des contribuables. Cet impôt est progressif, personnel. Il est également général et

global. Les rémunérations sont imposables différemment selon la forme de l'entreprise et la nature des activités.

▪ **Traitements et salaires**

Les rémunérations sont soumises à l'impôt sur le revenu global dans la catégorie des traitements et salaires si la personne imposable est un associé gérant minoritaire de SARL, gérant non associé ou dirigeant de société par action (président du conseil d'administration, directeur général ; ou membre du directoire). La base d'imposition de l'IRG-salaire est constituée par les salaires et les avantages en nature (nourriture, logement, habillement, chauffage et éclairage) dont l'évaluation est déterminée au montant du réel. Ainsi le montant des rémunérations imposables est déterminé en déduisant du montant brut des sommes payées et des avantages en natures accordés, c'est à dire les retenues opérées par l'employeur en vue de la constitution de pensions ou de retraites et la cotisation ouvrière aux assurances sociales. L'IRG-salaire est perçu par voie de retenue à la source opérée par la société qui verse les sommes imposables et l'impôt est calculé suivant le barème progressif ci-après ⁴:

Tableau N° 03 Barème progressif de l'IRG

Fraction du revenu imposable (DA)			Taux d'imposition
0	à	120 000	0%
120 001	à	360 000	20%
360 001	à	1 440 000	30%
Supérieure	à	1 440 001	35%

Source : Code d'impôts directs et taxes assimilées.

- *Les bénéfices non commerciaux*

Une personnes est soumise à l'IRG dans la catégorie des bénéfices nom commerciaux si elle perçoit des rémunérations en tant que gérant majoritaire des SARL et des sociétés commandités par action ou autant qu'associé de sociétés de personnes, de sociétés civiles professionnelles ou de membres de sociétés de participation. En outre, conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi de finances pour 2003, les revenus de ses personnes sont exclus du champ d'application de la TAP.

⁴ -Article 104 du Code des impôts directs et taxe assimilées.

- *Les dividendes*

Une personne est soumise à l'IRG dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers si elle perçoit :

- des dividendes en qualité d'associé dans une société par action, sociétés en commandité par actions, sociétés à responsabilité limitée, ou dans une société de personnes (sociétés en nom collectifs, sociétés en commandites simple, sociétés en participation) ayant opté pour l'imposition de l'IBS ;
- des jetons de présence ou de tantièmes en qualité d'administrateur des sociétés. Les dividendes sont imposés à une retenue à la source opérée par la société qui verse les dites sommes et le taux de la retenue est de 10% libératoire.

- *Les revenus des créances, dépôts et cautionnements et bons de caisse anonymes*

Les revenus des créances, dépôts et cautionnements, sont soumis à une retenue à la source de 10% qui ouvre droit à un crédit d'impôt qui s'impute sur l'impôt émis par voie de rôle. Les produits des bons de caisse anonymes ou au porteur sont soumis à une retenue à la source de 50% libératoire de l'impôt sur le revenu global. La retenue à la source s'applique au montant brut des intérêts et produits des créances, dépôts, cautionnement et bons de caisse anonymes ou au porteur⁵.

1.3. Le système fiscal de référence en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Le chiffre d'affaire des entreprises est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) quelle que soit la forme juridique de ces dernières. Elle est comprise dans le prix de vente des produits ; cependant elle n'est pas supportée par l'entreprise mais par le consommateur final. Elle repose sur le principe selon lequel la TVA ayant grevé les éléments constitutifs du prix d'une opération imposable (TVA sur achat) est déduite de celle collectée sur l'opération de vente (TVA sur vente).

- ***Les régimes d'imposition***

L'imposition du chiffre d'affaire réalisé par l'entreprise, relève du régime du réel autrement dit, c'est l'entreprise elle-même qui doit déterminer sa base d'imposition en vue de sa comptabilité. Ainsi sur les opérations imposables qu'elle réalise, elle doit notamment,

⁵ - Article 104 du Code d'impôts directs et taxe assimilées.

calculer la TVA selon le taux applicable au produit ou aux services considérés, ensuite la déduire si elle a été déjà supportée sur les biens et services acquis pour les besoins de l'exploitation et qui figurent sur les factures des fournisseurs. Cette différence peut faire apparaître soit un solde positif c'est à dire le montant de la TVA qui doit être acquitté, soit un solde négatif lorsque le montant de la TVA payée aux fournisseurs est supérieure au montant de la TVA sur le chiffre d'affaire ; la différence constitue un reliquat de taxe (précompte) qui sera reporté sur les mois qui suivent.

- ***La base d'imposition de la TVA***

Le chiffre d'affaire imposable à la TVA comprend tout ce que l'assujetti encaisse ou reçoit en contrepartie de l'opération imposable, à l'exception de la TVA elle-même.

En effet sont inclus dans le chiffre d'affaire imposable tous les frais, les droits et taxes à l'exclusion de la TVA, et les recettes accessoires. Toutefois, ils peuvent être déduits de la base imposable à la taxe, lorsqu'ils sont facturés aux clients : Les rabais, remises, ristourne accordés et escompte de caisse, les droits de timbre les frais de transports lorsqu'ils sont facturés séparément, et les frais d'emballages consignés.

- ***Taux et exigibilité de la TVA***

Il existe deux taux de TVA, un taux normal fixé à 17% et un taux réduit fixé à 7%⁶. La date d'exigibilité de la TVA varie selon la nature des opérations réalisées, connaissant que pour les ventes, c'est la livraison juridique ou matérielle de la marchandise, pour les prestations de services et les travaux immobiliers c'est l'encaissement total ou partiel du prix, et pour les travaux immobiliers réalisés par les promoteurs et entrepreneurs c'est la livraison juridique ou matérielle.

1.4. Le système fiscal de référence en matière de taxe sur l'activité professionnelle TAP

En plus des impôts précédemment décrits l'entreprise supportera aussi, la taxe sur l'activité professionnelle (TAP). La taxe dont le taux est fixé à 2% ⁷est établie en nom de chaque entreprise, à raison du chiffre d'affaire réalisé par chacun de ses établissements, unités ou dans chacune des communes du lieu de leurs installations ; mais aussi au nom des

⁶ - Art 21 du code des taxes sur le chiffre d'affaire modifié par les articles 40 et 48 de la loi de finances pour 1995,74 de la loi de finances pour 1996, 49 de la loi de finances pour 1997,38 de la loi de finances pour 2000 et 21 de la loi de finances 2001.

⁷ - Art 222 du code des impôts directs

bénéficiaires des recettes imposables au lieu de l'exercice de la profession ou, le cas échéant, du principal établissement.

▪ ***Le champ d'application***

La taxe est due à raison⁸ :

- des recettes brutes réalisées par le contribuable qui, ayant en Algérie une installation professionnelle permanente, exerce une activité dont les profits relèvent de l'impôt sur les revenus global dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux.
- du chiffre d'affaire réalisé en Algérie par les contribuables qui exercent une activité dont les profits relèvent de l'impôt sur le revenu global dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux ou de l'IBS.

Par ailleurs les opérations réalisées entre les unités d'une même entreprise sont exonérées de cette taxe.

▪ ***La base d'imposition***

Sous réserve des exonérations prévues par la législation en vigueur, la taxe est établie chaque année sur le chiffre d'affaire hors TVA. Toutefois, bénéficiant d'une réfaction de⁹:

- 30% : Le montant des opérations de vente en gros, et le montant des opérations de vente de détail portant sur les produits dont le prix de vente au détail comporte plus de 50% de droits indirects.
- 50% : Le montant des opérations de vente en gros portant sur les produits dont le prix de vente comporte plus de 50% de droits indirects, ainsi que le montant des opérations de vente au détail portant sur le médicament classé bien stratégique et dont la marge de vente au détail est située entre 10 et 30%.
- 75% : le montant des ventes aux détails de l'essence super et normal et du gasoil.

1.5 Autres impositions

A part les impositions citées ci-dessus l'entreprise supporte d'autres impositions qui sont réalisées par rapport aux opérations qu'elle peut réaliser. Parmi celle-ci on peut citer.

⁸ -Art 217 modifié par l'article 24 de la loi de finances pour 2003.

⁹ - Art 219 du code des impôts directs et taxe assimilées.

Les droits d'enregistrement dus au cours de la vie de la société lors de sa dissolution et les impôts et taxes payées à l'importation.

1.5.1. Les droits d'enregistrement

Le droit d'enregistrement est un impôt indirect codifié par un code d'enregistrement ; il est perçu suite à des effets occasionnels ou accidentels tel que :

a- Les modifications du contrat de la société : Les modifications des contrats peuvent être réalisées suite aux situations suivantes :

Augmentation du capital : Elle peut être réalisée soit :

- Sur la base d'apports nouveaux augmentant le capital qui est considéré comme un acte d'apports à une véritable société tout en appliquant les règles fiscales des apports purs et simples ou à titre onéreux.
- Sur la base d'incorporation des réserves ou des bénéfices par application d'un droit d'apport d'un taux de 1% sur les montants des sommes incorporées.

b- Les cessions de droits sociaux et d'obligations : Les actes portant cession d'actions et de parts sociales ainsi que les actes portant cession d'obligations négociables des sociétés sont assujettis à un droit de 2.5% appliqué sur le prix augmenté des charges ou sur la valeur vénale réelle si elle est supérieure à celle des titres cédés¹⁰.

c- La dissolution : Les actes de dissolution de sociétés qui ne portent aucune transmission de biens meubles ou immeubles entre les associés sont soumis à un droit fixe de 3.000 DA

d- Le partage : Les acquêts sociaux et les apports de chose fongibles encore disponibles dans l'actif lorsqu'ils sont partagés entre les associés sont soumis au droit de partage de 1.5 % sur le montant de l'actif net partagé¹¹.

Dans le cas où les apports purs et simples de corps certains sont attribués à une personne autre que l'opérateur, ils sont soumis au droit de mutation à titre onéreux aux tarifs applicables suivant la nature du bien.

e- La cession : Dans le cas de mutation par décès, l'actif immobilisé d'une entreprise est soumis au taux de 3% lorsque les cohéritiers s'engagent à poursuivre l'exploitation de l'entreprise¹².

1.5.2. Impôts et taxes payées à l'importation

Les biens et les marchandises importées pour les besoins des investissements sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée et aux droits de douane.

¹⁰- Article 218 du code d'enregistrement modifié par la loi de finance 2002

¹¹ - Article 244 du code d'enregistrement modifié par la loi de finance 2002

¹² - Article 12 de la loi de finance 2004

a- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Le fait générateur de la TVA à l'importation est constitué par l'introduction du bien ou de la marchandise en douane, et sa base imposable à l'importation est constituée par la valeur en douane tous droits et taxes inclus à l'exclusion de la TVA. Cette dernière supporte deux taux: Un taux normal de 17% pour les véhicules de tourisme, véhicules de transport, électroménager, etc....)¹³ et un taux réduit de 7% pour les ronds à béton, pâtes alimentaires¹⁴.

b - Les droits de douane : Les biens et marchandises importés sont soumis aux droits de douanes inscrits au tarif des douanes. En effet, Les droits de douanes saisis sont assis sur la valeur en douane des marchandises importées, c'est à dire sur le prix normal qui est constitué par le prix d'achat de la marchandise plus les frais de transport et d'assurance. Il faut préciser que la valeur en douane exprimée en monnaie étrangère doit être convertie en dinars au cours de change officiel en vigueur à la date d'enregistrement de la déclaration en détail. Les marchandises importées sont taxées aux droits de douanes dont les taux varient suivant la position tarifaire de chaque produit .

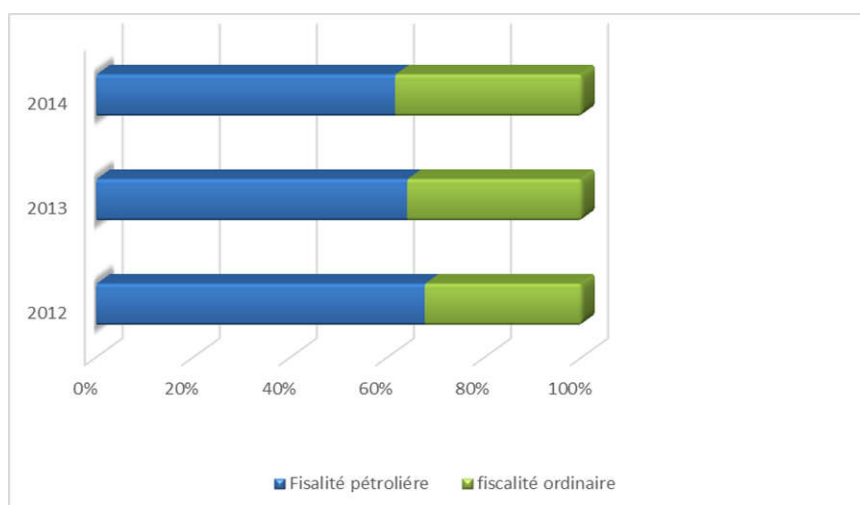
1.6- Evolution des recettes fiscales en Algérie

L'analyse du système fiscal passe par une meilleure compréhension de ses structures et par l'identification des différents impôts qui représentent en termes de recettes les piliers du système. Suite aux réformes menées dans les années 90, le système fiscal algérien, s'est doté d'une architecture d'imposition semblable dans sa globalité à celle du monde occidental. Il repose fondamentalement sur quatre grands impôts à savoir, l'impôt sur les sociétés (IBS), l'impôt général sur le revenu (IRG), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

¹³ - Voir l'article 21 du CTCA

¹⁴- Voir l'article 23 du CTCA

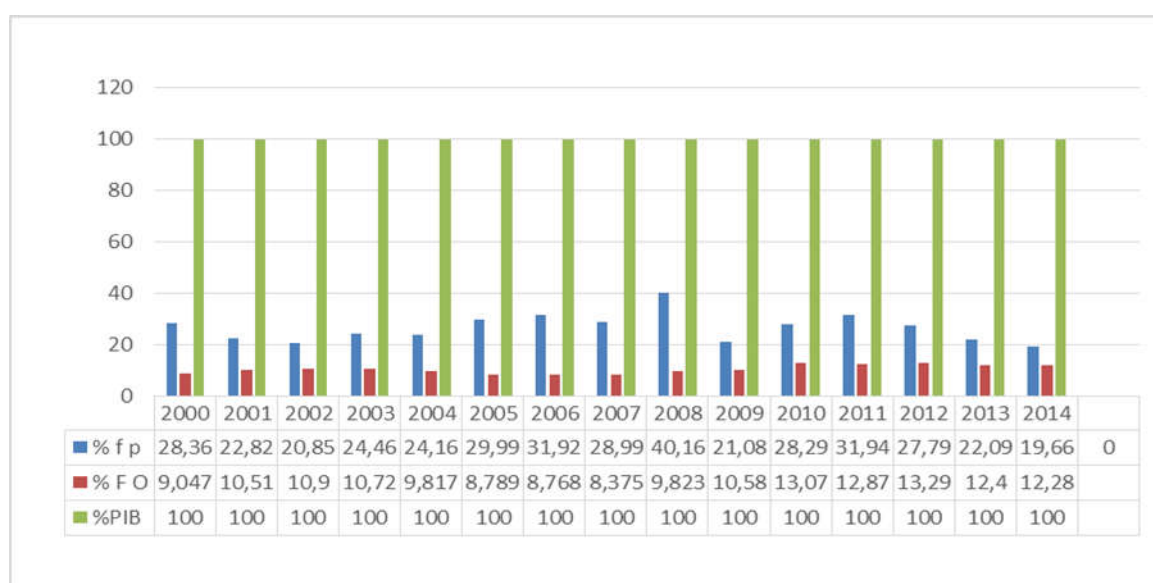
Figure N°04 : Evolution des recettes fiscales :



Source : réalisée à partir de données du Ministère des Finances, Direction générale des impôts, Direction des opérations Fiscales

La fiscalité ordinaire représente près de 36% de l'ensemble des recettes de l'Etat durant les années 2012 et 2013, avec une augmentation de 6% au titre de l'année 2014. Par contre la fiscalité pétrolière a marqué une diminution de près de 5% pour l'année 2014, ce qui explique que la fiscalité ordinaire n'a pas atteint le seuil pour satisfaire les gains obtenues par la fiscalité pétrolières, cette dernière contribue d'une proportion moyenne de 20% du PIB et la fiscalité ordinaire d'un taux de 12%. Le graphe suivant montre l'évaluation du ratio de la fiscalité ordinaire et pétrolière PIB durant la période 2000-2014.

Figure N°05 : Ratio de la fiscalité pétrolière et ordinaire/PIB



Source : réalisée à partir de données du Ministère des Finances, Direction générale des impôts, Direction des opérations Fiscales

Le tableau suivant représente la structure de la fiscalité ordinaire durant la dernière décennie :

Tableau N° 04 : Structure de la fiscalité ordinaire 2000-2014 (en Milliard de DA)

Année	Impôt Direct	impôt direct /totale FO	Impôt Indirect	Impôt indirect/FO	Produit divers budget	TOTAL FISCALITE ORDINAIRE
2000	82,22	16,3576317	381,18	75,83558809	11,53	502,64
2001	99,09	18,72802873	417,99	79,000189	39,24	529,1
2002	113,63	17,29449188	505,05	76,86863614	12,02	657,03
2003	125,44	17,75588489	552,01	78,13636814	38,35	706,47
2004	145,11	18,47311335	620,15	78,94770343	29,02	785,52
2005	168,24	18,74415081	696,34	77,58144302	20,26	897,56
2006	240,16	24,84816505	707,96	73,24911279	32,98	966,51
2007	256,02	23,99122889	788,14	73,85535169	18,39	1067,14
2008	327,36	24,48228669	982,24	73,45882599	22,98	1337,13
2009	458,01	29,15348529	1081,71	68,85355467	27,53	1571,03
2010	552,62	32,19758323	1130,88	65,88904296	31,31	1716,34
2011	681,04	34,00201703	1287,07	64,25903921	32,84	2002,94
2012	856,42	34,442237	1581,73	63,61168531	34,83	2486,54
2013	815,79	30,65220332	1811,57	68,06728688	48,39	2661,44
2014	874,4	32,19333675	1841,69	67,80666325	34,08	2716,09

Source : Ministère des Finances, Direction générale des impôts, Direction des opérations Fiscales

La fiscalité directe se compose principalement de l'impôt sur les sociétés (IBS), impôt général sur le revenu (IRG) et la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

L'analyse de la fiscalité ordinaire en Algérie permet d'apercevoir une nette croissance (évolution en volume) depuis l'année 2000, Ce résultat se traduit principalement par le renforcement des recettes au titre de l'IBS qui ont atteint 269 milliards en 2014 et celui des recettes de l'impôt sur le revenu global IRG qui a atteint 604.55 milliards.

L'impôt sur le revenu global (IRG) des salariés a généré en 2014 plus de 9% de la fiscalité ordinaire budgétisée, soit l'équivalent de 604.56 milliards de dinars de la totalité des recettes fiscales ordinaires effectives budgétisées en 2014 lesquelles se sont établies à 2716,09 milliards de dinars. Quant à l'impôt sur le revenu des sociétés (IBS), soumis au système déclaratif, il a rapporté au Trésor 269 milliards de dinars, contre 258 milliards en 2013.

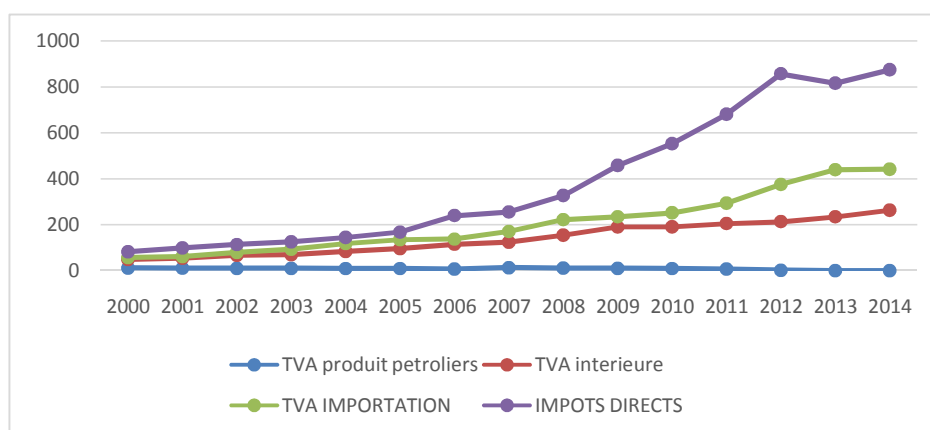
Tableau N° 05 Structure de la fiscalité ordinaire par type d'impôt 2000-2014 (en Milliard de DA)

Année	IRG	Ratio IRG/FD	Ratio IRG/FO	IBS	Impôt direct	IBS/FD	IBS/FO	Fiscalité ordinaire
2000	50,03	5,947517884	6,404185898	32,19	88,16751788	5,947518	6,404186	502,64
2001	62,7	6,357800925	6,877716878	36,39	105,4478009	6,357801	6,877717	529,1
2002	70,76	6,068586354	6,524816218	42,87	119,6985864	6,068586	6,524816	657,03
2003	79,79	6,017809257	6,461703965	45,65	131,4578093	6,017809	6,461704	706,47
2004	96,08	5,831408484	6,241725227	49,03	150,9414085	5,831408	6,241725	785,52
2005	105,6	6,476567951	6,978920629	62,64	174,716568	6,476568	6,978921	897,56
2006	121,84	10,78507169	12,24198405	118,32	250,9450717	10,78507	12,24198	966,51
2007	158,58	8,301873656	9,130948142	97,44	264,3218737	8,301874	9,130948	1067,14
2008	193,89	9,014699329	9,981826748	133,47	336,3746993	9,014699	9,981827	1337,13
2009	228,98	12,62124776	14,57833396	229,03	470,6312478	12,62125	14,57833	1571,03
2010	297,57	12,84077966	14,8601093	255,05	565,4607797	12,84078	14,86011	1716,34
2011	435,17	10,87398088	12,27545508	245,87	691,9139809	10,87398	12,27546	2002,94
2012	608,29	9,040500503	9,97892654	248,13	865,4605005	9,040501	9,978927	2486,54
2013	557,5	8,817058891	9,704896597	258,29	824,6070589	8,817059	9,704897	2661,44
2014	604,55	9,00738444	9,935237787	269,85	883,4073844	9,007384	9,935238	2716,09

Source : Ministère des Finances, Direction générale des impôts, Direction des opérations Fiscales

Les recettes relevant de l'impôt indirect se composent essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les recettes provenant des impôts indirects se sont établies à 1841,69 milliards de DA à la fin décembre 2014 contre 1811,57 milliards de DA un an auparavant, et de 1581,73 milliard de DA en 2013 enregistrant ainsi une augmentation moyenne dans les deux dernières années de 8%. Cette évolution est le résultat de la hausse des recettes de la TVA.

Figure N°06 : Evolution des impôts indirects et de la TVA



Source : réalisée à partir de données du Ministère des Finances, Direction générale des impôts, Direction des opérations Fiscales

On observe que les recettes de la TVA à l'importation ont, elles aussi, connu une augmentation soutenue durant la dernière décennie. Leurs performances sont dues aux exigences du développement du secteur productif national, aux importations énergétiques et à une demande de consommation tournée de plus en plus vers la production étrangère au détriment de la production locale. Cette hausse des recettes de la TVA a été l'une des politiques des finances publiques visant à renforcer les recettes fiscale interne pour compenser la chute des recettes tarifaires.

Tableau N°06 Evolution de la structure fiscale ordinaire

Année	2011	2012	2013	2014
Impôt direct	44,13310436	44,17724131	39,503656	41,30782931
Impôt indirect	52,16991219	52,44093676	56,97109099	54,74799106
Enregistrement et timbre	3,107280562	2,902610131	3,035688344	3,38436973
Divers	0,58970288	0,479211802	0,48956467	0,559809901

Source : Ministère des Finances, Direction générale des impôts, Direction des opérations Fiscales

Puisque la fiscalité représente un instrument incitatif pour la promotion et le développement des investissements, nous allons voir dans la section qui suit, les différentes dépenses fiscales accordées aux investisseurs.

2. Les dépenses fiscales en Algérie

La performance de toute politique de croissance dépend indéniablement de l'efficacité de politique incitatives et plus particulièrement fiscales ; cela correspond à une conception d'économie libérale où l'Etat se désengage de la sphère économique laissant place à l'initiative privée en contrepartie d'incitations fiscales de diverses formes afin d'orienter l'activité économique.

Les dépenses fiscales, appelées encore avantages fiscaux, sont définis comme étant : « une réduction du taux d'imposition de la base d'imposition ou des obligations fiscales qui est accordée, si le bénéficiaire prend certaines mesures. Le bénéficiaire de l'avantage fiscal, est un contribuable choisi sur la base de certaines conditions, se rapportant au type d'organisations (organisation constituée en société, entreprise ou particulier), à l'origine du contribuable (ressortissant du pays ou étranger) et au type d'activité. », Les dépenses fiscales touchent en particulier le secteur privé. Elles consistent en l'octroi « d'une subvention

indirecte de l'Etat qui n'aura pas à faire l'avance en monnaie »¹⁵. Dans ce cadre l'impôt ne sera pas vu comme le pourvoyeur de recettes mais appréhendé autrement c'est à dire comme instrument de régulation de la croissance économique tout en s'appuyant sur l'orientation stratégique des investissements. Elles peuvent prendre aussi l'appellation « allégement des impositions fiscales » qui devient « synonyme d'épargne, d'investissement, de productivité, bref de croissance économique retrouvée »¹⁶.

2.1. Formes des dépenses fiscales

Les dépenses fiscales peuvent revêtir des formes diversifiées. Elles sont en fonction du but recherché par les pouvoirs publics. Les plus courantes sont celles orientées vers la promotion des exportations et l'incitation à l'investissement.

▪ *Les dépenses fiscales à l'emploi*

L'un des problèmes inquiétant qui est connu par le monde est le chômage. Ce dernier est en fait lié à la croissance démographique des pays du tiers monde, il est dû à l'innovation et au développement technologique, pour ce qui est des pays développés. Pour la résorption de ce fléau, les abattements et les allégements suivants sont accordés¹⁷ :

Abattement par personne employée : C'est un avantage qui permet aux sociétés de faire une réduction sur le revenu imposable par personne employée, selon un montant fixe sur la base d'une échelle en fonction du nombre d'emplois créés. C'est une incitation qui a pour but d'abaisser le coût de la main d'œuvre pour l'employeur et d'accroître la demande de cette dernière.

Abattement pour les industries à forte intensité de main d'œuvre : Ces industries sont soumises à un taux de l'impôt sur le revenu différent de celui appliqué aux sociétés à forte intensité de capital. Cette différenciation de taux se fait sur la base d'un coefficient : Capital/main d'œuvre. Il en découle que le taux d'imposition sera élevé pour les industries à forte intensité de capital, tandis qu'il sera réduit pour celles à forte intensité de main d'œuvre. En outre, des abattements au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés pour certains équipements à forte intensité de main d'œuvre sont prévus.

Imposition du capital : Pour encourager à l'utilisation de la main d'œuvre, les pouvoirs publics peuvent jouer sur le coût du capital, par l'imposition des biens d'équipement, ce qui devrait inciter les entreprises à réduire leurs capitaux au profit de la main d'œuvre.

¹⁵ - Athman Kandil, « Théorie fiscale et développement l'expérience algérienne », Edition SNED.1970.P88

¹⁶ - Katia Lohi, op.cit, p 23.

¹⁷ -Ibid.

▪ *Les dépenses fiscales à l'exportation*

Afin d'inculquer l'esprit d'exportation et pour que la production locale puisse concurrencer les produits étrangers, les pouvoirs publics accordent des avantages fiscaux. Il s'agit d'exonération, de crédit d'impôt et de remboursement qui sont prévus en faveur de l'exportateur dans le but de réduire la charges fiscale. Ces incitations peuvent se présenter comme suit¹⁸ :

Concession en matière d'impôt sur le revenu : Les entreprises qui effectuent des opérations d'exportation peuvent bénéficier d'une exonération totale pour ce qui est du revenu, à certaines conditions se rapportant au type d'entreprise (par exemple société) et au produit exporté. Par ailleurs, des abattements sont prévus et accordés en fonction du volume des exportations et sur la base de leurs évolutions.

Concession en matière de droit de douanes : Des allégements en matière de droit de douanes peuvent être accordés au titre des importations des intrants et de tout autre bien, servant à la production destiné à l'exportation.

Aussi des exonérations sont accordées en matière d'exportateurs, dans le cadre de systèmes de production sous douane, selon lesquels les marchandises (destinées à la fabrication de produits d'exportation ou à la réexportation directe) qui sont maintenues dans les entrepôts en douane ou en zone franche, ne sont pas assujetties aux droits de douanes¹⁹.

Concession en matière d'impôts sur le chiffre d'affaires : En matière de taxe sur le chiffre d'affaires ou de TVA, les exportations sont exonérées. Cet avantage peut s'étendre aux impôts payés sur les matériaux importés et parfois aux biens d'équipements importés.

2.2 Objectifs poursuivis par l'utilisation des dépenses fiscales

Les dépenses fiscales constituent un transfert de ressources publiques effectuées par le biais d'une réduction des obligations fiscales par rapport à une taxe de référence. Cependant, ces transferts devraient essentiellement poursuivre au moins un de ces quatre objectifs: améliorer la progressivité du système d'imposition, fournir une plus grande efficacité de la structure fiscale, stimuler la consommation de produits de mérite ou enfin, encourager l'investissement dans certains secteurs ou régions. En outre, certains traitements spéciaux sont basés sur la complexité qui est parfois inhérente à l'application des règlements généraux, ou sur l'obligation que les contribuables ont d'effectuer différents actes ou de consommer d'une

¹⁸ - Katia Lohi, op.cit, p 24

¹⁹ - Ibid. p 24

manière particulière ; cependant, il y a moins de consensus à savoir si ce genre d'écart doit être considéré comme une dépense fiscale véritable.

Améliorer la progressivité du système fiscal : Les dépenses fiscales cherchent parfois à réduire les contributions des secteurs à faible revenu, dans le but d'améliorer la progressivité du système fiscal et, par conséquent, la répartition des revenus. En général, cela est appliqué aux impôts tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par des exemptions pour les produits dont la consommation représente une fraction plus élevée des capacités contributives des personnes à faible revenu que celles des personnes à revenu élevé. Tel est le cas des marchandises dans le panier alimentaire de base ou dans le transport collectif de voyageurs. Ce qui importe vraiment est la redistribution qui est atteinte après les dépenses publiques. En effet, même lorsque la TVA est régressive, si les dépenses sociales qui sont financées à travers sa collection sont bien canalisées, l'effet net sera favorable en termes de redistribution des revenus²⁰.

Les dépenses fiscales qui poursuivent la meilleure progressivité sont moins fréquemment trouvées dans l'impôt sur le revenu, parce que cette taxe a normalement une conception progressive, obtenue par l'application des taux marginaux qui augmentent avec les niveaux de revenus accrus et par une tranche d'exemption, qui, compte tenu de la structure pyramidale de répartition des revenus, libère habituellement une grande partie de la population de payer la taxe. Cela implique que toute exonération d'impôt sur le revenu bénéficiera seulement à un petit pourcentage des contribuables, et parmi ceux-ci, ceux qui font face aux plus grands taux marginaux en bénéficieront le plus²¹.

Fournir une plus grande efficacité à la structure fiscale : Cette catégorie comprend les dépenses fiscales qui visent à réduire les distorsions liées à l'impôt sur le revenu, principalement en ce qui concerne l'effet dissuasif de l'impôt sur le revenu, sur l'investissement et sur l'épargne. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des sociétés, certaines dépenses fiscales visent à réduire le taux de cotisation effectif marginal afin de stimuler davantage l'investissement dans des secteurs spécifiques²².

Cela inclut les congés fiscaux, qui exemptent certaines entreprises de payer l'impôt, généralement pour une durée déterminée ; les régimes d'amortissement accéléré, qui permettent des investissements pour être comptabilisés comme coûts dans une période plus

²⁰ - Luiz Villela et al, Op cit, p 09.

²¹ - Ibid p 09.

²² - Ibid p 10.

courte que la durée de vie utile des actifs ; et la réduction des taux imposables sur les bénéfices accumulés ou, dans certains cas, sur les bénéfices réinvestis et les crédits d'impôt à l'investissement²³. Dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers, ces incitations sont souvent ciblées sur la stimulation des économies grâce à des mécanismes tels que la réduction de la base imposable pour les montants enregistrés dans certains instruments financiers, exonération des intérêts financiers et autres revenus du capital immobilier, l'application des taux réduits sur certains produits financiers, ou l'utilisation des crédits en proportion des économies nettes réalisées dans la période d'imposition.

Promouvoir le développement régional ou sectoriel : Depuis longtemps déjà que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement, sont mise en place des incitations afin d'attirer les investissements directs étrangers ou de promouvoir l'investissement dans certains secteurs ou régions. L'incitation à investir dans des régions sous-développées, sont souvent concentrées dans des régions présentant des désavantages comparatifs causés par leur éloignement des principaux centres urbains. Les activités dans ces régions impliquent, de façon générale, les coûts de transport et de communications élevées, ce qui augmente ainsi des coûts de production et de distribution.

Dans certains pays, les incitations fiscales sont accordées à l'investissement dans certains secteurs qui sont considérés comme étant d'une importance stratégique pour le développement. Ces incitations sont, en effet, les instruments de la politique industrielle, ce qui signifie qu'elles tentent de soutenir le développement dans certaines activités. La justification implicite dans la concession des incitations à des secteurs qui sont considérés comme d'une importance stratégique est basée sur la correction de l'échec du marché pour tenir compte des revenus futurs tirés de la chute des coûts unitaires associés au développement d'un secteur. Au fil du temps, la production augmente, et les coûts unitaires baissent et le pays dans son ensemble acquiert un avantage dans l'industrie qu'il développe. Tel est l'argument classique en faveur de la protection des soi-disant "infantile industries"²⁴.

Ces quatre catégories d'objectifs constituent les principes à partir des quels on évalue généralement la nécessité de mettre en œuvre (ou non) une dépense fiscale.

²³ - Luiz Villela et al, op cit, p10.

²⁴ -Ibid. p10.

2.3. Les dépenses fiscales dans la législation algérienne

Une multitude de dispositions dérogatoires et exorbitantes du droit commun sont accordées à des fins sociales ou à tout opérateur économique qui s'engagerait à la réalisation d'opération de production, d'exportation et autres. Certaines de ces incitations font partie intégrante des dispositions de droit commun, tandis qu'une bonne partie d'entre elles, notamment celles qui ont servi à la promotion de l'investissement, sont regroupées dans un code spécial qui leur est destiné.

2.3.1 Dépenses fiscales dans le droit commun

Le droit commun est édicté par les dispositions des codes des impôts. Ces derniers contiennent généralement de nombreuses dispositions destinées à susciter l'esprit d'entreprise et à favoriser les initiatives privées. Dans le droit algérien, les incitations fiscales temporaires et permanentes, totales et partielles sont prévues par le code en vigueur : le code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA), le code des taxes sur le chiffre d'affaires (CTCA), le code d'enregistrement ; etc. Cela en faveur de certains secteurs, certaines activités et opérations. La liste est très longue en la matière, faute de pouvoir de les énumérer toutes, nous limiterons à ce qui suit :

- *Les dépenses fiscales accordées aux activités d'exportations*

Les entreprises dont les produits sont destinés à l'exportation bénéficient d'avantages en matière de taxe sur la valeur ajoutée, et bénéficient du régime des achats en franchise de TVA pour les achats ou importations effectués, destinés, soit à l'exportation ou à la réexportation en l'état, soit à être incorporés dans la fabrication, la composition, le conditionnement ou l'emballage des produits destinés à l'exportation, ainsi que les services liés directement à l'opération d'exportation²⁵.

Aussi pour encourager l'exportation des biens et services, le législateur algérien a mis en place des incitations fiscales en matière d'impôt direct. Les opérations de ventes et les prestations de services destinées à l'exportation bénéficient d'une exonération de la TAP et exonération permanente de l'IBS. Cette exonération est octroyée au prorata du chiffre d'affaire réalisé en devise et elle est subordonnée à la présentation, aux services fiscaux, d'un document attestant du versement de ces recettes auprès d'une banque domiciliée en Algérie.

²⁵ - Voir l'article 13,42-2 du Code des taxes sur le chiffre d'affaires.

- *Les dépenses fiscales accordées aux artisans traditionnels :*

Les artisans traditionnels bénéficient d'un taux réduit de TVA à 7%²⁶ et une exonération totale de l'IRG pour une période de 10ans²⁷. Outre les avantages fiscaux dont bénéficie cette catégorie de contribuables, les dispositions de l'article 77 de la loi de finances complémentaire pour 2009 ont accordé une exonération de la caution de bonne exécution en faveur des artisans et micro-entreprises de droit algérien lorsqu'ils interviennent dans les opérations publiques de restauration des biens culturels.

- *Les dépenses fiscales accordées à l'agriculture*

Dans l'objectif d'inciter l'investissement dans le secteur agricole qui est un créneau important en matière de création d'emplois et de richesse et qui constitue une alternative à la problématique de la diversification économique, l'Etat algérien a accordé des avantages fiscaux.

L'activité agricole bénéficie des exonérations en matière d'IRG aux revenus issus des cultures de céréales, de légumes secs et des dattes, et à une exonération de dix (10) ans sur les revenus résultant des activités agricoles et d'élevage exercées dans les terres nouvellement mises en valeur et dans les zones de montagnes²⁸ respectivement à compter de la date de leur attribution et celle de leur début d'activité. Ainsi une exonération permanente de l'impôt sur le revenu global (IRG) les revenus issus des activités portant sur le lait cru destiné à la consommation en l'état.

Les caisses de mutualité agricole bénéficient également d'une exonération permanente en matière de l'IBS au titre des opérations bancaires et d'assurances réalisées exclusivement avec leurs sociétaires, les coopératives agricoles d'approvisionnement et d'achat ainsi que leurs unions bénéficiant d'un agrément délivré par les services habilités du Ministère de l'Agriculture fonctionnant conformément aux dispositions légales et réglementaires qui les régissent sauf pour les opérations réalisées avec des usagers non sociétaires. Il est de même pour les sociétés coopératives de production, transformation, conservation et ventes de produits agricoles et leurs unions agréées dans les mêmes conditions que celles visées ci-dessus et fonctionnant conformément aux dispositions légales et réglementaires qui les régissent. Cette exonération est applicable aux opérations effectuées par les coopératives de céréales et leurs unions avec l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) relativement à l'achat, la vente, la transformation ou le transport de céréales. Il est de même

²⁶ - Art 23-6 du Code des taxes sur le chiffre d'affaires.

²⁷ - Art 23 du code d'impôt direct et taxe assimilée.

²⁸ - Ces terres sont définies par arrêté interministériel du 16 mai 1993.

également pour les opérations effectuées par les coopératives de céréales dans le cadre des programmes élaborés par l'office ou avec son autorisation²⁹.

- *Les dépenses fiscales accordées aux activités de tourisme*

L'activité touristique bénéficie des avantages fiscaux suivants :

Activité	Type d'impôt	Durée
les agences de tourisme et de voyage ainsi que les établissements hôteliers sur la part du chiffre d'affaires réalisé en devises.	IBS	03 ans
les entreprises touristiques créées par les promoteurs nationaux ou étrangers à l'exception des agences de tourisme, de voyage ainsi que les sociétés d'économie mixte exerçant dans le secteur du tourisme.	IBS	10 ans
Le chiffre d'affaires réalisé en devises dans les activités touristiques, hôtelières, thermales, de restauration classée et de voyagistes.	TAP	Permanente
les prestations liées aux activités touristiques, hôtelières, thermales, de restauration touristique classée, de voyages et de location de véhicules de transport touristique	TVA	Taux réduit 7% jusqu'au 31/12/2019

- *Autres activités*

Le droit commun a mis en place d'autres mesures préférentielles (dépenses fiscales) pour d'autres secteurs et activités. Il s'agit des dépenses fiscales accordées au secteur minier qui sont cités dans la loi n°01-10 du 03 juillet 2001 portant loi minière sous forme d'exonération de toutes les impositions qui ont une relation avec cette activité et d'un report d'import de pertes de 10 ans suivant l'exercice déficitaire. Le secteur énergétique conformément à la loi n° 05-07 du 28 Avril 2005 relative aux hydrocarbures, bénéficient d'exonérations totales sur les activités de recherche et/ou d'exploitation et les activités de transport par canalisation des hydrocarbures.

Il est également prévu, l'application d'un taux réduit de l'IBS de 15% pour les bénéficiaires affectés à des réinvestissements mobiliers et immobiliers. Par ailleurs, il est prévu des dispositions d'une autre nature destinées également à réduire la charge fiscale pesant sur les opérateurs économiques³⁰.

²⁹ - Art 138 du code direct et taxes assimilés

³⁰ - il s'agit de la possibilité de report déficitaire et ce, durant cinq (05) exercices et la pratique de la technique de l'amortissement dégressif sur certains biens et équipement, dont la liste a été fixée par voie réglementaire. Pour plus de détails voir l'article 147 et 174 du Code des taxes sur le chiffre d'affaires.

2.3.2. Les dépenses fiscales accordées par les dispositifs spéciaux

Afin de promouvoir l'entrepreneuriat en Algérie et anticiper en même temps une croissance économique, l'Etat algérien a décidé de mettre en place des organismes pour avoir un contact direct avec les entrepreneurs, eux aussi bénéficient des dépenses fiscales bien spécifiques.

A- Les dépenses fiscales accordées dans le cadre de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) : Les dépenses fiscales accordées par l'ANDI ont permis au système fiscal algérien d'être plus attractif. L'octroi des avantages fiscaux et des garanties à l'investisseur ont permis d'encourager l'investissement national et étranger, drainer et mobiliser l'épargne nationale privée et l'affecter à des activités prioritaires ; aussi les différents types des dépenses fiscales accordés par l'ANDI ont pour but la création d'emploi et réduction de taux de chômage ; la diminution des coûts d'investissement et par conséquent freiner le placement des fonds dans les institutions financières étrangères. Les investisseurs éligibles au dispositif ANDI bénéficient de deux régimes d'octroi des dépenses fiscales, un régime général et un autre dérogatoire.

- Le régime général

Au titre de la réalisation		
<i>Type de dépense fiscale</i>	<i>Type d'impôt</i>	
Exonérations de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement	Droit Douane	
Franchise de TVA pour les biens et services non exclus, importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;	TVA	
Au titre de l'exploitation		
<i>Type de dépense fiscale</i>	<i>Type d'impôt</i>	<i>Durée</i>
Exonérations	IBS, TAP	03 ans ³¹

³¹ - Cette durée peut être portée à (05) ans pour les investissements créant plus de 100 emplois au moment du démarrage de l'activité.

- **Le régime dérogatoire**

Le régime dérogatoire comprend deux régimes, à savoir : Le régime applicable aux investissements portant sur des activités non exclues des avantages et réalisées dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'État et qui accorde une franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, ainsi qu'une exonération de droit de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement. La durée des exonérations de l'IBS et la TAP est passé de 3 à 10 ans. Le régime applicable aux investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale, en raison du caractère exceptionnel de la technologie utilisée, susceptible de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie, et de conduire au développement durable, bénéficient d'avantages au titre d'une convention.

Cette dernière est établie par voie de négociation entre l'investisseur et l'agence agissant pour le compte de l'Etat, sous la conduite du ministre chargé de la promotion des investissements. Les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale sont identifiés selon des critères fixés par voie réglementaire après avis conforme du conseil national de l'investissement. La convention approuvée et conclue par le conseil national de l'investissement est publiée au journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire.

Les avantages susceptibles d'être accordés aux investissements peuvent comprendre tout ou partie des avantages suivants :

Au titre de la réalisation		
<i>Type de dépense fiscale</i>	<i>Type d'impôt</i>	<i>Durée</i>
exonération et/ou franchise pour les acquisitions opérées tant par voie d'importation que sur le marché local, des biens et services nécessaires à la réalisation de l'investissement	Tout type de droit et taxes	05 ans
Exonérations des droits d'enregistrement portant sur les mutations des propriétés immobilières	Droit d'enregistrement	
Au titre de l'exploitation		
<i>Type de dépense fiscale</i>	<i>Type d'impôt</i>	<i>Durée</i>
Exonérations	IBS, TAP	10 ans

Outre les avantages cités précédemment, des avantages supplémentaires peuvent être décidés par le conseil national de l'investissement conformément à la législation en vigueur.

B - Les dépenses fiscales accordées dans le cadre de l'Agence Nationale de Soutien de l'Emploi de Jeunes (ANSEJ) : Le dispositif ANSEJ a été mise en place dans le but de la création des petites entreprises et cela va conduire à la création de l'emploi. Son rôle est de favoriser la création des activités des biens et services par des jeunes promoteurs ainsi que d'encourager toutes formes d'actions et des mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes³². L'ANSEJ a pour mission de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes chômeurs porteurs de projets durant toutes les phases jalonnant le processus de création de leurs micro-entreprises. Dans ce cadre l'ANSEJ a mis en place différents types de dépense fiscale qui sont accordés dans les différents types d'impôts.

En matière d'impôts directs : exonération de l'IRG, IBS, TAP pour une durée de 3 ans à compter du début de l'activité, mais aussi de la taxe foncière à compter de la date d'achèvement de la construction³³, sachant qu'en matière d'impôts cités, la durée peut s'étaler à une période de 6 à 10 ans pour les projets d'investissements dans les zones à promouvoir.

En matière de droits d'enregistrement : exemption du droit de mutation à titre onéreux au taux de 5% pour les acquisitions immobilières destinées à la création d'activités.³⁴

En matière des impôts indirects : Bénéfice de la franchise de TVA lors des acquisitions de biens d'équipement et services entrant directement dans l'activité ; mais aussi lors des achats de matières premières, de composante ou d'emballage spécifique, servant à la production, au cautionnement ou à la présentation commerciale des produits expressément exonérés de la TVA ou destinés aux secteurs exonérés³⁵. Pour les droits de douanes il est appliqué un taux réduit de 5%³⁶.

C- Les dépenses fiscales accordées dans le cadre de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) : Les promoteurs d'activités ou de projets éligibles au dispositif du micro crédit régi par l'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM) bénéficient des avantages suivants :

³² -Aknine Souidi Rosa, Ferfera M. Yacine, « Eentpreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture a partir des dispositifs de soutien et d'aide a la création des entreprises », Revue des sciences économiques et de gestion N°14, 2014, p 71.

³³ -Art 252-4 du code d'impôts directs et taxe assimilées.

³⁴ -Art 258-1 du code d'impôts directs et taxe assimilées.

³⁵ -Art.42-4, 42-3 du Code des taxes sur le chiffre d'affaires.

³⁶ - Art.41 de loi de finance 2004.

- **Au titre de la réalisation**

- Exemption du droit de mutation prévu à l'article 252 du code de l'enregistrement, des acquisitions immobilières effectuées par les jeunes promoteurs d'investissements éligibles au « Fonds national de soutien au micro-crédit » en vue de la création d'activités industrielles.
 - Exonération de tous droit d'enregistrement, des actes portant constitution de sociétés créées par les jeunes promoteurs d'investissements éligibles au « Fonds national de soutien au micro-crédit ».
 - Franchise de TVA pour les acquisitions de biens d'équipement et services fabriqués et vendus localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création ou d'extension lorsqu'elles sont effectuées par des entreprises exerçant des activités réalisées par les jeunes promoteurs éligibles au « Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes ». Les véhicules de tourisme bénéficient de cette franchise lorsqu'ils représentent l'outil principal de l'activité
 - Application d'un taux de 5 % de droits de douanes aux équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création et d'extension, lorsqu'elles sont effectuées par des entreprises exerçant des activités réalisées par les jeunes promoteurs éligibles au « Fonds national de soutien au micro-crédit ». Les véhicules de tourisme ne sont concernés par cette disposition que lorsqu'ils représentent l'outil principal de l'activité.

3. Etude analytique des dépenses fiscales en Algérie

Depuis 1991, le système fiscal algérien a connu des réformes radicales incluant aussi bien l'aspect structurel du système administratif, que le système d'imposition. La fiscalité n'est plus conçue uniquement comme un mécanisme de collecte des recettes mais aussi comme un moyen d'orientation économique par le biais de subventions fiscales indirectes aux entreprises sous la forme de dépenses fiscales.

Les dépenses fiscales peuvent prendre la forme de déductions, d'exonération ou encore de réduction de taux d'impositions³⁷. Les déductions sont les montants déduits du revenu de référence pour obtenir la base d'imposition. Les exonérations sont les montants exclus de la base d'imposition. On appelle réduction de taux, les taux d'imposition réduits

³⁷ -OCDE (2010) , op cit, p 12.

appliqués à une catégorie de contribuables ou de transactions imposables. Finalement, le crédit d'impôt est la somme soustraite du montant de l'impôt qu'une entreprise ou qu'un particulier doit payer.

Comme nous l'avons montré précédemment les dépenses fiscales en Algérie concernent principalement l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), l'impôt sur le revenu (IRG) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

3.1 Evolution des dépenses fiscales en matière d'impôt sur les bénéfices

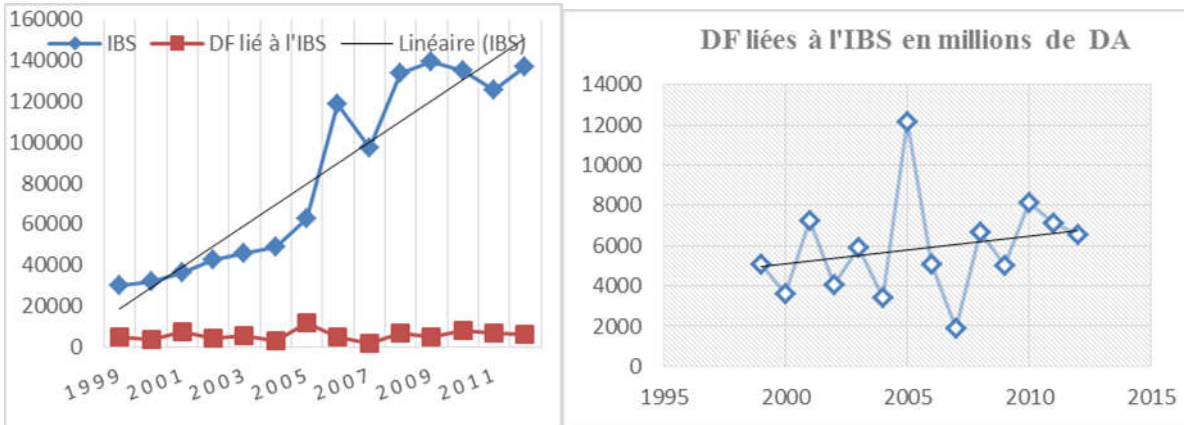
Comme nous l'avons indiqué plus haut le code fiscal algérien a instauré différentes dépenses fiscales en matière d'IBS au profit de certaines catégories sociales et activités économiques parmi lesquelles ³⁸ :

- Les jeunes promoteurs d'investissement éligibles à l'aide du « Fonds de Soutien à l'emploi des jeunes » (ANSEJ) qui bénéficient d'une exonération totale de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pendant une période de trois (03) années à compter de la date de mise en exploitation. Si ces activités sont exercées dans une zone à promouvoir, la période d'exonération est portée à six (06) années à compter de la date mise en exploitation.
- les dividendes perçus par les sociétés au titre de leur participation dans le capital d'autres sociétés du même groupe.
- Dans le but de stimuler la croissance économique, l'Etat algérien, a également institué par le biais de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), des dépenses fiscales au profit de projets d'investissement « présentant un intérêt pour l'économie nationale » ou localisés dans les « zones à développer » sous la forme d'une exonération de l'impôt sur le bénéfice pour une durée de 10 ans³⁹.

³⁸ - Pour plus de détail sur les dépenses fiscales qui sont accordées à l'IBS voir les Art 138 et 143 du Code des impôts directs et taxes assimilées.

³⁹ - Pour une revue complète des régimes d'avantages octroyés par l'ANDI, se référer au site de l'ANDI <http://www.andi.dz/index.php/fr/regimes-d-avantages>, consulté le 20/11/2015

Figure N°07 : Evolution des coûts des dépenses fiscales liées à l'IBS (1999-2012) en millions de DA



Source : réalisée à partir de données du Ministère des Finances, Direction générale des impôts.

En 2009, les recettes mobilisées au titre des bénéficiaires des sociétés s'élèvent à plus de 139 milliards de DA. Elles sont en hausse continue sur l'ensemble de la période 1999/2009, à l'exception de 2007, en croissance très nette à partir de 2005. Cette hausse est due à l'accroissement du nombre de sociétés de personnes ayant opté pour ce type d'imposition suite aux réformes du système fiscal en 1992. A partir de 2009, l'évolution est à la baisse, avec une légère reprise en 2012.

L'évolution des dépenses fiscales relatives à l'IBS est erratique mais tendanciellement croissante, même si leur taux de croissance est nettement plus faible que celui du rendement fiscal de l'IBS sur la période. L'année 2005 marque un pic imputable aux séries de réformes des mesures fiscales préférentielles qu'a connu le système fiscal algérien durant la période 2001-2005⁴⁰.

L'accroissement du coût de dépenses fiscales à partir du 2001 correspond également à la création de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), cette institution gouvernementale ayant précisément pour vocation l'octroi d'avantages fiscaux afin d'encourager l'investissement en Algérie.

⁴⁰ - On note 59 nouvelles mesures dans la loi de finance de 2001 dont 19 dans la loi de finance complémentaire, et 68 dans la loi de finance de 2005

Tableau N°07 : Evolution du coût des dépenses fiscales liées à l'IBS (1999-2012) en million de DA

<i>Année</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
Montant de l'IBS**	29940	32190	36190	42870	45650	49030	62640
DF liée à l'IBS*	5120	3651	7237	4090	5923	3424	12158
Le ratio */** %	17.10	11.34	19.99	9.54	12.97	6.98	19.40
<i>Année</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Montant de l'IBS**	118320	97440	133470	139540	134623	125423	137025
DF liée à l'IBS*	5117	1880	6705	5021	8142	7121	6528
Le ratio */** %	4.32	1.92	5.02	3.59	6.04	5.67	4.76

Source : Ministère de Finance, Direction générale des impôts, Direction des opérations Fiscales, Bureau de Statistique.

3.2 Evolution des dépenses fiscales en matière d'impôt sur le revenu

Le code fiscal algérien a prévu différentes dépenses fiscales au titre de l'impôt sur le revenu. Elles sont permanentes⁴¹ pour les catégories sociales les plus vulnérables et temporaires pour les activités à promouvoir⁴².

Les catégories visées par les exonérations temporaires sont les promoteurs d'activité que ce soit dans le domaine agricole ou celui des petites et moyennes entreprises.

Activité	Durée de l'exonération	
L'artisanat traditionnel et l'artisanat d'art.	Dix (10) ans	
Les activités agricoles et d'élevages exercés dans les terres nouvellement mises en valeur.	10 ans	
Les activités ou de projets éligibles l'aide du fonds national de soutien au micro crédit	Cinq (05) ans	
Les activités exercées par les jeunes promoteurs d'investissements éligibles à l'aide du « fonds national de soutien à l'emploi des jeunes ».	Trois (03) ans	A compter de la date de leur mise en exploitation
	Six (06) ans	Activités exercées dans une zone à promouvoir
	Prorogation de deux (02) années	Engagement à recruter au moins trois (03) employés à durée indéterminée

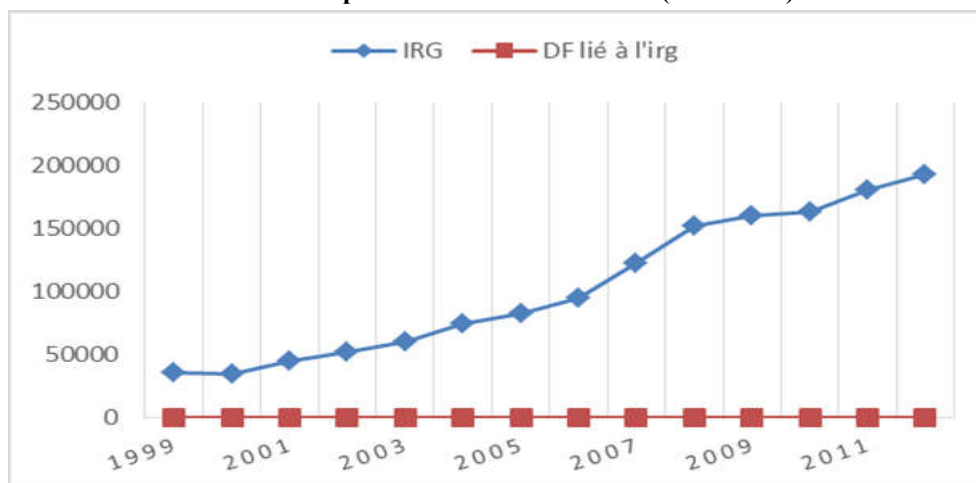
⁴¹ - Les personnes dont le revenu net global annuel est inférieur ou égal au seuil d'imposition prévu au barème de l'impôt sur le revenu global, les entreprises relevant des associations de personnes handicapées agréées ainsi que les structures qui en dépendent et les troupes exerçant une activité théâtrale, au titre des recettes réalisées.

⁴² - Pour plus de détail sur les dépenses fiscales qui sont accordées à l'IRG voir, Art (13, 36, 43, 58, 85,104) du code des impôts directs et taxes assimilées

Les produits et plus-values de cession des actions et titres assimilés cotés en bourse ainsi que les produits et les plus-values de cession des actions ou parts d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières

L'évolution du coût des dépenses fiscales liées à l'IRG sur la période d'étude (1999-2012) est retracée par le graphe suivant.

Figure N°08: Evolution du cout des dépenses fiscales liées à l'IRG (1999-2012) en Million de DA



Source : réalisée à partir de données du Ministère des Finances, Direction générale des impôts, Direction des opérations Fiscales

Durant la période 1999/2012, l'impôt sur le revenu global a connu une augmentation remarquable car la masse salariale connaît un net croissement. Quant aux dépenses fiscales accordées à ce type d'impôt, elles représentent un montant relativement négligeable.

Tableau N°08 : Evolution du cout des dépenses fiscales liées à l'IRG (1999-2012) en million de DA

<i>Année</i>	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Montant de l'IRG**	35470	34310	44670	51630	59930	74880	82770
DF liées à l'IRG*	31	11	17	05	03	04	08
Le ratio */** en %	0.08	0.03	0.03	0.009	0.005	0.005	0.009
<i>Année</i>	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant de l'IRG**	94960	122670	151910	159851	163508	180255	192450
DF liées à l'IRG*	01	01	12	09	11	10	07
Le ratio */** en %	0.001	0.0008	0.007	0.005	0.006	0.005	0.009

Source : Ministère de Finance, Direction générale des impôts.

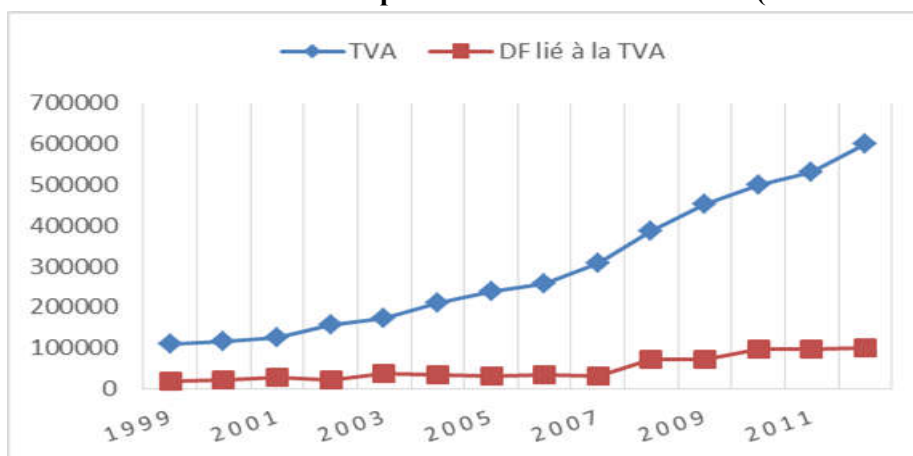
3.3 Evolution des dépenses fiscales accordées en matière de TVA

Le système fiscal algérien prévoit un nombre important d'exonérations fiscales en matière de TVA notamment dans le cadre des dispositifs de l'ANDI et de l'ANSEJ. Sont concernées en particulier par ces dépenses fiscales ⁴³

- les biens et services qui sont importés ou acquis localement et qui font partie de la réalisation de l'investissement,
- Les marchandises faisant l'objet d'une admission exceptionnelle en franchise des droits de douanes dans les conditions prévues par le code des douanes ;
- Les affaires de ventes et de façon qui portent sur les marchandises exportées
- Les affaires de ventes et de façon qui portent sur les marchandises d'origine nationale livrées aux magasins sous-douane légalement institués.

Le graphe ci-dessous montre que les recettes fiscales issues de la taxe sur la valeur ajoutée sont en évolution constante depuis 1999 et en croissance très nette depuis 2007, date à partir de laquelle les dépenses fiscales liées à cet impôt connaissent également un net accroissement pour atteindre 100 milliards de DA en 2012.

Figure N°09 : Evolution du coût des dépenses fiscales liées à la TVA (en million de DA)



Source : réalisée à partir de données du Ministère des Finances, Direction générale des impôts, Direction des opérations Fiscales

Tableau N°09 : L'évolution du cout des dépenses fiscales accordé à la TVA (1999-2012) en million de DA

⁴³ -Voir les articles 09, 19, 23, 42 et 46, du Code des taxes sur le chiffre d'affaires, 2015.

<i>Année</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
Montant de la TVA**	109800	116530	126420	156470	172270	210230	239790
DF lié à La TVA*	19647	22312	29283	22004	39606	34838	32523
Le ratio */**	17.98%	19.14%	23.16%	14.06%	22.99%	16.57%	13.56%
<i>Année</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Montant de la TVA**	259210	307390	387340	452135	499235	529981	598580
DF lié à la TVA*	36060	33255	72992	73524	96214	98564	101025
Le ratio */**	13.91%	10.81%	18.84%	16.26%	19.27%	18.59%	16.87%

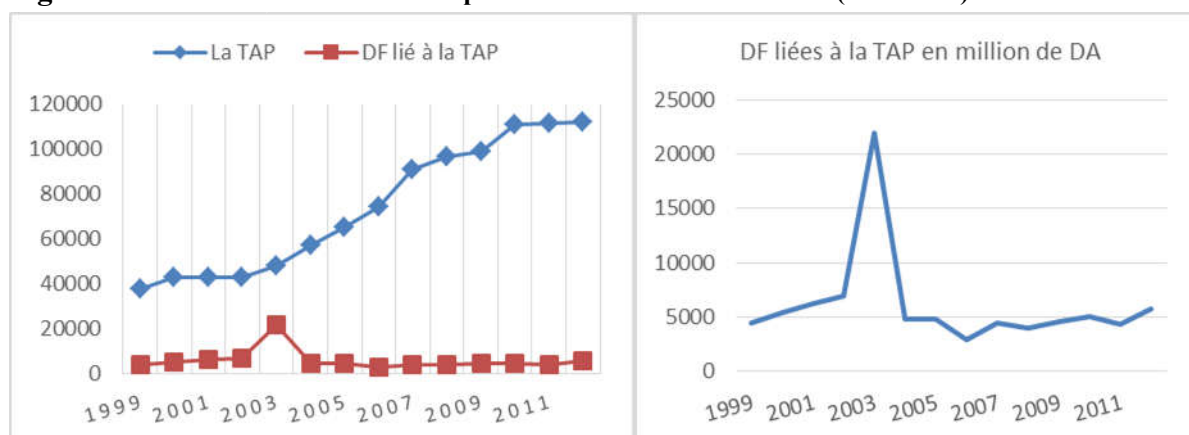
Source : Ministère des Finances, Direction générale des impôts.

3.4 Evolution des dépenses fiscales accordées en matière de taxe sur l'activité professionnelle

Le code des impôts indirects accorde dans ses articles 138 et 220 les exonérations suivantes au titre de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) :

- Franchise de la TAP pour une durée de 10 ans aux investissements qui sont réalisés dans le cadre de l'ANDI
- Exonération de la TAP pendant une période de trois (03) années à compter de la date de mise en exploitation pour les activités exercées par les jeunes promoteurs d'investissement éligibles à l'aide du Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes. Cette période est portée à six (06) années si l'activité est implantée dans une zone à promouvoir.

Figure N°10 : Evolution du cout des dépenses fiscales accordé à la TAP (1999-2012) en million de DA



Source : réalisée à partir de statistiques du Ministère des Finances, Direction générale des impôts.

Il ressort du graphe n°10 que sur la période de 1999 /2012, les recettes fiscales ont connu une forte croissance jusqu'en 2010. Depuis cette date, elles stagnent à près de 110 milliards de DA. Suite à la série de réformes relatives aux mesures fiscales préférentielles menées durant la période 2001-2005⁴⁴, les dépenses fiscales liées à cet impôt vont d'abord croître puis connaître en 2003 un pic de plus de 21 milliards de DA, soit 45.7% du rendement fiscal de cet impôt. Sur la période 2004 -2012, elles retombent au niveau précédent les réformes.

Tableau N°10 : L'évolution du cout des dépenses fiscales accordé à la TAP (1999-2012) en Million de DA

<i>Année</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
Montant de la TAP**	37821	42921	43177	43229	47969	57154	65154
DF lié à la TAP*	4483	4483	4483	448347969	21320	4483	4483
Le ratio */**	11.85%	12.66%	14.47%	16.11%	45.69%	8.31%	7.40%
<i>Année</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Montant de la TAP**	74204	90739	96501	98965	110932	111255	112158
DF lié à la TAP*	2946	4421	3978	4587	5095	5320	58021
Le ratio */**	3.97%	4.87%	4.12%	4.63%	4.59%	3.88%	5.17%

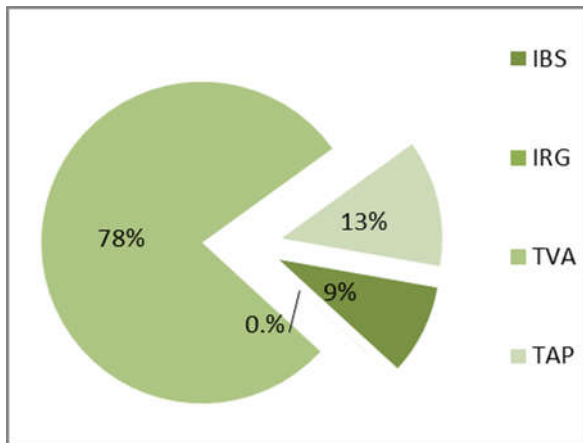
Source : Ministère des Finances, Direction générale des impôts.

3. 5. La structure des dépenses fiscales

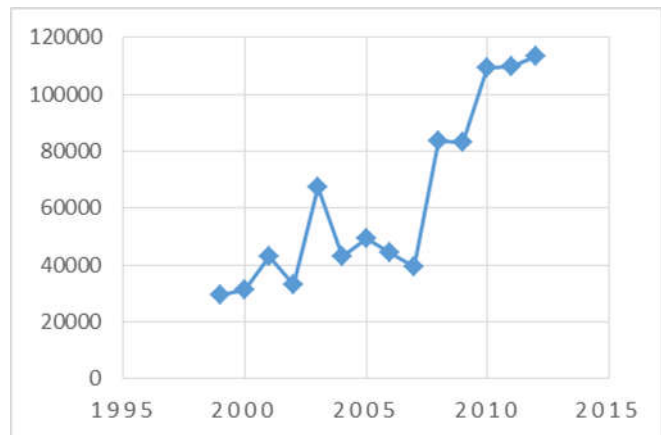
Les systèmes fiscaux diffèrent d'un pays à l'autre, chaque gouvernement utilisant celui qui lui semble le plus approprié pour mener ses politiques économiques et sociales. Une brève analyse comparative de la structure des dépenses fiscales en Algérie, au Maroc et en France est révélatrice de différences notables.

⁴⁴ On note 59 nouvelles mesures dans la loi de finance de 2001 dont 19 dans la loi de finance complémentaire, et 68 dans la loi de finance de 2005.

Figure N° 11 répartition des dépenses fiscales Cumulées - Algérie - (1999-2012).



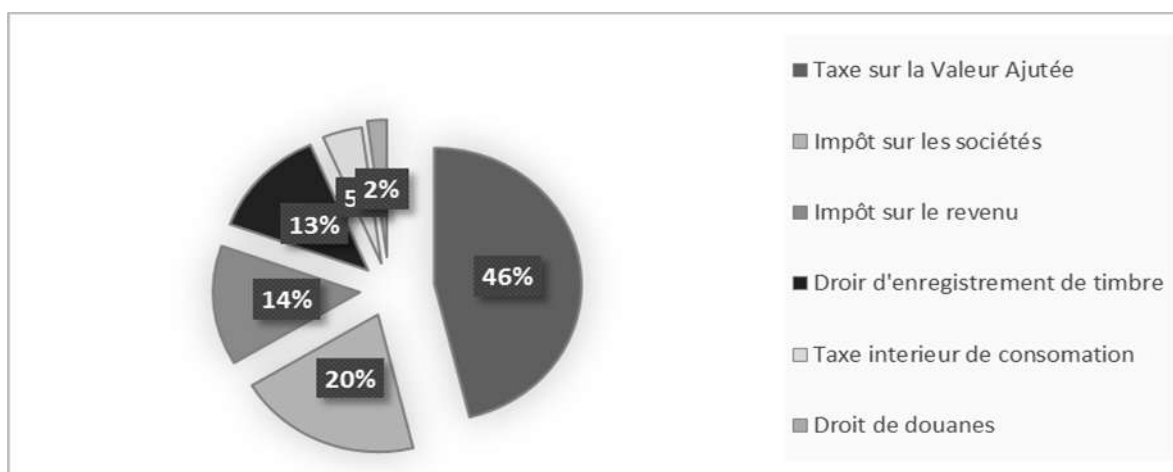
Graphique 12 : évolution du montant global des dépenses fiscales- Algérie- 1999-2012 (en millions de DA)



Source : réalisée à partir de statistiques du Ministère des Finances, Direction générale des impôts.

L'analyse de la structure des dépenses fiscales cumulées sur la période 1999-2012 indique que la plus forte dépense fiscale est liée à la taxe sur la valeur ajoutée. Elle représente près de 78 % du montant global des dépenses fiscales. La TAP et l'IBS représentent respectivement 13% et 09% des dépenses fiscales. En terme dynamique, le recours aux dépenses fiscales liées à la TVA comme mesure principale se confirme lorsque l'on analyse l'évolution du ratio « dépenses fiscales/ rendement fiscal » pour chacun des impôts et taxes concernés. Le ratio des dépenses fiscales directement liées à l'activité de production (TAP) rapportée au montant de la TAP, après une croissance nette au cours de la période 1999-2003 va connaître une inflexion continue pour ne plus représenter que 4,5% en moyenne sur la période 2004-2012. La dépense fiscale liée à l'IBS va connaître globalement, en termes de ratio, la même évolution. Quant à l'IRG, sa part est quasi insignifiante (moins de 01 % des dépenses fiscales). Seul le ratio relatif à la TVA reste relativement constant sur toute la période d'étude. Alors que le montant global des dépenses fiscales s'accroît nettement sur l'ensemble de la période, marquant une forte croissance à partir de 2005, la part des dépenses fiscales directement liées à l'activité de production se réduit au profit de celles qui sont associées à la consommation finale et qui sont étendues à une large fraction de la population. A titre comparatif, dans le système fiscal marocain, les dépenses fiscales apparaissent comme plus équilibrées et plus nettement à caractère économique. Les dépenses liées à l'IBS cumulées à celles liées aux droits d'enregistrement, à destination des entreprises, représentent plus du tiers total des dépenses fiscales.

Figure N°13 : Répartition des dépenses fiscales par type d'impôt au Maroc- 2010



Source : réalisée à partir du « Rapport sur les dépenses fiscales »- 2012- Ministère de l'économie et des finances- Royaume du Maroc

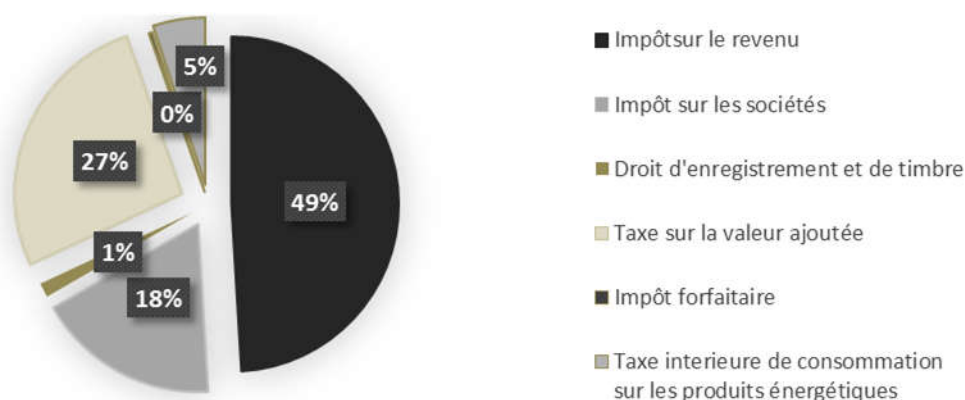
Dans le contexte français, les dépenses fiscales concernent encore plus nettement les impôts directs et sont par conséquent davantage ciblées que cela concerne les revenus des entreprises (impôts sur les sociétés) ou ceux des ménages (impôts sur le revenu). Les dépenses fiscales relatives à la TVA ne représentent qu'un quart du montant global des dépenses.

Tableau N° 11 : Les dépenses fiscales par type d'impôt en Maroc (2010-2011) en million de DHS

Impôt	DF en 2010	DF 2011
<i>Taxe sur la Valeur Ajoutée</i>	13758	13236
<i>Impôt sur la société</i>	6016	7069
<i>Impôt sur le revenu</i>	4216	4326
<i>Droit d'enregistrement et de timbre</i>	3891	5513
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	1285	1268
<i>Droit de douanes</i>	636	664

Source : Ministère de l'économie et des finances -Rapport sur les dépenses fiscales- 2012- Royaume du Maroc

Figure N° 14: Répartition des dépenses fiscales par type d'impôt en France – 2012-2013



Source : réalisé à partir du « Rapport sur les dépenses fiscales »- 2012-2013 Ministère de l'économie et des finances.

Conclusion

La politique fiscale constitue au même titre que les dépenses publiques un moyen privilégié de l'action publique. Elle présente de plus en plus, une option que choisissent les gouvernements et les Etats soit pour réduire des inégalités sociales soit pour stimuler l'activité économique. Les dépenses fiscales constituent la modalité que revêtent aussi bien les aides sociales que les incitations. En fonction des objectifs choisis, tel impôt ou tel autre peut faire l'objet d'avantages fiscaux. En Algérie, particulièrement depuis le début des années quatre-vingt-dix le dispositif fiscal a fait l'objet d'un nombre considérable d'amendements allant dans ce sens avec notamment pour objectifs déclarés la promotion des investissements et la relance de la croissance. Si ces dispositifs réglementaires se sont traduits au plan financier par des dépenses fiscales croissantes leur impact sur l'activité économique reste à évaluer. Seule une analyse comparative avec d'autres modes d'intervention étatique alternatifs tels que les subventions et autres transferts, ou encore les dépenses publiques, permettrait d'en apprécier aussi bien l'efficacité que l'efficience.

Chapitre III : Evaluation de l'impact de dépenses fiscales sur l'économie algérienne à l'aide d'un MEGC

Dans le cadre de l'analyse des politiques publiques, l'utilisation des modèles d'équilibre général calculable a connu un essor considérable au cours de ces dernières années. A travers différents courants de modélisation, ces modèles bouclés partagent deux principales caractéristiques indiquées dans leur dénomination. La première est qu'ils décrivent les comportements isolés mais rationnels des agents économiques, transcrits en programmes microéconomiques d'optimisation s'ajustant grâce au prix d'équilibre, qui permettent d'égaliser d'une manière simultanée l'offre et la demande sur tous les marchés de l'économie en question d'après la tradition walrasienne. La seconde caractéristique est que les modèles d'équilibre général calculable permettent une analyse quantitative de certains problèmes économiques légèrement ou difficilement traités dans d'autres modèles.

Les modèles d'équilibre général peuvent être appliqués ainsi bien dans le cas des économies des pays développés que dans celui des économies des pays en développement. L'objet de ce chapitre est l'évaluation de l'impact des dépenses fiscales sur l'économie algérienne à l'aide d'un MEGC. Cette évaluation nécessite au préalable la construction d'une matrice de comptabilité sociale (MCS) pour l'économie algérienne qui servira de base de données pour la résolution du modèle d'équilibre général calculable.

Ce chapitre sera donc divisé en trois parties. La première présentera le cadre théorique de la matrice de comptabilité sociale puis la matrice de comptabilité sociale pour l'économie algérienne tandis que la deuxième partie sera consacrée au cadre conceptuel du MEGC et l'élaboration du modèle EGC pour l'économie algérienne. Enfin, la dernière partie présentera les résultats de différents chocs résultant de l'intervention de l'Etat par le biais de la politique de dépenses fiscales.

1. La matrice de comptabilité sociale (MSC)

La matrice de comptabilité sociale (MCS) est une technique liée à la comptabilité du revenu national, fournissant une base conceptuelle pour examiner à la fois la croissance et les questions de distribution dans un cadre analytique unique dans une économie. Elle peut être considérée comme un tableau synoptique qui décrit, pour une année de référence, les flux de dépenses et de revenus des comptes du système de la comptabilité nationale, sous une forme matricielle à entrées doubles¹.

1.1. Historique de la matrice de comptabilité sociale

La matrice de comptabilité sociale MCS fait partie de la grande famille des tableaux économiques². Ces tableaux sont de type tableau entrée-sortie de Leontief³. Leontief⁴ a commencé ses travaux durant les années 30 à l'université de Harvard aux États-Unis. Il a construit des tableaux d'échange interactif (input-output) pour l'économie américaine, dans lesquels apparaissaient explicitement les ventes et les achats des biens intermédiaires qui ont lieu entre les différentes activités ce qui permet d'avoir une vue détaillée des structures de production elles-mêmes⁵.

La matrice de comptabilité sociale représente d'une part une présentation cohérente des transactions qui prennent place dans une économie déterminée, qu'il s'agisse d'un pays, d'une région, ou encore d'un ensemble des pays et régions. D'autre part, elle fournit aux décideurs de la politique économique (publique) les bases comptables d'un cadre analytique susceptible de faciliter leur choix⁶. La MSC est donc considérée comme une structure de données du fait qu'elle est une photo compréhensive et désagrégée d'un système socio-économique durant une année donnée⁷. Elle forme un système reliant les différentes transactions et transferts entre comptes :

¹ - Fayçal Zidi, « Politique économique et disparités régionales en Tunisie : une analyse en équilibre général micro-stimulé », Thèse de doctorat en sciences économie, Université Sorbonne nouvelle Paris3, France, 2013 p117.

² - Decalawé B, Dissou Y Savard L, « La politique économique de développement et les modèle d'équilibre général calculable », Agence universitaire de la francophonie, Les presses de l'université de Montréal 2001. p104

³ - Forfana Ismaël, « Elaborer une matrice de comptabilité sociale pour l'Analyse d'Impacts des Chocs et Politiques Macroéconomiques », Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPEE), réseau de recherche sur les politiques économiques de réduction de la pauvreté (PEP) Université Laval, Québec, Canada 2007 p03.

⁴ - Wassily Leontief, économiste d'origine Russe né en 1906 et décédé en 1999, il a obtenu le prix Nobel d'économie en 1971

⁵ - Decalawé B, op cit, p 104.

⁶ - Ibid.

⁷ - Heikal Hadj Salem, « L'impact des accord de partenariat entre la Tunisie et l'Union Européenne sur l'économie tunisienne: Une évaluation à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable », Thèse de doctorat U.F.R de Sciences économique, Université du Maine, 2004, p 98.

les activités de production, les facteurs de production, les comptes d'investissement-épargne et les agents économiques (ménages, Etat, Entreprise, Reste du monde)⁸.

C'est grâce aux travaux de Richard Stone sur les comptes sociaux que la structure de la MCS s'est formée⁹. En 1947, un sous-comité d'experts mandaté, deux ans plus tôt par la Société des Nations et présidé par Richard Stone, a formulé un ensemble de recommandations en vue de l'adoption de normes communes pour le calcul et la présentation des données macroéconomiques.¹⁰

A la fin des années quarante et au début des années cinquante, Richard Stone avait déjà proposé une présentation des résultats de la comptabilité nationale, non seulement dans des comptes, mais aussi dans un format de matrice¹¹, appelée une matrice de comptabilité sociale (MCS). Il a démontré que les tableaux d'entrées-sorties peuvent être interprétés comme un cas particulier de la MCS. Richard Stone a défini la MCS comme un tableau d'entrées-sorties retraçant la circulation des biens et services non facteurs entre les comptes d'exploitation du système, et entre ceux-ci et tous les autres comptes combinés¹². Par la suite, G Pyatt et E. Thorbecke ont formalisé la MCS et ont montré qu'elle peut être utilisée comme une structure conceptuelle et comptable pour des objectifs de politique et d'organisation¹³.

En 1973 un groupe principalement composé par des statisticiens économiques dirigé par Graham Pyatt a entrepris une mission d'élaborer une matrice de comptabilité sociale pour le Sri Lanka, cette matrice a été la première MCS construite dans les pays en développement PED¹⁴.

1.2. Structure de la matrice de comptabilité sociale MCS

Une MCS est un cadre comptable unique qui organise les flux de revenus aux institutions et aux secteurs en un nombre égal de lignes et de colonnes¹⁵. Le nombre de lignes et de colonnes est flexible, changeant en fonction de la nature de l'économie et de l'objectif pour lequel la MCS est nécessaire. Cela détermine le degré de désagrégation et le nombre ultérieur de lignes et colonnes du MCS respectivement.

⁸ - Haykel H.S, op cit, p 98.

⁹ - Ibid. p98.

¹⁰ - Décalowé p. 104.

¹¹ - Stahmer Carl, «Social Accounting Matrices and Extended Input-Output Tables, in OECD, Measuring Sustainable Development: Integrated Economic, Environmental and Social Frameworks », OECD Publishing, 2004, p 03.

¹² -Ibid. p 03.

¹³ - Heikel H, op cit, p98.

¹⁴ - Jeffery I Round, « Constructing SAMs for Development Policy Analysis: Lessons Learned and Challenges », Ahead Economic systems research, Vol. 15, No. 2, June 2003, p 02.

¹⁵ - Huseyin Sen, « Social Accounting Matrix (SAM) and its implications for macroeconomic planning », unpublished assessed article, Bradford University, Development Project Planning Centre (DPPC), Bradford, UK, 1996, p 02.

Dans une MCS, les lignes et les colonnes identifient les différents comptes dans le système économique, tandis que les éléments de la MCS se réfèrent à la valeur des transactions entre ces comptes pour un temps et un lieu donné. Pour un compte donné, et donc pour chaque ligne et colonne paire particulière, les entrées dans les rangs des recettes ou de revenus pour ce compte alors que les entrées dans la colonne correspondante représentent des allées ou du côté des dépenses du compte¹⁶.

En général, une MCS standard se présente sous forme de six (6) comptes agrégés : un compte courant des facteurs productifs (travail et capital), un compte courant des unités institutionnelles résidentes (ménages, firmes et gouvernement), un compte des activités productives, un compte de produits (biens et services), un compte de capital, et enfin, un compte courant du reste du monde¹⁷.

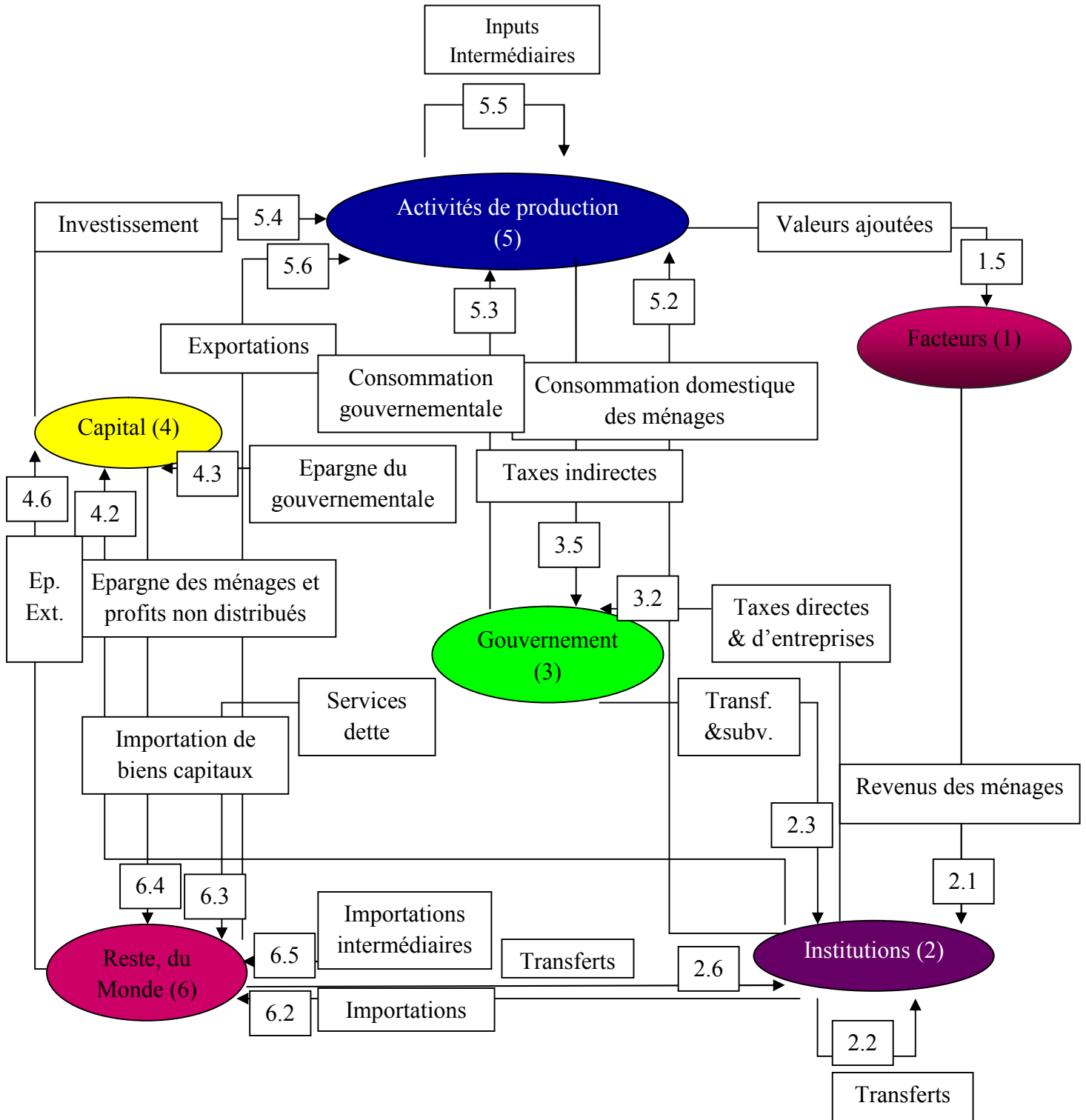
La figure N°15 illustre les liens entre les différentes variables du système économique déduites des liens de transaction compilés dans la MCS. Cette figure reproduit en détail, toutes les transformations incorporées dans la MCS¹⁸. Par exemple, la transformation allant de la structure de la production (compte activités) à la structure des facteurs (compte facteurs de production) permet de transformer la valeur ajoutée créée par les activités de production en revenus factoriels pour les facteurs ayant pris part au processus de production. Cette transformation de la figure est notée **1.5**. Cette notation signifie la transformation allant du compte **5** au compte **1**. Une flèche indique le sens de la transformation de la valeur ajoutée en revenus factoriels à partir du compte 5 pour le compte 1.

¹⁶ - Huseyin SEN, 1996, p 02.

¹⁷ - Forfana, op cit, p 03.

¹⁸ - Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles du Burkina Faso, « Modélisation en équilibre général calculable : introduction au modèle ifpri », document technique pour les cadres des ministères chargés du développement rural, 2007, P 04.

Figure N°15 : Diagramme de circulation des transactions d'une MCS



Source : Direction Générale Des Prévisions Du Burkina Faso

La figure N°15 reproduit l'ensemble de ces transformations ou relations entre variables de l'économie apparaissant dans la MCS du tableau N°12. Celles-ci peuvent être interprétées plus largement comme représentant des flux (dans le temps) qui doivent être en retour expliqués à l'aide ou par le biais des relations structurelles ou comportementales¹⁹.

L'établissement de telles relations structurelles ou comportementales fournit ce que l'on appelle un *modèle*. Dépendant de la nature des hypothèses adoptées par l'analyste, on peut relever les modèles de multiplicateurs comptables de la MCS et les modèles d'EGC. Le premier est tout simplement déduit d'un ensemble d'équations linéaires liant deux types de comptes ou variables : (i) des comptes ou variables endogènes en clair expliquées à l'intérieur du système et (ii) des comptes ou variables exogènes c'est à dire expliquées à l'extérieur du système. Le second est un ensemble *d'équations simultanées qui sont linéaires, ou non linéaires* reliant des variables endogènes et exogènes du système économique²⁰.

La caractéristique commune aux MCS est qu'elles se présentent sous la forme de tableaux carrés entrées-sorties où, pour une année déterminée, sont enregistrés les flux comptables (ou «transactions») de recettes et de dépenses de l'économie étudiée²¹. Les recettes sont enregistrées en ligne (indice *i*) et les dépenses en colonne (indice *j*), l'élément général d'une MCS étant *t*, défini comme la dépense du compte *j* (*j* = 1, 2, ..., *n*) qui constitue la recette du compte *i* (*i* = 1, 2, ..., *n*). La *cohérence interne* de nature comptable d'une MCS est garantie par le fait que, pour chaque compte, les recettes totales sont identiques aux dépenses totales, à savoir, dans le cas du compte *k* :

$$\sum_{j=1}^n t_{kj} = \sum_{i=1}^n t_{ik}$$

¹⁹ - Décaluwé et al, op cit, 108.

²⁰ - Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles du Burkina, op cit, p 14.

²¹ - Décaluwé et al, op cit, p108.

Tableau N°12 : Source d'information de la MCS standard

		Facteurs	Unités Institutionnelles résidentes	Marges	Activités	Produits	Epargne/ Investissement	Reste du monde
		1	2	2	3	4	5	6
Facteurs	1				Païement aux facteurs (TRE - E8)			
Unités Institutionnelles résidentes	2	Revenus de facteurs (TCEI)	Transferts (TCEI)		Taxes et subventions de production (TRE - E8)	Taxes et subventions sur les produits (TRE - R6)		Transferts (TCEI)
Marges	2					Marges de commerce et de transport (TRE - R5)		
Activités	3					Ventes Domestiques (TRE - R1)		
Produits	4		Consommation Finale (TRE - E3 & E4)		Consommation Intermédiaire (TRE - E1)		Consommation d'investissement (TRE-E5 & E6)	Exportation (TRE - E2)
Epargne/ Investissement	5		Epargnes domestiques (TCEI)					Epargne extérieure (TCEI)
Reste du monde	6		Transferts (TCEI)			Importations (TRE - R3)		

Source : Forfana, op cit, p 08.

1.3. La matrice de comptabilité sociale pour l'économie algérienne

Nous exposons dans cette section la matrice de comptabilité sociale chiffrée de l'économie algérienne. La matrice(MCS) est élaborée à l'aide de la technique descendante (de haut en bas), autrement dit, la technique «top-down».Elle permet de générer les données de l'économie nationale à partir des données agrégées de la comptabilité nationale, généralement disponibles et représentées dans le tableau entrées sorties (TES) et le tableau économique d'ensemble (TEE) pour l'année 2012.

L'approche «top-down» permet d'utiliser une méthode sans enquête. Il s'agit d'utiliser le TEE et le TES national qui décrivent les niveaux d'activité des branches de production et de demande finale. L'avantage de cette méthode est qu'elle n'est pas coûteuse en termes de données mais, en contrepartie, elle donne des résultats relativement précis.

Les sources utilisées pour la construction de cette MCS sont le TES et le TEE de 2012. Le TES de l'année 2012 est un tableau qui présente déjà l'équilibre de ressources-emplois des biens et services, les différentes données sur les consommations intermédiaires

ainsi que la décomposition de la valeur ajoutée en rémunération des salaires et excédent brut d'exploitation. Le tableau se compose de 19 branches d'activité.

Le tableau d'économie d'ensemble TEE de l'année 2012 contient des données structurées en quatre comptes : compte de production, d'exploitation, revenu et dépenses ainsi que le compte d'investissement. Le (TEE) comporte 5 agents : Société et quasi société (SQS), ménage et entreprise individuelles (MEI), les administrations publiques (AP), les institutions financières (IF) et le Reste du Monde (RDM). En plus de ces deux sources de données, nous avons utilisé d'autres publications de l'ONS.

La matrice que nous avons construite comporte 4 branches d'activité qui découlent de l'agrégation des 19 branches d'activité du TES 2012 : l'agriculture (AGR), l'industrie (IND), les services (SER) et les services non marchands (SRNM).

1.3.1 Lecture de la MCS pour l'économie algérienne

La lecture de la matrice de la comptabilité sociale MCS s'effectue à travers la lecture des recettes et des dépenses, autrement dit, la lecture des lignes et des colonnes. Nous aborderons par la suite et de façon explicite la lecture de chaque compte de la matrice en ligne et en colonnes.

A- Lecture des recettes

A-1- Le compte des facteurs : Les recettes du compte des facteurs de production, tels que le capital et le travail, sont composées par les paiements des activités de production qui utilisent les facteurs de production. Ces recettes forment la valeur ajoutée totale.

Les recettes du travail attribuées par les différents branches productives qui sont de l'agriculture ($t_{1,7}$), l'industrie ($t_{1,8}$), les services ($t_{1,9}$) et les services non marchands ($t_{1,10}$) sont égal respectivement à 1324.5 MD, 9374.81 MD, 4425.54 MD et 26676.277 Millions de dinars.

Les recettes du capital attribuées par la branche productive concernent seulement le secteur marchand qui comprend : l'agriculture ($t_{2,7}$), l'industrie ($t_{2,8}$), les services ($t_{2,9}$). Leurs montants sont respectivement 12892.43MD, 64790.23MD et 27478.34Millions de dinars.

A-2- Le compte des agents : Les recettes des agents sont diversifiées selon l'agent spécifique. Les ménages reçoivent des paiements du compte facteurs pour les prestations de services de travail ($t_{3,1}$) d'un montant de 41801.127MD, des transferts de l'Etat ($t_{3,5}$) d'un montant de 295.72MD, les paiements des profits par les entreprises au titre de rémunération des prestations des entrepreneurs et des services du capital détenu ($t_{3,4}$) d'un montant égal à 46130.176MD.

Les entreprises reçoivent le résultat brut d'exploitation du capital investi ($t_{4, 2}$) d'un montant de 105129.818MD et du reste du monde ($t_{4, 6}$)357.562MD.L'administration publique reçoit des paiements des comptes des biens et services (taxes sur les produits), des comptes des activités (tels que les taxes sur les activités et les cotisations sociales sur l'emploi du travail) et des autres institutions, notamment les impôts sur les revenus des ménages et sur les profits des entreprises.

Le compte de *l'Etat*, enregistre le revenu du gouvernement provenant des impôts indirects sur les produits dont les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) des activités, les taxes sur les importations et les taxes sur les exportations des biens et services, les cotisations de sécurité sociale. Les impôts sur les revenus des ménages ($t_{5, 3}$) sont égaux à 6454.161MD et les impôts sur le bénéfice des sociétés ($t_{5, 4}$) sont d'un montant égal à26620.775MD.

Le compte du Reste du Monde (RDM)reçoit les paiements des importations de biens et services des transferts provenant de l'agriculture ($t_{6, 11}$) avec un montant 3558.04MD, l'industrie($t_{6, 12}$) de 34297.60MD et 5993.92 MD des services($t_{6, 13}$). Il reçoit les revenus de l'investissement du capital qui génère une somme de 31.182MD, et un montant de 314.028MD des entreprises étrangères(IDE).

A-3- Les compte des activités :La lecture des comptes des activités de production par ligne nous a permis de constater que les activités reçoivent des paiements pour les biens et services produits (output des activités de production domestiques),qui sont l'agriculture($t_{7, 11}$), l'industrie($t_{8, 12}$) , les services ($t_{9, 13}$). Leurs montants sont respectivement 2521.339MD, 5523.328MD et 40333.497MD. Les biens et services exportés, 3758 pour l'agriculture ($t_{7, 15}$) 5625.662MD ($t_{8, 16}$) pour l'industrie et 5875.113MD ($t_{9, 17}$) pour les services. Ces éléments constituent la valeur de la production totale (SNM).

A-4- Les compte des biens et services : Les lignes des comptes des biens et services enregistrent les paiements aux prix de marché, qui incluent les impôts indirects à titre d'exemple la TVA due aux consommations intermédiaires des activités de production, la consommation finale des ménages, du gouvernement et de l'investissement, représenté par les variations des stocks et la formation brute de capital fixe et les exportations.

L'agriculture vend une partie de sa production sous la forme de produits de consommation (fruits frais, volailles, lait non pasteurisé) aux ménages salariés d'un montant de 1 576 7.66MD ($t_{11, 3}$). Elle vend 101 1.14MD de produit intermédiaires à elle-même ($t_{11, 7}$), 317 0.38MD à l'industrie ($t_{11, 8}$) (des fruits et légumes aux conserveries, des céréales aux minoteries et semouleries, de la canne à sucre aux raffineries), 67 0.91MD aux producteurs de services ($t_{11, 9}$)

(par exemple du bois de chauffage au petits réparateurs) et 158 1.28 aux services non marchands ($t_{11, 10}$). La dernière utilisation des produits agricoles, d'un montant de 7498MD ($t_{11, 18}$), est de l'accumulation, c'est-à-dire de la formation de capital, il faut le préciser, en biens agricoles.

L'industrie vend une partie de sa production sous la forme de produits de consommation aux ménages d'un montant de 18258.17MD ($t_{12, 3}$). Elle vend 7094.80 MD de produits intermédiaires à l'agriculture ($t_{12, 7}$), elle vend 29675.61MD de produits intermédiaires à elle-même ($t_{12, 8}$), 6521.54MD aux producteurs de services ($t_{12, 9}$), et 343.18MD aux services non marchands ($t_{12, 10}$). La dernière utilisation des produits industriels, d'un montant de 35359.78MD ($t_{12, 18}$) est de l'accumulation, c'est-à-dire de la formation de capital.

Le secteur des services vend une partie de ses services aux ménages d'un montant de 28687.117MD ($t_{13, 3}$). Il vend 2928.40 MD de services intermédiaires à l'agriculture ($t_{13, 7}$), 4478.87MD de services intermédiaires à l'industrie ($t_{13, 8}$), 7112.28MD de services à lui-même ($t_{13, 9}$), et 5728.66MD aux services non marchands ($t_{12, 10}$). Le service non-marchand reçoit le montant de 34329.397MD de l'Etat qui est le seul agent économique qui contribue aux recettes des services non marchands.

B- Lecture des dépenses

B-1- Le compte des facteurs (*Capital et Travail*) : Les facteurs paient aux comptes des ménages ($t_{3, 1}$), la somme de 41801.127MD qui représente la contre partie attribuée à la main d'œuvre, et aux entreprises ($t_{4, 2}$), le revenu d'exploitation de 105129.818MD qui représente la rétribution du capital. En outre, ils paient au compte du RDM ($t_{2, 6}$), la somme de 31.182MD comme prestations de travail et de capital des étrangers.

B-2- Le compte des agents : Les paiements des agents sont diversifiés selon l'agent, comme nous l'avons vu précédemment dans la lecture des recettes. La colonne *des ménages* enregistre l'allocation du revenu des ménages. Ils paient à l'Etat ($t_{5, 3}$) les cotisations sociales et les impôts directs sur le revenu d'un montant de 6454.161MD et aux comptes des biens et services les achats de biens de consommation finale et des services comme suit: à l'agriculture ($t_{11, 3}$) un montant de 1576.766MD, à l'industrie ($t_{12, 3}$) 18258,17MD et aux services 28687,117MD.

La colonne des *entreprises* enregistre les paiements des entreprises aux comptes des ménages ($t_{3, 4}$), les profits distribués d'un montant de 46130.176MD, à l'Etat ($t_{5, 4}$) les impôts sur les profits de 26620,775MD et au RDM ($t_{6, 4}$) pour les transferts à l'étranger la somme de 314,028MD.

L'Etat fait des transferts aux ménages ($t_{3, 5}$) de 295.72MD. La consommation finale de l'Etat est constituée principalement des services non marchands et des différents produits composites d'une somme de 34329.397MD. L'accumulation de capital de l'Etat d'un montant égale à 970756.9Millions de dinars.

La colonne du RDM représente les dépenses courantes concernant les transferts aux entreprises ($t_{4, 6}$) de 357.562 MD ainsi que les produits exportés par l'agriculture ($t_{14, 3}$) d'un montant de 37.58 MD, par l'industrie ($t_{15, 3}$) avec un montant égal à 56256.62MD et les services (t_{163}) de 587511.37MD. Le total des dépenses courantes du RDM est de 44194.77MD.

B-3- Le compte des Branches : La colonne 07 agriculture donne le détail du cout de production agricole. Ce secteur paie 132.450 milliards de dinars de salaires, 12892.43 milliards de revenus de capital et 927.64 milliards d'impôt liés à la production. L'agriculture achète aussi des produits intermédiaires pour son processus de production pour une valeur de 1011.14 milliards de dinars. Le total de la colonne 7 est de 25251.27 milliard de dinars. La lecture des branches productives, des comptes Industrie, services et services non marchand s'est analogue à celle de l'Agriculture. Leur coût total est respectivement de : 111489.90 milliards de dinars, 46208.61 milliards de dinars et 34329.397 milliards de dinars.

Tableau N°13 Matrice de comptabilité sociale pour l'économie algérienne 2012 en millions de dinars

	FACTEUR		AGENTS				BRANCHE PRODUCTIVE			
	1- Mains d'œuvre	2- Capital	3-Ménages	4-Entreprises	5-Etat	6-Reste du Monde	7-Agriculture	8- Industrie	9-Services	10- Service Non Marchand
1-Mains d'œuvre							132450,0	937481,0	442554,0	2667627,7
2- Capital							1289243,0	6479023,0	2747834,0	
3-Ménages	4180112,7			4613017,6	29572,0					
4- Entreprises		10512981,8				35756,2				
5- Etat			645416,1	2662077,5						
6- Reste du monde		3118,2		31402,8						
7- Agriculture										
8 –Industrie										
9- Service										
10-Service Non Marchand										
11- Agriculture			1576766,0				101114,0	317038,0	67091,0	158128,0
12-Industrie			1825817,0				709480,0	2967561,0	652154,0	34318,0
13-Service			2868711,7				292840,0	447887,0	711228,0	572866,0
14-Service NM					3432939,7					
15- Agriculture						3758,0				
16-Industrie						5625662,0				
17-Service						587511,3				
18Accumulation			1905991,5	3242240,1	970756,9	-1833210,5				
TOTALE	4180112,7	10516100,0	8822702,3	10548738,0	4433268,6	4419477,0	2525127,0	11148990,0	4620861,0	3432939,7

	MARCHE INTERIEUR				EXPORTATION			ACCUMULATION	TOTALE
	Agriculture	Industrie	Service	Service NM	Agriculture	Industrie	Service	Accumulation	
1 Mains d'œuvre									4180112,7
2 Capital									10516100,0
3 Ménages									8822702,3
4 Entreprises									10548738,0
5 Etat	92764,0	772220,0	260791,0						4433268,6
6 Reste du monde	355804,0	3429760,0	599392,0						4419477,0
7 Agriculture	2521369,0				3758,0				2525127,0
8 Industrie		523328,0				5625662,0			11148990,0
9 Service			4033349,7				587511,3		4620861,0
10 Service N M				3432939,7					3432939,7
11 Agriculture							749800,0		2969937,0
12 Industrie							3535978,0		9725308,0
13 Service									4893532,7
14 Service N M									3432939,7
15 Agriculture									3758,0
16 Industrie									5625662,0
17 Service									587511,3
18 Accumulation									4285778,0
TOTALE	2969937,0	9725308,0	4893532,7	3432939,7	3758,0	5625662,0	587511,3	4285778,0	

1.3.2 L'équilibre de la MCS pour l'économie algérienne

La vérification de la cohérence interne et externe de la matrice est nécessaire. La cohérence interne est garantie pour chaque compte du fait que le total de la ligne est identique au total de la colonne. Cependant, en ce qui concerne la cohérence externe, il est nécessaire de vérifier plutôt la cohérence de l'équilibre comptable macroéconomique au sein de cette matrice. Nous procédons à la vérification de l'équilibre à travers les équations suivantes :

$$Y + M = C + G + IT + EX \dots\dots(1)$$

et

$$M + REV = EX + TR + SR \dots\dots\dots(2)$$

ou

$$IT = SP + SG + SR \dots\dots\dots(3)$$

Avec

Y: Produit intérieur brut aux prix du marché:

M : Importations ;

C: Consommation privée;

G: Consommation publique:

IT: Investissement:

EX: Exportations de produits au prix franco de bord:

REV: Revenus du capital ou revenus de facteurs (nets) payés au Reste du monde:

TR: Transferts courants (nets) en provenance du Reste du monde;

SR: Epargne étrangère:

SP: Epargne privée;

SG : Epargne de l'État.

Sur la base de la Matrice de comptabilité sociale élaborée pour l'Algérie on trouve :

Y est la somme des salaires (total de la ligne ou de la colonne 1) et des revenus du capital (total de la ligne ou de la colonne 2), augmentée des impôts indirects intérieurs et douaniers, nets de subventions.

$$Y = \sum t_1 + \sum t_2 + t_{5,11} + t_{5,12} + t_{5,13} \rightarrow Y = 15821987,7$$

$$M = t_{6,11} + t_{6,12} + t_{6,13} \rightarrow M = 4384956$$

$$C = t_{11,3} + t_{12,3} + t_{13,3} \rightarrow C = 6271294,7$$

$$G = \sum t_{14} \rightarrow G = 3432939,7$$

$$IT = \sum t_{18} \rightarrow IT = 4285778$$

$$EX = t_{15} + t_{16} + t_{17} \rightarrow EX = 6216931,3$$

$$REV = t_{6,2} + t_{6,4} \rightarrow REV = 34521$$

$$TR = t_{4,6} \rightarrow TR = 35756,2$$

$$SR = t_{18,6} \rightarrow SR = -1833210,5$$

$$SP = t_{18,3} + t_{18,4} \rightarrow SP = 5148231,6$$

$$SG = t_{18,5} \rightarrow SG = 970756,9$$

Donc on peut vérifier les trois (3) équations comme suit :

L'équation (1) : $Y + M = C + G + IT + EX$

$$15821987,7 + 4384956 = 6271294,7 + 3432939,7 + 4285778 + 6216931,3$$

$$20206943,7 = 20206943,7 \quad (\text{équation(1) équilibrée})$$

L'équation (2) : $M + REV = EX + TR + SR$

$$4384956 + 317146,2 = 6216931,3 + 35756,2 - 1833210,5$$

$$4419477 = 4419477 \quad (\text{équation (2) équilibrée})$$

L'équation (3): $IT = SP + SG + SR$

$$4285778 = 5148231,6 + 970756,9 - 1833210,5$$

$$4285778 = 4285778 \quad (\text{équation(3) équilibrée})$$

Après avoir construit la matrice de comptabilité sociale pour l'Algérie, nous présentons dans la section suivante le cadre théorique du modèle d'équilibre général calculable.

2. Les fondements théoriques des modèles d'équilibre général calculable

La notion d'équilibre général trouve son origine dans les travaux de l'école classique. Adam Smith, l'un des fondateurs de cette école a considéré depuis 1776 dans son ouvrage « La richesse des Nations », qu'un système de marchés concurrentiels permet d'atteindre une allocation efficace des ressources. Néanmoins, la théorie de l'équilibre général concurrentiel n'est développée effectivement qu'à la suite des travaux de l'école néoclassique, et notamment ceux de Walras. Dans son ouvrage « Eléments d'économie pure » paru en 1877, Walras a conceptualisé un modèle d'équilibre général d'une économie concurrentielle¹.

L'approche de l'équilibre général est une vue d'ensemble qui considère l'économie comme un système de plusieurs marchés interdépendants retraçant les interactions des comportements des différents agents économiques. Les économistes ont conçu la formalisation mathématique et les théorèmes de l'existence ainsi que de l'unicité de l'équilibre général. La résolution du modèle théorique, proposé par Walras et formalisé par Arrow et Debreu, est rendue possible grâce aux développements de l'outil informatique et la conception des algorithmes capables de calculer des solutions numériques de l'ensemble de variables endogènes du modèle. Les algorithmes développés par Scarf (1967, 1973) et Johansen (1960), sont considérés comme les premières tentatives réussites de résolution des modèles empiriques, dits les modèles d'équilibre général calculable² (MEGC).

Ces modèles sont des outils analytiques d'ordre macroéconomique qui s'appuient sur une représentation walrasienne de l'économie. Plus précisément, un MEGC est une représentation simplifiée de l'économie, décrivant l'ensemble des interactions entre les agents économiques (ménages, entreprises, gouvernement, reste du monde), entre les secteurs économiques et entre l'économie dans son ensemble et l'extérieur. L'équilibre du modèle résulte de la confrontation via les forces de marché, des comportements d'optimisation microéconomiques des agents de l'économie.

¹ - Fayçal Zidi, op cit, p 71.

² - Pour plus de détails sur l'essence des MEGC, voir les travaux de Decaluwé et Martens (1988), de Shoven et Whalley (1984 et 1992), de Sadoulet et De Janvry (1995) et de Decaluwé et al. (2001).

L'ajustement entre l'offre et la demande sur tous les marchés détermine, d'une part, un vecteur de prix d'équilibre et d'autre part, l'allocation des ressources et la répartition des revenus¹.

Les MEGC constituent pour les décideurs des outils de simulation et d'aide à la décision. En effet, depuis de nombreuses années, la modélisation en équilibre général calculable s'est rapidement développée afin d'étudier les impacts macroéconomiques et sectoriels des changements dans les politiques économiques nationales et internationales.

Certaines améliorations ont diversifié le champ d'application de ces modèles pour traiter de nombreuses questions (commerce international, fiscalité, sécurité sociale, environnement, finance, économie régionale...). D'autres ont élargi leur cadre méthodologique via l'intégration de nouveaux éléments (dynamique, économie d'échelle, concurrence imparfaite)².

2.1. Cadre conceptuel et théorique du modèle EGC

Globalement, dans les modèles d'équilibre général, les différents secteurs économiques doivent être considérés comme un ensemble interdépendant, de sorte qu'un changement dans une partie affecte le reste. Ceci est considéré comme un avantage essentiel du modèle par rapport aux modèles d'équilibre partiel qui suppose que les autres secteurs restent constants. Cependant, la complexité des modèles d'équilibre général calculable réduit leur possibilité d'applications empiriques³.

Le modèle d'équilibre général est capable d'analyser les marchés séparément, mais la séparation d'un type de demande pour un produit dans un marché a besoin de techniques informatiques. Un exemple de telles techniques est brièvement mentionné dans les blocs de ménages et des institutions. Les modèles d'équilibre général sont calibrés de manière à ce qu'ils reflètent les caractéristiques structurelles et comportementales de l'économie. Les caractéristiques comportementales et structurelles de l'économie sont exposées généralement dans les différentes hypothèses, les différentes formes fonctionnelles, les différents paramètres et les élasticités de substitution spécifiques à chaque secteur de l'économie⁴

Les MEGC doit d'abord être situé dans la famille des modèles économiques. Trois familles de modèles macroéconomiques peuvent être distingués dans la littérature : (i) les modèles macroéconomiques traditionnels, (ii) les modèles autorégressifs appelés VAR et (iii)

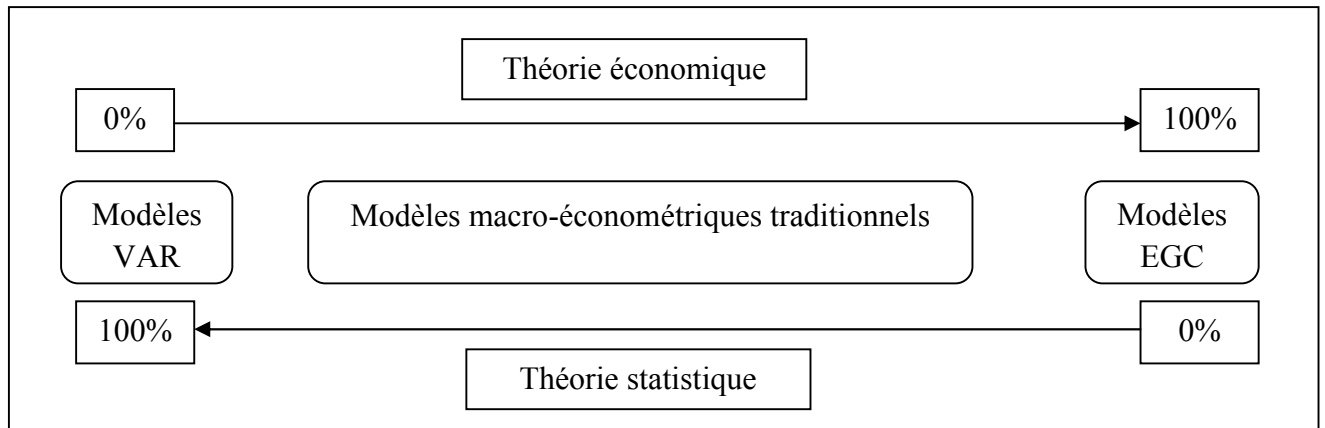
¹ - Fayçal Zidi, op cit, p 71.

² - Fayçal Zidi, op cit, p 72.

³ - Löfgren H, « Trade Reform and the Poor in Morocco: A Rural-Urban General Equilibrium Analysis of Reduced Protection », IFPRI TMD Discussion Paper, 38, 1999.

les modèles d'équilibre général appelés MEG. Ces différents modèles se différencient par rapport à leur contenu en théorie économique et en théorie statistique comme le montre la figure suivante¹:

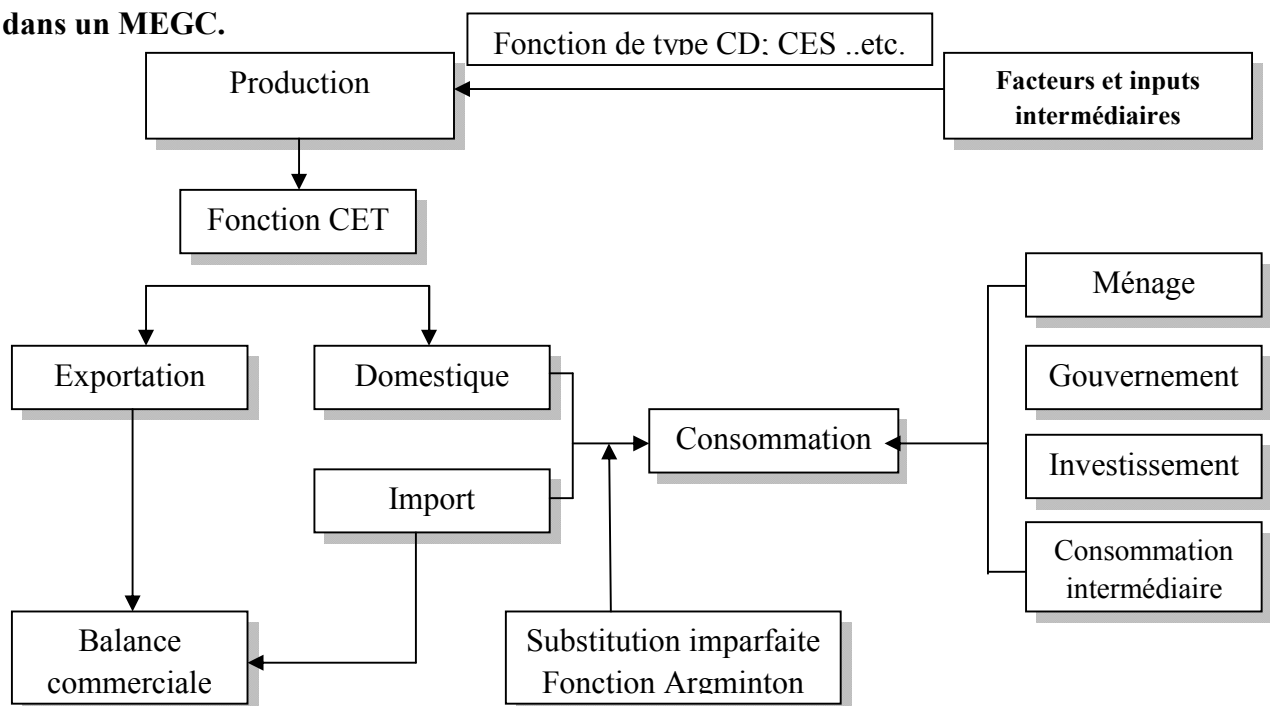
Figure N°16 : Famille des modèles économiques et place des MEG



Source : Direction Générale Des Prévisions op cit

A travers ce graphique, l'on s'aperçoit que les MEG ont un contenu très élevé en théorie économique et très peu en théorie statistique. En d'autres termes, la construction de ces modèles a pour point de départ une théorie économique qui sera testée à l'aide de données statistiques.

Figure N°17 : Relations de production, de consommation et d'échanges internationaux dans un MEGC.



¹ - Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles, Burkina Faso, op cit.

La figure N°17 décrit les différentes relations de production, de consommation et d'échanges internationaux d'une économie ouverte. Le MEGC n'est qu'une traduction de ces relations sous forme d'un système d'équations linéaires et non linéaires. Les fonctions qui peuvent être utilisées pour modéliser les différents variables de l'économie sont variées : (i) la fonction linéaire ; (ii) la fonction Leontief ; (iii) la fonction Cobb-Douglas (CD) ; (iv) la fonction à élasticité de substitution constante CES.

La fonction Cobb-Douglas CD et la fonction à élasticité de substitution constante CES sont les plus couramment utilisées. Leur application ne se limite pas à modéliser la production et la consommation, comme le montre la figure N°17. Une économie ouverte échange des biens et services avec l'étranger qu'il faut modéliser dans le MEGC d'un pays ouvert.

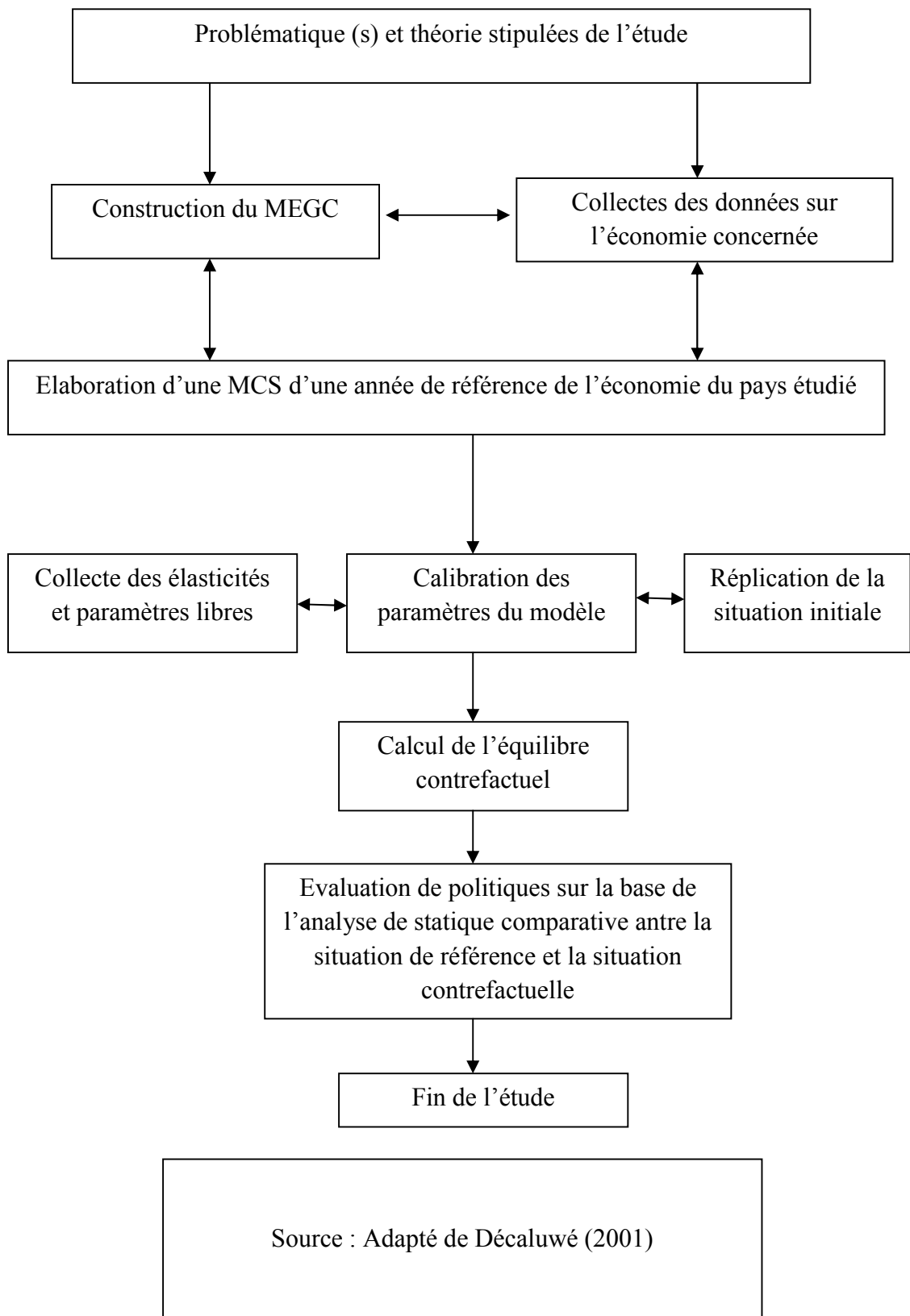
2.2. Les différentes étapes de la construction d'un MEGC

Le processus de construction et d'application d'un MEGC suit un certain nombre d'étapes aux quelles le modélisateur est astreint. Selon Décaluwé et al. (2001)¹, ce processus se décline en neuf étapes : (i) Identification de la problématique, (ii) collecte des données statistiques sur le pays, (iii) construction d'une MCS, (iv) choix des formes fonctionnelles relatives aux fonctions de production et d'utilité du modèle à construire (v) Calibration des paramètres du modèle, (vi) Reproduction de la situation initiale à l'aide du modèle, (vii) Formulation des scénarios de politiques, (viii) Résolution du modèle à l'aide des scénarios de politiques, (ix) Interprétation des résultats.

Tel que présenté, ce processus semble être linéaire. En réalité, c'est un processus non linéaire qui suppose des interactions entre les différentes étapes. La démarche de Shoven et Whalley (1992) permet de visualiser ce processus et met en exergue les liens entre les différentes étapes (voir figure 18).

¹ - Décaluwé et al, op cit, 154.

Figure N°18 : Processus de modélisation d'un MEGC



3. Un modèle d'équilibre général pour l'économie algérienne

L'approche en équilibre général calculable a connu des applications et des développements spectaculaires dans de nombreux domaines de l'analyse économique¹. Ces instruments de l'économie appliquée ont été conçus pour permettre d'interpréter les effets de la politique économique². La méthodologie de l'équilibre général a été utilisée pour traiter essentiellement quatre types de problèmes de politique économique : les problèmes sectoriels, les questions concernant le commerce international, (la libéralisation des échanges, les unions douanières etc.), le développement, et enfin les questions de fiscalité et de finances publique³.

Le modèle d'équilibre général calculable est défini comme un modèle spécifié numériquement de façon à évaluer les politiques économiques⁴. Dans cette partie, nous nous intéressons aux questions de politique fiscale et particulièrement aux effets d'une baisse de la TVA sur l'économie. Le test proposé concerne l'économie algérienne. Il s'agit d'un modèle statique, semblable au modèle EXTER1 de Décaluwé (2001). Le modèle se représente comme un ensemble des équations simultanées sensées d'écrire le comportement des agents économiques.

Le modèle est basé sur la MCS 2012, dont il reprend par conséquent la structure à savoir ; les facteurs de production qui sont le travail et le capital, les activités, les produits et les institutions. Les biens sont produits au moyen de facteurs primaires et de produits intermédiaires.

3.1. Définition des équations du modèle

Le modèle proposé contient six (6) blocs. Chacun de ces blocs est défini par un ensemble d'équations. La définition des blocs et équations est comme suit :

3.1.1. Bloc de production

Dans notre modèle l'économie nationale est subdivisée en quatre secteurs. Chaque secteur produit un bien composite, ce dernier est constitué d'un bien domestique vendu sur le marché local et un autre destiné à l'exportation.

¹- Jacques Le Cacheux, Vincent Touzé, « Les modèles d'équilibre général calculable à génération imbriquées enjeux, méthodes et résultats », Revue OFCE 2002, p.03.

²- Decaluwé B, Dissou Y Savard L op cit.

³- De Melo J Tarr D, « A general equilibrium analysis of US foreign trade policy », MIT Press, Cambridge Massachusetts, London, England, 1992.

⁴- John B. Shoven, John Whalley, « Applying general equilibrium model of taxation and trade: Introduction and Survey », Journal of economics literature vol 22, 1984.

Les facteurs de production sont substituables dans la détermination de la valeur ajoutée, suivant une spécification de type Cobb douglas (équation 1); nous supposons l'existence d'une parfaite complémentarité à la Leontief entre d'une part les intrants intermédiaires et d'autre part, entre ces derniers et l'ensemble des facteurs de production, et la valeur ajoutée de l'Etat (équations 3, 4 et 5). L'équation 6 celle de la demande de la main d'œuvre est obtenue en maximisation le profit total.

$$1. VA_j = A_j LD_j^{\alpha_j} KD_j^{1-\alpha_j} \quad (j = 1, 2, 3, 4)$$

Où

VA_j : Valeur ajoutée de la branche d'activité j (volume);

LD_j : Demande de main-d'œuvre de la branche d'activité j (volume);

KD_j : Demande de capital de la branche d'activité j (volume);

A_j : Constante de niveau de la valeur ajoutée de la branche d'activité j (>0);

α_j : Élasticité de la valeur ajoutée de la branche d'activité j par rapport à l'utilisation de la main-d'œuvre ($0 < \alpha_j < 1$);

$1 - \alpha_j$: Élasticité de la valeur ajoutée de la branche d'activité par rapport à l'utilisation du capital.

$$2. VA_4 = LD_4$$

$$3. x_{S_j} = \frac{VA_j}{v_j} \quad (j = 1, 2, 3, 4);$$

Où

x_{S_j} : Production de la branche d'activité j (volume);

v_j : Coefficient de valeur ajoutée de la branche d'activité j ($0 < v < 1$).

$$4. CI_j = iO_j X_{S_j} \quad (j = 1, 2, 3, 4)$$

CI_j : Consommation intermédiaire de la branche d'activité j;

iO_j : Volume d'intrants intermédiaires nécessaire à la production d'une unité du produit j

($0 < iO_j < 1$), avec $iO_j + v_j = 1$.

$$5. \quad DI_{jj} = a_{ij} CI_j \quad (i= 1, 2,3 ; j = 1, 2, 3,4)$$

DI_{jj} : Demande de la branche j en intrant intermédiaire j (volume);

a_{ij} : Volume de l'intrant intermédiaire j par unité de demande intermédiaire de la branche j
($0 \leq a_{ij} \leq 1$),

$$6. \quad LD_j = \frac{\alpha_j P_{vj} VA_j}{s} \quad (j=1, 2,3)$$

Où

P_{vj} : Prix de la valeur ajoutée de la branche d'activité j;

s : Salaire.

$$7. \quad LD_4 = \frac{P_4 X S_4 - \sum_{i=1}^3 P_{ci} DI_{i4}}{s}$$

P_{ci} : Prix du marché du produit composite i.

3.1.2. Bloc revenus-épargne

Le deuxième bloc est celui regroupant les équations sur le revenu et l'épargne. En référant au schéma sur les flux financiers et par conséquent, à la matrice de comptabilité sociale, nous pouvons dire que le ménage salarié tire l'essentiel de son revenu de la rémunération de son travail et des transferts de l'Etat (équation 8) ; le revenu des firmes n'est rien d'autre que le revenu du capital diminué de la part allouée au ménage capitaliste, et cela augmenté des dividendes reçus du reste du monde (équation 10). Les équations 11 et 12 sont respectivement, l'épargne des ménages et celles des firmes. L'équation 13 nous donne le total des recettes fiscales et l'équation 14 donne l'épargne de l'Etat. L'équation 15 nous donne les recettes provenant de la taxation indirecte. En revanche, les recettes relatives aux importations et exportations sont les équations 16 et 17. Par contre, les recettes relatives à la taxation directe sont données par les équations 18 et 19.

$$8. \quad Y_M = s \sum_{j=1}^4 LD_j + \lambda \sum_{j=1}^4 r_j KD_j + DIV_{EM} + Tr_{GM}$$

Y_M : Revenu des ménages (volume)

r_j : Rendement du capital de la branche d'activité j ;

λ :Part des revenus du capital allant aux ménages capitalistes ayant une activité d'entrepreneurs individuels

DIV_{EM} : Revenus du capital distribués par les entreprises aux ménages

Tr_{GM} : Transfert de l'Etat au ménage

$$9. YD_M = Y_M - TD_M$$

YD_M :Revenu disponible des ménages

TD_M : Impôt directe payé par les ménages

$$10. Y_E = (1-\lambda) \sum_{j=1}^4 r_j KD_j + DIV_{RestE}$$

Y_E :Volume de revenu des entreprises

$$11. SM = \varphi YD_M$$

SM :L'épargne des ménages

φ : Propension à épargner les ménages

$$12. SE = Y_E - TD_E - Tr_{ERest}$$

SE :L'épargne des entreprises

TD_E : Impôt direct payé par les entreprises

Tr_{ERest} : Transfert des entreprises au reste du monde

$$13. YG = \sum_{j=1}^3 TIM_j + \sum_{j=1}^3 TIE_j + \sum_{j=1}^3 TI_j + TD_M + TD_E$$

TI_j :Les taxes indirectes de la branche d'activité j

tx_j :Taux d'imposition indirect intérieur sur la production de la branche d'activité j

P_j : Prix au producteur du produit

Pe_j: Prix payé à l'exportateur du produit j, libellé en monnaie nationale ;

EX_j: Exportation du produit j (volume) ;

tm_j : Taux de taxation douanière (net) du produit j ;

e : Taux de change extérieur nominal

Pwm_j: Prix internationale à l'importation du produit j, libellé en devise ;

M_j : Importation du produit j (volume).

$$14. \quad SG = YG - G - Tr_{GM}$$

$$15. \quad TI_j = tx_j(P_j x_{s_j} - Pe_j EX_j) + tx_j(1 + tm_j)ePwm_j \quad (j = 1, 2, 3)$$

$$16. \quad TIM_j = tm_j Pwm_j e M_j \quad (j = 1, 2, 3)$$

TIM_j : Recettes douanières (nettes) à l'importation du produit j (valeur).

$$17. \quad TIE_j = te_j Pe_j EX_j \quad (j = 1, 2, 3)$$

TIE_j : Recettes douanières (nettes) à l'exportation du produit j (valeur).

te_j : Taux de taxation douanière (net) à l'exportation du produit j.

$$18. \quad TD_M = t_{YM} Y_M$$

t_{YM} : Taux d'imposition direct du revenu des ménages

$$19. \quad TD_E = t_{YE} Y_E$$

t_{YE} : Taux d'imposition direct du revenu des entreprises

3.1.3. Bloc de la demande finale intérieure :

Considérons le bloc de la demande finale composé de la consommation des ménages (équation 20), de la demande d'investissement en produit de la branche i (équations 21) et le total de la demande intermédiaire en intrant i (équation 22)

$$20. C_{Mi} = \frac{y_{Mi} Y_{DM}}{P_{Ci}}$$

C_{Mi} : Consommation des ménages en produit de la branche d'activité i (volume)

y_{Mi} : Part budgétaire allouée par les ménages s à la consommation du produit i ($i=1,2,3$)

$$21. INV_i = \frac{\mu_{IT}}{P_{Ci}} \quad (i=1,2,3)$$

INV_i : demande de l'investissement en produit de la branche i (volume),

IT : Investissement total du pays (valeur);

μ_j : Part en valeur du produit i ($i=1, 2,3$) dans l'investissement total

$$22. DIT_i = \sum_{j=1}^4 a_{ij} C_j \quad (i=1,2,3)$$

DIT_i : Total de la demande intermédiaire de l'économie en intrant i .

3.1.4. Bloc des prix :

Le bloc de système des prix est élargi pour tenir compte des prix internationaux des produits en monnaie nationale (les équations 23 et 24). L'équation 25 donne le prix du bien composite (ou prix du marché) qui est en fonction des prix du bien local vendu sur le marché intérieur et du bien importé vendu sur le marché extérieur, exprimé en monnaie nationale.

$$23. P_{Vj} = \frac{P_j X_{Sj} - \sum_{j=1}^3 T_{Ij} P_{Ci} D_{Iij}}{VA_j} \quad (i = 1,2,3,4)$$

P_{Vj} : Prix de la valeur ajoutée de la branche j

$$24. r_j = \frac{P_{Vj} VA_j - S_{LDj}}{KD_j} \quad (j= 1, 2,3)$$

$$25. P_{mj} = e P_{wm_j} (1 + tm_j) (1 + tx_j) \quad (j=1,2,3)$$

$$26. P_{e_j} = \frac{e P_{we_j}}{(1 + te_j)} \quad (j=1, 2,3)$$

$$27. P_{d_j} = \frac{P_{Cj} Q_j - P_{mj} M_j}{D_j} \quad (j=1, 2,3)$$

$$28. P_{I_j} = \frac{P_{dj}}{(1 + tx_j)} \quad (j=1,2,3)$$

$$29. P_j = \frac{PI_j D_j + PE_j EX_j}{XS_j} \quad (j=1, 2,3)$$

$$30. P_{index} = \sum_{j=1}^4 P V_j \delta_j$$

P_{index} : Indice des prix du PIB au cout des facteurs ;

δ_j : Part de la valeur ajoutée de la branche de l'activité j dans le PIB au cout des facteurs à la situation de référence, avec $\sum_{j=1}^4 \delta_j = 1$

3.1.5. Bloc commerce international

Le bloc des équations du commerce international est introduit dans le système à la suite de la présence d'un nouvel agent qui est le Reste du Monde. En effet, les équations 31 et 32 représentent respectivement l'offre des biens sur le marché domestique et sur le marché extérieur. L'équation 33 nous donne le volume du bien composite offert sur le marché local, que le consommateur achète en proportion variable du reste du monde et sur le marché domestique. Le volume du bien importé demandé sur le marché local est donné par l'équation 34 (fonction de demande d'importation).

$$31. XS_j = B_j^e \left[\beta_j^e EX_j^{-k_j^e} + (1 - \beta_j^e) D_j^{-k_j^e} \right]^{-\frac{1}{k_j^e}} \quad (j= 1, 2,3)$$

B_j^e : Constante de niveau de la fonction de transformation commerciale (>0) ;

β_j^e : Paramètre distributif de la fonction de transformation commerciale du produit j

($0 < \beta_j^e < 1$) ;

D_j : Vente sur le marché intérieur du produit (volume) :

k_j^e : Paramètre ($-\infty < K_j^e < -1$), tel que $\tau_j^e = \frac{1}{K_j^e + 1}$ ou $K_j^e = \frac{1 - \tau_j^e}{\tau_j^e}$ Avec τ_j^e .élasticité de transformation commerciale ($-\infty < \tau_j^e < 0$).

$$32. D_j = \left[\left(\frac{1 - \beta_j^e}{\beta_j^e} \right) + \left(\frac{PE_j}{PI_j} \right) \right]^{\tau_j^e} EX_j \quad (j= 1, 2,3)$$

PI_j : Prix au producteur du produit j pour la vente sur le marché intérieur.

$$33. O_j = A_j^m [a_j^m M_j^{-\rho_j^m} + (1 - a_j^m) D_j^{-\rho_j^m}]^{-\rho_j^m} \quad (j=1,2,3)$$

O_j : Ressource en produit composite j

A_j^m : Constante de niveau de la fonction de substitution commerciale du produit composite j ;

a_j^m : Paramètre distributif de la fonction de substitution commerciale du produit composite
($0 < a_j^m < 1$);

ρ_j^m : Paramètre – ($1 < \rho_j^m < \infty$), tel que $\sigma_j^m = \frac{1}{\rho_j^m + 1}$ ou $\rho_j^m = \frac{1 - \sigma_j^m}{\sigma_j^m}$. Avec σ_j^m élasticité de substitution commerciale produit composite j

$$34. M_j = \left[\left(\frac{\alpha_j^m}{1 - \alpha_j^m} \right) \left(\frac{P_{dj}}{P_{mj}} \right) \right]^{\alpha_j^m} D_j \quad (j=1, 2, 3)$$

P_{mj} : Prix intérieur (du marché) du produit importé j

P_{dj} : Prix du marché du produit local j vendu sur le marché intérieur.

3.1.6. Bloc d'équilibre

Le dernier bloc est constitué par le bloc d'équilibre qui retrace les conditions d'équilibre de notre système d'équations qui sont : l'équilibre sur le marché des produits (équation 36), l'équilibre sur le marché de travail (équation 35), l'équilibre de l'investissement et l'équilibre des épargnes (équation 37). L'équation 38 nous donne la consommation publique. Cette dernière est égale à la valeur de la production des services non-marchand.

$$35. LS = \sum_{j=1}^4 LD_j$$

$$36. O_j = DIT_j + C_{Mi} + INV_i$$

$$37. IT = SM + SE + SG + SR$$

SR : Déficit courant de la balance des paiements extérieurs ou épargne étrangère

$$38. SR = e \sum_{j=1}^3 p_{wm_j} M_j + \lambda w \sum_{j=1}^3 r_{jk} D_j + TEW - e \sum_{j=1}^3 p_{we_j} T I_j$$

Le tableau suivant récapitule le nombre d'équations et de variables de notre modèle

Tableau N°14 : Nombre d'équations et variables

Equations		Variables	
Numéro d'équation	Nombre d'équation	Symbole du variable	Nombre de variable
1.	3	VA_j	4
2.	1	L_{Dj}	4
3.	4	K_{Dj}	3
4.	4	XS_j	4
5.	12	CI_j	4
6.	3	DI_{ij}	12
7.	1	DIT_i	3
8.	1	PV_j	4
9.	1	S	1
10.	1	Pc_i	3
11.	1	Y_M	1
12.	1	r_j	3
13.	1	Tr_{GM}	1
14.	1	YD_M	1
15.	3	Y_E	1
16.	3	$DIV_{Rest E}$	1
17.	3	S_M	1
18.	1	S_E	1
19.	1	TD_E	1
20.	3		
21.	3	P_j	4
22.	3	Pe_j	3
23.	4	EX_j	3
24.	3	PW_{mj}	3
25.	3	TIM_j	3
26.	3	TIE_j	3
27.	3	Y_G	1
28.	3	S_G	1
29.	3	G	1
30.	1	D_j	3
31.	3	PI_j	3
32.	3	Q_j	3
33.	3	Pd_j	3
34.	3	Pm_j	3
35.	1	C_{iM}	3

36.	3	INV_i	3
37.	1	IT	1
38.	1	PWe_j	3
		P_{index}	1
		L_S	1
		S_R	1
		TD_M	1
		TI_j	3
Sous – Total	= 96		
-1 (« Loi de Walras »)			
Total	= 95	TOTAL	= 107

3.2. Calibrage des paramètres du modèle

Le calibrage ou choix des valeurs numériques des paramètres consiste à définir des valeurs numériques des différents paramètres et coefficients du modèle, qui sont compatibles avec l'équilibre de la Matrice de comptabilité sociale initiale. Pour le modèle Exter-ALG, les valeurs numériques de tous les coefficients et paramètres sont calculées. Pour les détails sur les valeurs numériques des variables exogènes et des paramètres de ce modèle voir le tableau suivant.

Tableau N° 15 : Les valeurs numériques des variables exogènes

A. Variables exogènes			
Définition	Symbole	Valeur Numérique	Flux de la matrice EXTER (tableau)
Volume de main-d'œuvre offerte	LS	4180112,7	Total ligne –colonne 1
Volume de capital de la branche d'activité agricole	KD_1	1289243	$t_{2,7}$
Volume de capital de la branche d'activité industrielle	KD_2	6479023	$t_{2,8}$
Volume de capital de la branche d'activité des services marchands	KD_3	2747834	$t_{2,9}$
Valeur de la consommation publique	G	3432939.7	$t_{14,5}$
Déficit courant extérieur	S_R	1833210.5	$t_{18,6}$
Transfert de l'Etat au ménage	TR_{GM}	29572	$t_{3,5}$

Revenus du capital distribués par le reste du monde aux entreprises	$DIV_{Rest E}$	35756.2	$t_{4,6}$
Taux de change extérieur nominal	E	1.000	
Prix international à l'importation			
Du produit Agricole	Pwm_1	1.000	
Du produit Industrielle	Pwm_2	1.000	
Du produit des Services	Pwm_3	1.000	

Selon le tableau 16 on peut calculer les prix des produits locaux comme suit :

$$Pd_1 = (1 + tx_1) \left(\frac{D_1}{Q_{x_1}} \right) + (1 + tx_1)(1 + tm_1) \left(\frac{M_1}{Q_{x_1}} \right) = 1.4433$$

$$Pd_2 = (1 + tx_2) \left(\frac{D_2}{Q_{x_2}} \right) + (1 + tx_2)(1 + tm_2) \left(\frac{M_2}{Q_{x_2}} \right) = 1.7773$$

$$Pd_3 = (1 + tx_3) \left(\frac{D_3}{Q_{x_3}} \right) + (1 + tx_3)(1 + tm_3) \left(\frac{M_3}{Q_{x_3}} \right) = 1.6508$$

Tableau N° 16 : Calcul des taux d'imposition

Taux d'imposition intérieur sur la production de la branche	AGR	IND	SER
	Tx1	Tx2	Tx3
Taux de la taxe douanière sur l'exportation de la branche	0.265903	0.8015203	0.646586
Taux de la taxe douanière sur l'importation de la branche d'activité	AGR	IND	SER
	Tm1	Tm2	Tm3
	0.1002008	0.5965859	0

On calcule la demande intermédiaire pour le produit i par la branche j DI_{ij} à partir de la sous – matrice suivante :

$$\left\{ \begin{array}{cccc} 101114 & 317038 & 67091 & 158128 \\ 709480 & 2967561 & 652154 & 34318 \\ 292840 & 447887 & 711228 & 572866 \end{array} \right\}$$

$$DI_{11.7} = \frac{101114}{1.4433} = 70057.507$$

$$DI_{11.8} = \frac{317038}{1.4433} = 219661.885$$

$$DI_{11.9} = \frac{67091}{1.4433} = 46484.445$$

$$DI_{11.10} = \frac{158128}{1.4433} = 109560.036$$

$$DI_{12.7} = \frac{709480}{1.7773} = 399189.782$$

$$DI_{12.8} = \frac{2967561}{1.7773} = 1669701.794$$

$$DI_{12.9} = \frac{652154}{1.7773} = 366935.238$$

$$DI_{12.10} = \frac{343184}{1.7773} = 193092.893$$

$$DI_{13.7} = \frac{292840}{1.6508} = 177392.779$$

$$DI_{13.8} = \frac{447887}{1.6508} = 271315.119$$

$$DI_{13.9} = \frac{711228}{1.6508} = 430838.381$$

$$DI_{13.10} = \frac{572866}{1.6508} = 347023.261$$

Ceci donne la sous-matrice de la demande intermédiaire DI_{ij} et le vecteur des consommations intermédiaires CI_{ij} exprimé au coût des facteurs, tel que :

$$\{ DI_{ij} \} (i=1, 2, 3; j=1, 2, 3, 4) = \begin{pmatrix} 70057.507 & 219661.885 & 46484.445 & 109560.036 \\ 399189.782 & 1669701.794 & 366935.238 & 193092.893 \\ 177392.779 & 271315.119 & 430838.381 & 347023.261 \end{pmatrix}$$

$$\{ \mathbf{CI}_j \} (j=1, 2, 3, 4) = \{ 646640,068 \quad 2160678,798 \quad 844258,064 \quad 649676,19 \}$$

$$\text{Avec } \mathbf{CI}_j = \sum_{i=1}^3 \mathbf{D} \mathbf{I}_{ij}$$

On obtient les \mathbf{aij}_{ij} ($=\mathbf{DI}_{ij} / \mathbf{C}_j$) et les \mathbf{iO}_j ($=\mathbf{CI}_j / \mathbf{XS}_j$), où \mathbf{XS}_j ($j = 1, 2, 3, 4$) correspond, respectivement, aux totaux des colonnes 7 à 10 de la matrice, soit 2525127,11148990, 4620861 et 3432939.7, tel que :

$$\{ \mathbf{aij}_{ij} \} (i=1, 2, 3; j=1, 2, 3, 4) = \begin{pmatrix} 0,108 & 0,101 & 0,055 & 0,168 \\ 0,617 & 0,772 & 0,434 & 0,297 \\ 0,275 & 0,127 & 0,511 & 0,534 \end{pmatrix}$$

$$\{ \mathbf{iO}_j \} (j=1, 2, 3, 4) = \{ 0,256 \quad 0,193 \quad 0,182 \quad 0,189 \}$$

Calcul élasticité de la valeur ajoutée de la production de la branche d'activité j par rapport à l'utilisation de main-d'œuvre ($j=1, 2, 3$)

$$\alpha_1 = \frac{t_{1,7}}{t_{1,7}+t_{2,7}} = 0,093$$

$$\alpha_2 = \frac{t_{1,8}}{t_{1,8}+t_{2,8}} = 0,126$$

$$\alpha_3 = \frac{t_{1,9}}{t_{1,9}+t_{2,9}} = 0,138$$

Calcul de la constante de niveau de la valeur ajoutée de la branche d'activité A_j ($j = 1, 2, 3$)

$$A_1 = \frac{t_{1,7}+t_{2,7}}{(t_{1,7})^{\alpha_1}(t_{2,7})^{1-\alpha_1}} = \frac{1421693}{132450^{0,093}1289243^{0,907}} = 1,3626$$

$$A_2 = \frac{t_{1,8}+t_{2,8}}{(t_{1,8})^{\alpha_2}(t_{2,8})^{1-\alpha_2}} = \frac{7416504}{937481^{0,126}6479023^{0,874}} = 1,4604$$

$$A_3 = \frac{t_{1,9}+t_{2,9}}{(t_{1,9})^{\alpha_3}(t_{2,9})^{1-\alpha_3}} = \frac{3190388}{442554^{0,138}2747834^{0,862}} = 1,4937$$

Calcul de la constante de niveau de la fonction de transformation commerciale du produit B_j^e

$$B_j^e = \frac{XS_j}{\left[B_j^e EX_j^{-k_j^e} + (1 - \beta_j^e) D_j^{-k_j^e} \right]^{\frac{1}{k_j^e}}}$$

$$D_j = \left[\left(\frac{1 - B_j^e}{B_j^e} \right) \left(\frac{Pe_j}{PI_j} \right) \right]^{\tau_j^e} EX_j$$

Les élasticités de transformation commerciale (τ_j^e) sont des paramètres dits « libres », c'est-à-dire dont la valeur numérique a été retenue arbitrairement parmi des valeurs possibles, soit $\tau_1^e = -1,500$, $\tau_2^e = -0,500$ et $\tau_3^e = -1,000$

Calcul de paramètre K^e de la fonction de transformation commerciale du produit ($j=1,2,3$)

$$K_j^e = \frac{1 - \tau_{ej}}{\tau_j^e} \quad (j=1,2,3)$$

$$K_1^e = \frac{1 - (-1,500)}{(-1,500)} = -1.667$$

$$K_2^e = \frac{1 - (-0,500)}{(-0,500)} = -3.000$$

$$K_3^e = \frac{1 - (-1,000)}{(-1,000)} = -2.00$$

Calcul de paramètre distributif de la fonction de transformation commerciale du produit jB_j^e

$$D_j = \left[\left(\frac{1 - B_j^e}{B_j^e} \right) \left(\frac{Pe_j}{PI_j} \right) \right]^{\tau_j^e} EX_j$$

Où D_j a pris les valeurs de la matrice EXTER (intersections des lignes 7 à 9 et des colonnes 11 à 13) EX_j , les valeurs apparaissant dans la même matrice (intersections des lignes 7 à 9 et des colonnes 15 à 17), tandis que Pe_j et PI_j , qui sont les prix reçus par le producteur, ont été posés égaux à l'unité, leur valeur initiale.

$$D_1 = \left[\left(\frac{1 - B_1^e}{B_1^e} \right) \left(\frac{Pe_1}{PI_1} \right) \right]^{\tau_1^e} EX_1$$

$$\frac{D_j}{EX_j} = \left[\left(\frac{1 - B_j^e}{B_j^e} \right) \left(\frac{Pe_j}{PI_j} \right) \right]^{\tau_j^e}$$

$$\tau_1^e \sqrt{\frac{D_j}{EX_j}} = \left[\left(\frac{1 - B_j^e}{B_j^e} \right) \left(\frac{Pe_j}{PI_j} \right) \right]$$

$$\left(\frac{PI_j}{Pe_j}\right)^{\tau_j^e} \sqrt{\frac{D_j}{EX_j}} = \left(\frac{1-B_j^e}{B_j^e}\right)$$

$$\left(\frac{PI_j}{Pe_j}\right)^{\tau_j^e} \sqrt{\frac{D_j-1}{EX_j B_j^e}} = 1$$

$$1 + \left(\frac{PI_j}{Pe_j}\right)^{\tau_j^e} \sqrt{\frac{D_j-1}{EX_j B_j^e}} \Rightarrow B_j^e = \frac{1}{1 + \left(\frac{PI_j}{Pe_j}\right)^{\tau_j^e} \sqrt{\frac{D_j}{EX_j}}}$$

Où :

$$D_1 = t_{7.11} = 2521369$$

$$EX_1 = t_{7.51} = 3758$$

$$\left(\frac{Pe_1}{PI_1}\right) = 1Et\tau_1^e = -1,500$$

Donc

$$B_1^e = \frac{1}{1 + \left(\frac{PI_1}{Pe_1}\right)^{\tau_1^e} \sqrt{\frac{D_1}{EX_1}}} = \frac{1}{1 + \left(\frac{1}{1}\right)^{-1.5} \sqrt{\frac{2521369}{3758}}} \quad B_1^e = 0.128$$

$$B_2^e = \frac{1}{1 + \left(\frac{PI_2}{Pe_2}\right)^{\tau_2^e} \sqrt{\frac{D_2}{EX_2}}} = \frac{1}{1 + \left(\frac{1}{1}\right)^{-0.5} \sqrt{\frac{5523328}{5625662}}} \quad B_2^e = 0.509$$

$$B_3^e = \frac{1}{1 + \left(\frac{PI_3}{Pe_3}\right)^{\tau_3^e} \sqrt{\frac{D_3}{EX_3}}} = \frac{1}{1 + \left(\frac{1}{1}\right)^{-1} \sqrt{\frac{4033349.7}{587511.3}}} \quad B_3^e = 0.127$$

Calcul de constante de niveau de la fonction de transformation commerciale du produit B_j^e j (1.2.3)

$$B_j^e = \frac{XS_j}{\left[B_j^e EX_j^{-k_j^e} + (1-B_j^e) D_j^{-k_j^e}\right]^{\frac{1}{k_j^e}}} \quad (j = 1, 2, 3), \text{ ou } XS_j, EX_j \text{ et } D_j \text{ ont les valeurs de la matrice}$$

EXTER et $K_j^e = \frac{1-\tau_j^e}{\tau_j^e}$ avec τ_j^e paramètre « libre » dont la valeur est posée et B_j^e dont la valeur est calculée

$$B_j^e = \frac{XS_j}{\left[B_j^e EX_j^{-k_j^e} + (1-B_j^e) D_j^{-k_j^e}\right]^{\frac{1}{k_j^e}}}$$

$$B_1^e = \frac{2525127}{[0.128 \cdot 3758^{1.667} + (1-0.128)2521369^{1.667}]^{-\frac{1}{1.667}}} = 0,00006169$$

$$B_2^e = \frac{11148990}{[0.5095625662^3 + (1-0.509)5523328^3]^{-\frac{1}{3}}} = 2.0308039$$

$$B_3^e = \frac{4620861}{[0.127 \cdot 587511.3^2 + (1-0.127)4033349.7^2]^{-\frac{1}{2}}} = 1,70118301$$

Calcul du paramètre distributif de la fonction de substitution commerciale du produit a_j^m ($j=1, 2, 3$)

Les paramètres «libres» sont ici les élasticités de substitution commerciale, les σ , pour lesquelles les valeurs numériques suivantes ont été adoptées : $\sigma_1^m = 2,000$, $\sigma_2^m = 0,600$, $\sigma_3^m = 0,200$. Ces valeurs ont été introduites dans l'équation suivante :

$$M_j = \left[\left(\frac{a_j^m}{1-a_j^m} \right) \left(\frac{Pd_j}{Pm_j} \right) \right]^{\sigma_j^m} D_j$$

$$\left(\frac{a_1^m}{1-a_1^m} \right)^{\sigma_1^m} = \frac{M_1}{\left(\frac{Pd_1}{Pm_1} \right)^{\sigma_1^m} D_1} \Rightarrow \left(\frac{a_1^m}{1-a_1^m} \right)^2 = \frac{355804}{\left(\frac{1}{1} \right)^2 \cdot 2521369}$$

$$\Rightarrow \left(\frac{a_1^m}{1-a_1^m} \right)^2 = 0,1411154019899507$$

$$\Rightarrow \left(\frac{a_1^m}{1-a_1^m} \right) = 0,37565330 \Rightarrow a_1^m = 0.273$$

$$\left(\frac{a_2^m}{1-a_2^m} \right)^{\sigma_2^m} = \frac{M_2}{\left(\frac{Pd_1}{Pm_1} \right)^{\sigma_2^m} D_2} \Rightarrow \left(\frac{a_2^m}{1-a_2^m} \right)^{0.6} = \frac{3429760}{\left(\frac{1}{1} \right)^{0.6} \cdot 5523328}$$

$$\Rightarrow \left(\frac{a_2^m}{1-a_2^m} \right)^{0.6} = 0,620958$$

$$\Rightarrow \left(\frac{a_2^m}{1-a_2^m} \right) = 0,451964 \Rightarrow a_2^m = 0.311$$

$$\left(\frac{a_3^m}{1-a_3^m} \right)^{\sigma_3^m} = \frac{M_3}{\left(\frac{Pd_3}{Pm_3} \right)^{\sigma_3^m} D_3} \Rightarrow \left(\frac{a_3^m}{1-a_3^m} \right)^{0.2} = \frac{599392}{\left(\frac{1}{1} \right)^{0.2} \cdot 4033349.7}$$

$$\Rightarrow \left(\frac{a_3^m}{1-a_3^m} \right)^{0.2} = 0,1486089$$

$$\Rightarrow \left(\frac{a_3^m}{1-a_3^m} \right) = 0,00007248098 \Rightarrow a_3^m = 0,000072$$

Calcul de constante de niveau de la fonction de substitution commerciale du produit A_j^m (j=1,2,3)

$$A_j^m = \frac{Q_j}{\left[a_j^m M_j^{-\rho_j^m} + (1-a) D_j^{-\rho_j^m} \right]^{-\frac{1}{\rho_j^m}}} \quad (j = 1, 2, 3), \text{ ou } Q_j, M_j \text{ et } D_j \text{ ont les valeurs de la matrice EXTER}$$

et $\rho_j^m = \frac{1-\sigma_j^m}{\sigma_j^m}$ avec σ_j^m paramètre « libre » dont la valeur est posée et a_j^m dont la valeur est calculée.

$$\rho_j^m = \frac{1-\sigma_j^m}{\sigma_j^m}$$

$$\rho_1^m = -0.5$$

$$\rho_2^m = 0.667$$

$$\rho_3^m = 4$$

$$A_1^m = \frac{Q_1}{\left[a_1^m M_1^{-\rho_1^m} + (1-a) D_1^{-\rho_1^m} \right]^{-\frac{1}{\rho_1^m}}} = \frac{2525127}{\left[0.273 \ 355804^{0.5} + (1-0.273)2521369^{0.5} \right]^2} = 1.406$$

$$A_2^m = \frac{Q_2}{\left[a_2^m M_2^{-\rho_2^m} + (1-a) D_2^{-\rho_2^m} \right]^{-\frac{1}{\rho_2^m}}} = \frac{11148990}{\left[0.311 \ 3429760^{-0.667} + (1-0.311)5523328^{-0.667} \right]^{-1.5}} = 2.362$$

$$A_3^m = \frac{Q_3}{\left[a_3^m M_3^{-\rho_3^m} + (1-a) D_3^{-\rho_3^m} \right]^{-\frac{1}{\rho_3^m}}} = \frac{4620861}{\left[0,000072599392^{-4} + (1-0,000072)4033349.7^{-4} \right]^{-0.25}} = 1.185$$

Calcul de coefficient de valeur ajoutée de la production de la branche d'activité V_j (j = 1, 2,3,4)

$$V_1 = \frac{t_{1.7} + t_{2.7}}{\Sigma \text{col } 7} = 0.563$$

$$V_2 = \frac{t_{1.8} + t_{2.8}}{\Sigma \text{col } 8} = 0.665$$

$$V_3 = \frac{t_{1,9}+t_{2,9}}{\Sigma col 9} = 0.690$$

$$V_4 = \frac{t_{1,10}}{\Sigma col 10} = 0.777$$

Calcul de la part budgétaire allouée par les ménages à la consommation du produit Y_{Mj} ($i=1,2,3$)

$$Y_{M1} = \frac{t_{11,3}}{total col 3 - t_{5,3}} = 0.192$$

$$Y_{M2} = \frac{t_{12,3}}{total col 3 - t_{5,3}} = 0.223$$

$$Y_{M3} = \frac{t_{13,3}}{total col 3 - t_{5,3}} = 0.350$$

Calcul de la part en valeur du produit i ($i=1, 2,3$) dans l'investissement total μ_j

$$\mu_1 = \frac{t_{11,18}}{total col 18} = 0.174$$

$$\mu_2 = \frac{t_{12,18}}{total col 18} = 0.826$$

$$\mu_3 = \frac{t_{13,18}}{total col 18} = 0$$

Calcul de la part de la valeur ajoutée de la branche d'activité ($j = 1, 2, 3,4$) dans le PIB au coût des facteurs

$$\delta_1 = \frac{t_{1,7}+t_{2,7}}{PIB^{(4)}} = 0.096$$

$$\delta_2 = \frac{t_{1,8}+t_{2,8}}{PIB^{(4)}} = 0.504$$

$$\delta_3 = \frac{t_{1,9}+t_{2,9}}{PIB^{(4)}} = 0.217$$

$$\delta_4 = \frac{t_{1,10}}{PIB^{(4)}} = 0.181$$

3.3 Simulation et analyse des résultats

La résolution du modèle présenté ci-dessus a été faite par le logiciel GAMS¹ en deux étapes. La première étape a consisté à vérifier la fiabilité du modèle à travers la reconstruction

¹ - GAMS (*General Algebraic Modeling System*) est un langage de programmation qui permet la résolution de systèmes d'équations non linéaires ou de problèmes complexes d'optimisation. Il a été développé sur base Fortran et est utilisé dans un environnement DOS ou UNIX. Le logiciel a été développé avec le soutien de la Banque

de l'année de référence avec l'utilisation de la matrice de la comptabilité sociale MCS. La seconde étape présente l'analyse des conséquences de chocs simulés dans le modèle à travers la modification d'un certain nombre de paramètres en fonction de l'objectif de la présente étude .

La première simulation retenue dans cette étude concerne l'analyse des conséquences de la diminution du taux de la fiscalité indirecte (TVA+ DD) selon deux scénarios, en d'autres termes, de l'accroissement des dépenses fiscales octroyées en faveur de la TVA. Le premier scénario (SIM1a) consiste à diminuer les recettes fiscales indirectes de 10%, autrement dit, l'Etat octroie 10% de ses recettes aux dépenses fiscales en matière du TVA. Par la suite, le second scénario consiste à augmenter le taux à 30% (SIM1b).

La seconde simulation consiste à introduire un choc des dépenses fiscales en matière de la fiscalité directe, autrement dit de dépenses fiscales octroyées en faveur de l'IBS et l'IRG. Nous étudions nécessairement l'effet d'un choc de 10% (SIM2a) puis de 30% (SIM2b).

Le tableau N° 17 présente les résultats des effets macroéconomiques des deux simulations (SIM1, SIM2) et des deux scénarios pour chaque simulation. L'octroi de dépenses fiscales en matière de fiscalité indirecte a des effets positifs et d'autres négatifs et cela dans les deux scénarios. La diminution de la fiscalité indirecte conduit à une baisse faible de la production brute de (-0.02%) et (-0.06%) dans les deux scénarios. En revanche, dans la deuxième simulation (SIM2), l'impact sur la production brute est positif dans les deux scénarios (0.02%) et (0.03%).

L'effet des dépenses fiscales en matière de la fiscalité indirecte (SIM1a) sur la consommation finale des ménages est positif : on enregistre une augmentation de 1.49% dans le scénario (SIM1a) et de 1.55% dans le second scénario (SIM1b). Dans la deuxième simulation la consommation finale des ménages est affectée positivement dans les deux scénarios, soit 1.50% pour le (SIM2a) et d'un accroissement de 1.57% dans le deuxième scénario (SIM2b). Cette augmentation est stimulée par une baisse des prix domestiques et composites pour l'ensemble des produits. La politique de l'intervention par la fiscalité permet aux différents secteurs d'évoluer, en accroissant aussi bien la demande intérieure et la consommation intermédiaire entre les secteurs, cela en raison de la baisse du prix des produits importés grâce aux exonérations des taxes indirectes (TVA, DD).

Sur le plan des finances publiques, les dépenses fiscales entraînent une diminution impotente des recettes fiscales dans la première simulation, soit une baisse de (-2.14%) dans le premier scénario (SIM2a) et de (-2.32%) dans le deuxième scénario (SIM2b). Les recettes

Mondiale. Il vise à répondre aux besoins spécifiques des économistes pour leurs travaux de modélisation. De ce fait GAMS a largement contribué au développement et à la diffusion des modèles d'équilibre général calculable.

fiscales de l'Etat subissent aussi une diminution plus importante dans le deuxième second. Plus précisément l'octroi de 10% dépenses fiscales en matière de la fiscalité directe (SIM2a) conduit à une baisse de (-3.17%) des recettes de l'Etat, et de (-3.2%) lorsque l'Etat octroie 30% (SIM2b). La politique de dépenses fiscales, se traduit bien, comme nous l'avons montré précédemment, par une perte des recettes pour l'Etat.

La hausse des dépenses fiscales a un impact négatif sur l'épargne publique. On note une baisse de (-6.11%) dans le premier scénario du (SIM1a) et de (-6.72%) dans (SIM1b).

Dans la deuxième simulation, on note aussi un impact négatif sur l'épargne publique soit une diminution de (-6.17%) dans le (SIM2a) et une chute de (-6.32%) dans le (SIM2b).

L'effet négatif d'une hausse des dépenses fiscales sur l'épargne publique dans les différents scénarios s'explique par la diminution du revenu de l'Etat YG dans les différents scénarios : on note une baisse de (-2.29%) et de (-2.32%) dans la première simulation (SIM1) et aussi d'une baisse de (-2.12%) et (2.20%) dans la seconde simulation (SIM1).

Cette baisse de l'épargne affecte à son tour négativement l'investissement total IT qui baisse de -1.71% et -1.79 dans la première simulation, et de -2.43% pour (SIM2a) et -2.56% pour (SIM2b). Cela explique que tous les investissements des différents secteurs (qui sont représentés par le stock des biens et services) vont diminuer.

Cependant le modèle étant statique, la baisse de l'investissement n'entraîne aucun effet de feed-back sur la production globale. Il est donc difficile de juger l'impact de la baisse des impôts en termes d'investissement et d'accumulation de capital.

Dans la première simulation (SIM1) et pour les deux scénarios (baisse de 10% et de 30% de la fiscalité indirecte) on remarque une diminution de la valeur des Taxes d'importations TIE (la valeur des taxes douanières). Cette diminution affecte aussi bien les prix du marché pour les produits importés que ceux vendus dans le marché local. Les prix intérieurs du marché ont diminué pour les produits d'agriculture de (-0.78%) dans le premier scénario du (SIM1) et de (-0.68%) dans le second scénario. On note également une baisse de (-0.75%) et (-0.61) pour les prix des produits d'industrie dans les scénarios a et b du (SIM1) et de (-0.6%) pour les prix des produits de services.

Dans la deuxième simulation et dans les deux scénarios, les dépenses fiscales ont un impact négatif sur le prix intérieur du marché et cela pour les différents produits (AGR, IND, SER). Nous constatons une diminution du totale des recettes indirectes TI sur les produits des différents secteurs qui sont respectivement comme suit : 0.33% pour les produits d'agriculture, 0.19% pour les produits d'industrie et 0.1% pour les services.

Néanmoins, cette diminution des recettes fiscales indirectes a un impact positif sur les flux des biens et services intermédiaires dans les différents secteurs et différents produits DI_{ij} , CI_{ij} . On explique ce changement par la diminution des prix des produits importés et vendus dans le marché local, cela à cause de la dépréciation des taxes indirectes. Ces dernières sont octroyées par l'Etat comme étant des dépenses fiscales.

Les effets sectoriels d'un choc d'intervention de l'Etat par les dépenses fiscales octroyées aux différents agents économiques (Ménages ou Entreprises), notamment des exonérations fiscales en matière de la fiscalité indirecte, ou aux différents producteurs comme la suppression ou la réduction de la fiscalité indirecte y compris les droits de douane sur des produits d'agriculture, industriels ou bien les produits des services, montrent que l'exportation de ces derniers enregistre une augmentation importante. Dans le premier scénario (SIM1a) on remarque une augmentation de 2.039% des produits agricoles, 1.025% pour les produits industriels et de 1.015% pour les services. On note un accroissement encore plus remarquable pour les différents produits quand l'Etat accorde 30% de dépenses fiscale en matière de la fiscalité indirecte.

Par contre les dépenses fiscales accordées aux différents agents économiques en matière de la fiscalité indirecte ont un impact négatif sur les importations. On observe une baisse d'importations, dans les deux scénarios, des différents produits, avec une baisse des prix domestiques et composites pour tous les secteurs.

Dans la seconde simulation (baisse de 10% de la fiscalité directe (SIM2a) et de 30% de la fiscalité directe (SIM2b)), cette mesure d'intervention entraîne une augmentation de l'exportation de l'agriculture (0.021%) pour le (SIM2a) et de 0.19% au second (SIM2a).

Il en est de même pour le secteur des services qui augmente de (0.01%) dans le (SIM2a) et de (0.019%) dans le (SIM2b).

Dans le secteur de l'industrie on remarque une augmentation intéressante 3,70% pour (SIM2a) et 4.1% quand l'Etat attribue des dépenses fiscales en matière de la fiscalité directe. Cette augmentation remarquable du secteur de l'industrie s'explique par la baisse des prix à cause de la suppression des taxes indirectes, mais aussi de l'augmentation des revenus résultant des exonérations accordées aux entreprises en matière d'IBS et d'IRG.

L'étude des effets sectoriels de la suppression des impôts directs montre que l'importation des différents secteurs enregistre une baisse dans les deux scénarios -0.002% des produits de l'agriculture et (-0.014%) pour l'industrie. Ce type de dépense fiscale entraîne une

baisse des prix domestiques et composites pour tous les secteurs, en raison de la réduction des prix des importations des produits industriels utilisés souvent comme inputs.

L'indice général des prix diminue de -0.0182 % dans les deux simulations, ce qui signifie que le taux de change réel augmente de 0.05%. Cette situation engendre une dépréciation de la monnaie locale capable de stimuler les exportations en dehors des hydrocarbures.

Le tableau suivant englobe les résultats obtenus :

Tableau N° 17 : Les résultats de simulation en variation

Ensemble de variables	SIM 1a (10%)	SIM 1b (30%)	SIM2a (10%)	SIM2b (30%)
<i>Demande de travail</i>				
<i>Taux de salaire</i>	0.18	0.2	0.39	0.45
• <i>Agricultures</i>	0.22	0.32	0.29	0.3
• <i>Industries</i>	0.33	0.25	0.25	0.24
• <i>Services</i>	0.16	0.21	0.18	0.21
<i>Commerce extérieur</i>				
<i>Importation</i>				
• <i>Agricultures</i>	-0.55	-0.6	-0.002	-0.01
• <i>Industries</i>	-0.61	-0.7	-0.014	-0.01
• <i>Services</i>	-0.51	-0.6	-0.011	-0.01
<i>Exportation</i>				
• <i>Agricultures</i>	2.039	3.05	0.021	0.03
• <i>Industries</i>	1.025	2.04	3.71	4.1
• <i>Services</i>	1.015	1.02	0.01	0.01
<i>Finance publique</i>				
• <i>Recette fiscale de l'Etat</i>	-2.14	-2.32	-3.17	-3.2
• <i>Epargne publique</i>	-6.11	-6.72	-6.17	-6.32
<i>Prix</i>				
• <i>Prix intérieur du marché</i>				
- <i>AGR</i>	-0.78	-0.68	-0.82	-0.79
- <i>IND</i>	-0.75	-0.61	-0.85	-0.8
- <i>SER</i>	-0.65	-0.71	-0.9	-0.9

<i>Autre variable</i>				
• <i>Production brute</i>	-0.02	-0.06	0.02	0.03
• <i>consommation finale</i>	1.49	1.55	1.50	1.57
• <i>investissement</i>	-1.71	-1.79	-2.43	-2.56
• <i>Demande intermédiaire</i>	2.12	2.20	2.51	2.57
• <i>Revenu global</i>	-2.29	-2.32	-2.12	-2.2
• <i>Taux de salaire</i>	0.18	0.2	0.39	0.45

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons élaboré une matrice de comptabilité sociale pour l'économie algérienne. Cette dernière a été construite sur la base des comptes nationaux de l'économie nationale, précisément les tableaux d'entrée sortie (TEE) et le tableau d'économie d'ensemble (TSE) pour l'année de 2012. La construction de cette matrice de comptabilité sociale soulève plusieurs difficultés, notamment l'indisponibilité des sources de données et l'effort considérable pour rendre la MCS cohérente et équilibrée.

Puis nous avons construit et présenté le modèle d'équilibre général calculable MEGC pour l'économie nationale dénommé Exter-ALG. Ce dernier contient plusieurs secteurs et agents économiques. Il est constitué de différents blocs qui contiennent les différentes équations et variables censées décrire les différents blocs et agents de l'économie nationale pour l'année de 2012. Après le calibrage du modèle et l'élaboration de la situation de référence, nous l'avons résolu avec le langage GAMS afin de confirmer que le modèle est cohérent et bien calibré. Puis après l'avoir soumis à des chocs de dépenses fiscales de différente nature et de différents niveaux, nous avons exposé et analysé leur impact sur les différentes composantes de l'économie.

Conclusion générale

Dans le cadre de cette recherche, nous avons souhaité étudier l'impact de la politique de dépenses fiscales sur l'économie algérienne. Nous souhaitons montrer que l'utilisation de la politique de la dépense fiscale par les gouvernements des pays développés ainsi que les pays en développement et notamment pour l'Algérie, peut modifier les comportements des agents économiques et influencer la sphère économique. Pour y parvenir, nous avons entamé tout d'abord notre recherche par la définition du cadre conceptuel, notre analyse sur les constats émanant des diverses tentatives pour définir et mettre en œuvre la notion de dépense fiscale. Il s'agissait essentiellement de cerner, d'établir et d'évaluer l'utilité de son application. Le concept de dépense fiscale a été proposé essentiellement dans un souci de faire reconnaître que les gouvernements sont en mesure d'utiliser leurs politiques fiscales pour atteindre des objectifs similaires à ceux des dépenses publiques traditionnelles. Autrement dit il s'agissait de montrer que la politique fiscale constitue au même titre que les dépenses publiques un moyen privilégié de l'action publique, et qu'elle représente, de plus en plus, une option que choisissent les gouvernements et les Etats soit pour réduire des inégalités sociales soit pour stimuler l'activité économique. Les dépenses fiscales constituent la modalité que revêtent aussi bien les aides sociales que les incitations, en fonction des objectifs choisis. En Algérie le dispositif fiscal a fait l'objet d'un nombre considérable d'amendements allant dans ce sens avec notamment pour objectifs déclarés la promotion des investissements et la relance de la croissance économique.

Nous avons mené notre étude d'évaluation quantitative de l'impact des dépenses fiscale sur l'économie algérienne à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable. Pour ce faire, nous avons construit une matrice de comptabilité sociale pour l'économie algérienne. Cette matrice, très agrégée certes constitue une situation de référence. Nous nous sommes par la suite inspirés du modèle de Decaluwé (2001) d'EXTER-1- en prenant en compte les spécificités de l'économie algérienne tout en adaptant la structure de la MCS représentée dans notre étude.

La complexité de la construction de notre modèle d'étude réside dans la spécificité des caractéristiques de l'économie nationale qui sont nettement nuancées par rapport à celles des économies pour lesquelles ces modèles ont été construits. D'autre part, du fait du manque flagrant de travaux d'équilibre général calculable concernant l'économie nationale, la construction de ce modèle s'est avérée complexe et très délicat. Elle a été néanmoins

fructueuse et nous a permis d'établir de nombreux résultats quant à l'impact des dépenses fiscales sur les différents composants sur l'économie nationale.

Ainsi, même si le modèle d'équilibre général dans sa version statique présente des caractéristiques qui en réduisent en quelque sorte sa portée, il demeure cependant un outil d'analyse performant.

Cependant, si pour les analyses en statique comparative, ce modèle est performant, il ne nous permet pas de mettre en exergue les effets dits de seconde période. Les modèles d'équilibre général ne sont pas considérés comme un outil de prévision mais plutôt comme un outil permettant d'aide à la décision. En effet, la simulation d'une politique fiscale ne prédit pas, à proprement parler, les effets d'une telle politique mais examine l'état dans lequel aurait été l'économie si une telle politique avait été mise en place durant l'année étudiée. Le modèle se place donc plutôt sur une perspective de court ou de moyen terme.

L'autre limite de cette approche concerne les hypothèses de concurrence parfaite et de rendements d'échelle constants retenues dans le modèle alors que les pays en développement se caractérisent souvent par l'imperfection de leurs marchés et par l'existence des rendements d'échelle croissants.

Enfin, lorsqu'il s'agit d'évaluer les effets des politiques fiscales, il est intéressant d'avoir une désagrégation importante des secteurs de production, car les impacts ne sont jamais uniformes et varient d'un secteur à l'autre. Nous avons dû nous contenter d'un modèle EGC à quatre secteurs d'activités, ce qui peut être considéré comme insuffisant pour capter convenablement les changements dus à la politique économique. Ce niveau faible de désagrégation sectoriel nous a été imposé par le manque des données.

Par ailleurs le choix des valeurs des élasticités constitue l'un des défis majeurs auxquels les MEGC sont confrontés. Ces aspects que nous venons de citer, réduisent, certes, la portée des modèles d'équilibre général calculable, mais ceux-ci continuent d'être utilisés comme un moyen appréciable d'évaluation de politique économique et d'outil d'aide à la décision.

De manière synthétique, les résultats des différentes simulations confirment notre hypothèse de recherche, à savoir que l'utilisation des dépenses fiscales a un effet redistributif, positif sur certains variables et négatif sur d'autres. On note ainsi une augmentation de la consommation finale des ménages suite à une baisse des prix composites au détriment de

l'épargne de l'Etat et par voie de conséquence au détriment de l'investissement, dans les différents simulations et scénarios.

Bibliographie

Articles

1. Aknine Souidi Rosa, Ferfera M. Yacine, « Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide à la création des entreprises », *Revue des sciences économiques et de gestion* N°14, 2014.
2. Antonella Caiumi, « The evaluation of the effectiveness of tax expenditures - a novel approach: an application to the regional tax incentives for business investments in Italy », *OECD Taxation Working Papers*, No. 5, OECD Publishing, 2011.
3. Arulampalam W, et al, « The direct incidence of corporate income tax on wages. European », *Economic review*, 56(6), 2012.
4. Brittain, J.A, « The Incidence of Social Security Payroll Taxes », *Economic Review*, 1971.
5. C. Sandford, « Successful tax reform : lessons from an analysis of tax reform in six countries », *Fiscal publications*, 1993.
6. Clifton Fleming Jr. & Robert J. Peroni, « Reinvigorating tax expenditure analysis and its international dimension », *Tax Rev*, V 27, 2008.
7. De Melo J Tarr D, « A general equilibrium analysis of US foreign trade policy », MIT press, Cambridge Massachusetts, London, England, 1992.
8. Felix R A., Hines J. R, « Corporate taxes and union wages in the United States », *National bureau of economic research*, 2009.
9. Felix, R. A, « Do state corporate income taxes reduce wages? », *Economic review*, (Q II), 2009.
10. Hana Polackova, et al, « Tax expenditures: General concept, measurement, and overview of country practices », Washington, DC: World Bank, 2004.
11. Holmlund, B. Payroll, « Taxes and Wage Inflation: The Swedish Experience », *The Scandinavian journal of economics*, Vol. 85, N°1, 1983.
12. Huseyin Sen, « Social Accounting Matrix (SAM) and its implications for macroeconomic planning », unpublished assessed article, Bradford University, Development Project Planning Centre (DPPC), Bradford, UK, 1996.
13. Isabelle Joumard et al « Talking income inequality : The role of taxes and transfers », *OCDE journal, Economic studies*, 2012.
14. J Cordes, R et al, « The encyclopedia of taxation and tax policy », Urban institute press, 1999.

15. Jacques Le Cacheux, Vincent Touzé, « Les modèles d'équilibre général calculable à génération imbriquées enjeux, méthodes et résultats », Revue OFCE 2002.
16. Jarkko Harju et Tuomas Kosonen , « the impact of tax incentives on the economic activity of entrepreneurs », National bureau of economic research, Cambridge, 2012.
17. Jean Marc Daniel, « Richard Musgrave et les fonctions économiques de l'Etat », La revue du trésor N01, 2008.
18. Jeffery I Round , « Constructing SAMs for Development Policy Analysis: Lessons Learned and Challenges», Ahead Economic systems research, Vol. 15, No. 2, June 2003.
19. John B. Shoven, John Whalley, « Applying general equilibrium model of taxation and trade : Introduction and Survey », Journal of economics literature vol 22, 1984.
20. Jorge Martínez-Vázquez Et Violeta Vulovic, « The Impact of Tax and Expenditure Policies on Income Distribution: Evidence from a Large Panel of Countries», Review of public economics, N° 200, 2012.
21. Leonard E. Burman et al « Is the tax expenditure concept still relevant *national* », Tax journal, september 2003.
22. Liu, L et al, « Measuring the burden of the corporate income tax under imperfect competition », .National tax journal, 66(1), 2013.
23. Löfgren H, « Trade Reform and the Poor in Morocco: A Rural-Urban General Equilibrium Analysis of Reduced Protection », IFPRI TMD Discussion Paper, 38, 1999.
24. Marceau, N et F Vaillancourt, F. « Do general and firm-specific employer payroll taxes have the same incidence? Theory and evidence », Economics letters, No 34, 1990.
25. Pierre-Alain Muet, Sanvi Avouyi- Dovi, « L'effet des incitations fiscales sur l'investissement observations et diagnostics économiques », Revue de l'OFCE n°18, 1987.
26. Robert Drapé, André Barilari, « Lexique Fiscal », Paris, Dalloz, 2^e Edition, 1992.
27. Rodrik, Dani, « The Paradoxes of the Successful State », European economic review, N° 41, 1997.
28. Roy-César, E. Vaillancourt F, « The incidence of payroll taxes in Ontario and Quebec, evidence from collective agreements for 1985-2007 », Série scientifique, CIRANO, 2010.

29. Sebold, F. D, « The short-run shifting of the corporation income tax: A simultaneous equation approach », The review of economics and statistics, 1979.
30. Spencer, B. G, «The shifting of the corporation income tax in Canada »,The canadian journal of economics, 1969.
31. Stahmer Carl, « Social Accounting Matrices and Extended Input-Output Tables, in OECD, Measuring Sustainable Development: Integrated Economic, Environmental and Social Frameworks », OECD Publishing, 2004.
32. Staley Surrey,« Tax incentives as a device for implementing government policy: a comparison with direct government expenditures », Harvard Law Review, N° 83, 1970.
33. Stanley Surrey, « Pathways to tax reform, the concept of tax expenditures », Cambridge, Mass: Harvard University Press, 1973.
34. Sven Steinmo, « The evolution of policy ideas : tax policy in the 20 the Century », 2002.
35. Tokman R et al, «Las Excepciones tributarias como herramienta de política pública »,Estudios Público N° 102,2006.

Thèses et mémoires

36. AMARI Rezika, « Contribution à l'Analyse Financière des Budgets Communaux de la wilaya de Tizi-Ouzou: Un instrument de maîtrise et de rationalisation des Finances Locales », mémoire de magister en sciences économiques, Université Mouloud Mammeri Tiz iOuzou, 2010.
37. Boumedién Houcin, « Les effets de l'accord de partenariat Euro-méditerranéen sur les finances publiques en Algérie – Evaluation à l'aide un modèle d'équilibre général calculable », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Tlemcen, 2010.(en arabe)
38. Bourahli A.T, « Problématique de l'Etat dans les transitions à l'économie de marché: Essai d'approche théorique avec référence à l'Algérie », Thèse de doctorat en science Faculté des sciences économiques et sciences de gestion, Université de Constantine, 2014.
39. Bouziane Bentabet, « Un modèle d'équilibre général calculable : Essai d'analyse de l'économie algérienne », thèse de doctorat d'Etat, Institut de l'économie, Université d'Oran 1998.

40. Fayçal Zidi, « Politique économique et disparités régionales en Tunisie : une analyse en équilibre général micro-stimulé », Thèse de doctorat en sciences économie, Université Sorbonne nouvelle Paris3, France, 2013.
41. Heikal Hadj Salem , « L'impact des accord de partenariat entre la Tunisie et l'Union Européenne sur l'économie tunisienne: Une évaluation à l'aide d'un modèle d'équilibre general calculable », Thèse de doctorat U.F.R de Sciences économique, Université du Maine, 2004.
42. Katia Lohi, « Evaluation des avantage fiscaux accordé à l'investissent », mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention d'un diplôme de post-graduation, Institut d'économie douanière et fiscale institut Algéro-Tunisien 2004.
43. Oukaci Kamel, « L'impact de la libéralisation sur l'intégration et le développement économique : cas de l'économie algérienne », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Bejaia, 2008.
44. P Yunta, « le concept de dépenses fiscales en droit compare et modalité d'application », Université de Paris 12, Thèse de doctorat, 1985.
45. Zakane Ahmed, « Dépenses publiques productives, croissance à long terme et politique économique essai d'analyse économétrique appliqué au cas de l'Algérie », Thèse de doctorat d'Etat Faculté des sciences économiques et sciences de gestions, Université d'Alger, 2003.

Rapports

46. Zhicheng Li Swift et al, « Tax expenditures: general concept, measurement, and overview of country practices », The international bank for reconstruction and development / The World Bank Washington, 2004,
47. Luiz Villela et al, « Tax expenditure budgets concepts and challenges for implementation inter-American », Development Bank, 2010.
48. Gouvernement du Québec, « Dépenses fiscales », Bibliothèque nationale du Québec, Edition 2003.
49. Gouvernement du Québec, « Dépenses fiscales », Bibliothèque nationale du Québec, Edition 2015.
50. Forfana Ismaël, « Elaborer une Matrice de Comptabilité Sociale Pour l'Analyse d'Impacts des Chocs et Politiques Macroéconomiques », Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPEE), réseau de recherche sur

les politiques économiques de réduction de la pauvreté (PEP) Université Laval, Québec, Canada 2007.

51. Fond Monétaire International FMI, « Manuel sur la transparence des finances publiques », Département des finances publiques, 2001.
52. Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles du Burkina Faso, « Modélisation en équilibre général calculable : introduction au modèle ifpri », document technique pour les cadres des ministères chargés du développement rural, 2007.
53. Cristian Valenduc, Said NOUMIR, « Dépense Fiscale : La définition du système fiscale de référence », Groupe de travail de CREDAF, Rabat, 2014 .
54. Alain Bernard, « Evaluation de la TVA Sociale et de politiques fiscales alternatives avec un modèle d'équilibre général calculable », Rapport du conseil général des Ponts et Chaussées, juin 2006.

Livres

55. Adam Smith, « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations 1776 », Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi.
56. Athman Kandil, « Théorie fiscale et développement l'expérience algérienne », Edition SNED.1970.
57. C.Pigou , « The economics of Welfare », Londre, Macmillian ,1920.
58. Carine Bouthevillian et al, « Les politique budgétaire a la crise comprendre les enjeux actuels et les défis futurs ouvertures économiques », de boeck, Belgique, 2013.
59. Claude Pondaven, « Economie des décisions publiques, Décentralisation, déréglementation, fiscalité », Vuibert, 1994.
60. Daniel N. Shaviro, « Taxes, spending, and the U.S. Government's march towards bankruptcy », Chapter 8 « Tax Expenditures», Cambridge University Press, 2006.
61. Decaluwé B, Dissou Y Savard L, « La politique économique de développement et les modèle d'équilibre général calculable », Agence universitaire de la francophonie, Les presses de l'université de Montréal 2001.
62. E. Coiffier et al, « Théories et pratiques de l'intervention économique de l'Etat », Tardey Quercy, France, 1987.

63. G Gilbert, « Les dépenses fiscales dans dictionnaire encyclopédique de finances publiques », Tome 1 economica, 1991.
64. Gilbert Orsoni, « l'interventionnisme fiscal », PUF, 1995.
65. H.Dalton, « Principles of public finance », Routledge and kegan Paul, London, 1954.
66. Jacques P, « Fiscalité et croissance », economica, 1977.
67. Jacques Parcebois et al, « Dictionnaire de finance publiques », Armant calin, 1995.
68. L. Mehl, P. Beltrame, « Science et technique fiscale », PUF, 1984.
69. Luc Godbout, « l'intervention gouvernementale par la politique fiscale : le rôle des dépenses fiscales, étude comparée : canada, Etats-Unis, France », economica, 2006.
70. Mehl Lucien, Pierre Beltrame, « Science et technique fiscale », Paris, Presses universitaires de France, 1894.
71. Michel Bouvier, « Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt » 12^{eme} édition, lextenso édition, 2014.
72. Muzellec R, « Les finances publiques », 11eme Edition, Syrey, Paris, 2000, p 190.
73. OCDE, « Les dépenses fiscales dans les pays de l'OCDE », 2010.
74. Pierre Beltrame, « La fiscalité en France », Hachette supérieur, 8^eed, France, 2001.
75. Simon James, « Dictionary of taxation», Edward Elgar, 1998, p 146.
76. Simons, « Personal Income Taxation », University of Chicago press, Chicago, 1938.
77. Slemrod J, « Complexity, compliance costs, and tax evasion, in tax Payer compliance: Social science perspectives », University of Pennsylvania press, 1989.
78. Tremblay Pierre, « La politique fiscale – à la recherche du compromis », Ste Foy, Presses de l'Université du Québec, 2^e édition, 1999.
79. Vinay B, «Fiscalité, épargne et développement», Edition, A Collin, Paris, 1970, p14.

Codes et réglementations

80. Art 138 du Code d'impôts directs et taxe assimilées.
81. Art 138-2 du Code d'impôts directs et taxe assimilées.
82. Art 13du Code d'impôts directs et taxe assimilées.
83. Art 147 du Code des taxes sur le chiffre d'affaires.
84. Art 174-1 du Code des taxes sur le chiffre d'affaires.
85. Art 21 du Code des taxes sur les chiffre d'affaire modifié par les articles 40 et 48 de la loi de finances pour 1995,74 de la loi de finances pour 1996, 49 de la loi de finances pour 1997,38 de la loi de finances pour 2000 et 21 de la loi de finances 2001.

86. Art 219 du Code d'impôts directs et taxe assimilées.
87. Art 222 du Code d'impôts directs et taxe assimilées.
88. Art 23-6 du Code des taxes sur le chiffre d'affaires.
89. Art 23 du Code d'impôts directs et taxe assimilées.
90. Art 252-4 du Code d'impôts directs et taxe assimilées.
91. Art 258-1 du Code d'impôts directs et taxe assimilées.
92. Art 42-2 du Code des taxes sur le chiffre d'affaires.
93. Art.41 de loi de finance 2004.
94. Art.42-4, 42-3 du Code des taxes sur le chiffre d'affaires.
95. Art.52 de loi de finance 2004.
96. Art.54 de loi de finance 2005.
97. Article 104 du Code d'impôts directs et taxe assimilées.
98. Article 12 de la loi de finance 2004.
99. Article 151-1- Code d'impôts directs et taxe assimilées.
100. Article 218 du code d'enregistrement modifié par la loi de finance 2002.
101. Article 244 du code d'enregistrement modifié par la loi de finance 2002.
102. Article 33 comporte la loi de finance 2014.

Liste des tableaux

<i>N° du tableau</i>	<i>Titre du tableau</i>	<i>La page</i>
Tableau 1	Avantages et inconvénients des dépenses fiscales comme outils de politique publique relative	30
Tableau 2	système général de l'impôt et les dépenses fiscale	32
Tableau 3	Barème progressif de l'IRG	49
Tableau 4	Structure de la fiscalité ordinaire 2000-2014	56
Tableau 5	Structure de la fiscalité ordinaire par type d'impôt 2000-2014	57
Tableau 6	Evolution de la structure fiscale ordinaire	58
Tableau 7	Evolution du coût des dépenses fiscales liées à l'IBS (1999-2012)	72
Tableau 8	Evolution du cout des dépenses fiscales liées à l'IRG (1999-2012)	73
Tableau 9	L'évolution du cout des dépenses fiscales accordé à la TVA (1999-2012)	75
Tableau 10	L'évolution du cout des dépenses fiscales accordé à la TAP (1999-2012)	76
Tableau 11	Les dépenses fiscales par type d'impôt en Maroc (2010-2011)	78
Tableau 12	Source d'information de la MCS standard	86
Tableau 13	Matrice de comptabilité sociale pour l'économie algérienne 2012	91
Tableau 14	Nombre d'équations et variable	124
Tableau 15	Les valeurs numériques des variables exogènes	126
Tableau 16	Calcul des taux d'imposition	127
Tableau 17	Les résultats de simulation en variation	138

Liste des figures

<i>N° de la figure</i>	<i>Titre de la figure</i>	<i>La page</i>
Figure 1	Outils d'intervention de l'Etat	17
Figure 2	Fonctionnement des dépenses fiscales	26
Figure 3	La typologie des systèmes fiscaux	33
Figure 4	Evolution des recettes fiscales	55
Figure 5	Ratio de la fiscalité pétrolière et ordinaire/PIB	55
Figure 6	Evolution des impôts indirects et de la TVA	57
Figure 7	Evolution du coût de des dépenses fiscales liées à l'IBS (1999-2012)	71
Figure 8	Evolution du cout des dépenses fiscales liées à l'IRG (1999-2012)	73
Figure 9	Evolution du cout des dépenses fiscales liées à la TVA	74
Figure 10	Evolution du cout des dépenses fiscales accordé à la TAP (1999-2012)	75
Figure 11	répartition des dépenses fiscales Cumulées - Algérie - (1999-2012).	77
Figure 12	évolution du montant global des dépenses fiscales- Algérie- 1999-2012	77
Figure 13	Répartition des dépenses fiscales par type d'impôt au Maroc- 2010	78
Figure 14	Répartition des dépenses fiscales par type d'impôt en France – 2012-2013	78
Figure 15	Diagramme de circulation des transactions d'une MCS	84
Figure 16	Famille des modèles économiques et place des MEG	113
Figure 17	Relations de production, de consommation et d'échanges internationaux dans un MEGC.	113
Figure 18	Processus de modélisation d'un MEGC	115

Les annexes

```

TITLE                                EXTERNALG
***** FICHER DE CALIBRATION *****

*****DEFINITION DES ENSEMBLE DU MODELE*****

SET I SECTEURS                        / AGR AGRICULTURE
                                        IND INDUSTRIE
                                        SER SERVICE
                                        SERNM SERVICE NON-MARCHANT/

mr (I)                                / AGR AGRICULTURE
                                        IND INDUSTRIE
                                        SER SERVICE/

Nmr (I)                                / SERNM SERVICE NON-MARCHANT/

SET ME Ménages                        / ME menages/
;

ALIAS (I,J);

```

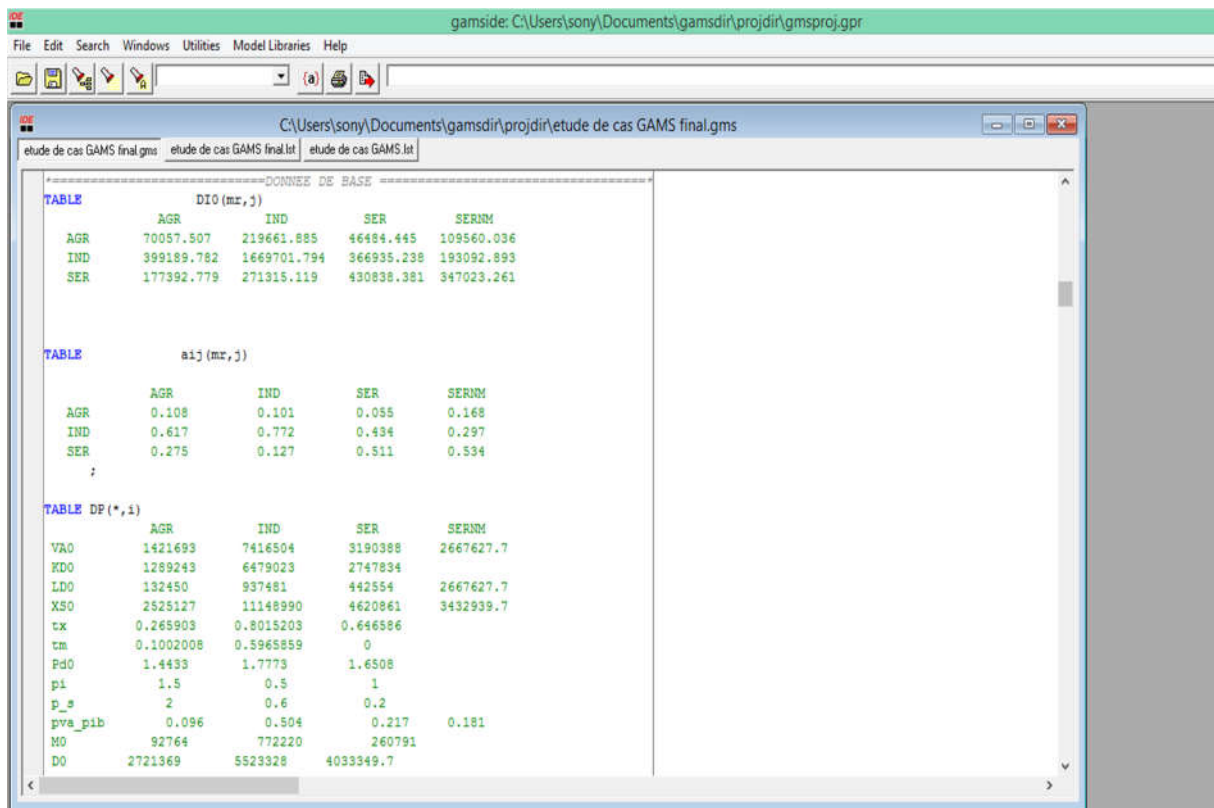
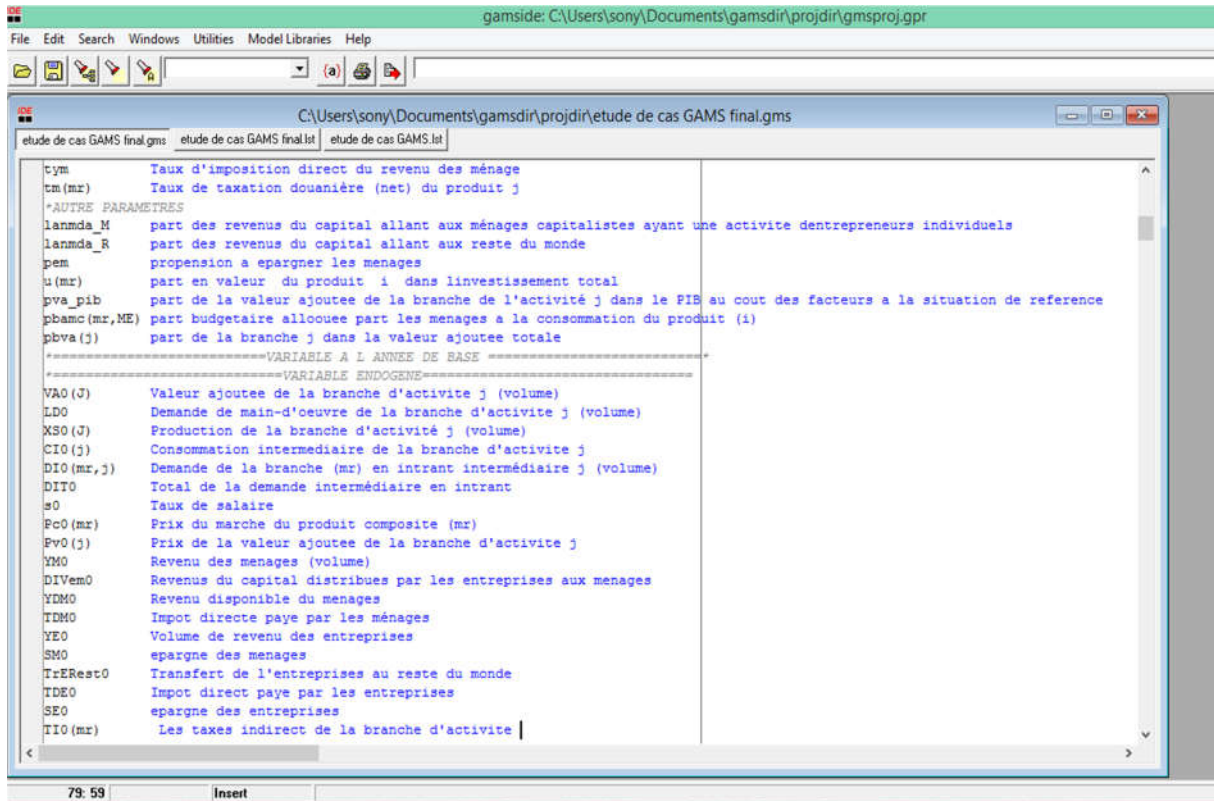
```

***** DEFINITION DES PARAMETRES ET DES VARIABLES A L ANNEE DE BASE*****
*****DEFINITION DES PARAMETRES*****

PARAMETER

*FONCTION DE PRODUCTION
A (I)      constante de niveau de la valeur ajoutee de la branche d'activite j
Alpha(I)   elasticite (COBB DOUGLAS)
V(I)       Coefficient de valeur ajoutee
aij (mr,j) Coefficient d input-ouput
io (j)     Coefficient de la consommation intermediaire
* FONCTION A ELASTICITE D SUBSTITUTION CONSTANTE (CES)
a_s (mr)   COEFFICIENT D ECHELLE
a1_s (mr)  PARAMETRE DISTRIBUTIF
p1_s (mr)  PARAMETRE DE SUBSTITUTION
p_s (mr)   ELASTICITE DE SSTITUTION
* FONCTION A ELASTICITE DE TRANSFORMATION CONSTANTE (CET)
B (mr)     COEFFICIENT D ECHELLE
betta (mr) PARAMETRE DISTRIBUTIF
k (mr)     PARAMETRE DE TRANSFORMATION
pi (mr)    ELASTICITE DE TRANSFORMATION
* TAUX DE TAXES
tx (mr)    Taux d'imposition indirect interieur sur la production de la branche d'act.
tye        Taux d'imposition direct du revenu des entreprises
te (mr)    Taux de taxation douaniere (net ) à l'exportation du produit j
tym        Taux d'imposition direct du revenu des ménage
tm (mr)    Taux de taxation douaniere (net) du produit j
*AUTRE PARAMETRES
lanmda_M   part des revenus du capital allant aux ménages capitalistes ayant une activ.
lanmda_R   part des revenus du capital allant aux reste du monde
pem        propension a epargner les ménages
u (mr)     part en valeur du produit i dans linvestissement total

```



```

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr
File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help
C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms
etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst

D_s      2          0.6          0.2
pva_pib  0.096      0.504      0.217      0.181
MO       92764     772220    260791
DO       2721369    5523328    4033349.7
Fvm0     1          1          1
Fve0     1          1          1
FV0      1          1          1          1
Fe0      1          1          1
FP0      1          1          1
Fm0      1          1          1
FO       1          1          1          1
Fo0      1          1          1
EX0      3758     5625662    587511.3
TIM0     25720    329514      0
TIE0     0          0          0
TIO      67044    448716     260791
INV0     749800    3535978      0
QO       2969937    9725308    4893532.7
Ro0      1          1          1

;

TABLE CO (mr,ME)      Consommation des menages
                        ME
AGR                    1576766
IND                    1825817
SER                    2868711.7

SCALAR
Ls0                    /4180112.7/

```

```

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms
etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst

ME
AGR                    1576766
IND                    1825817
SER                    2868711.7

SCALAR
Ls0                    /4180112.7/
GO                      /3432939.7/
SR0                      / 1833210.5/
DIVRestE0                / 35756.2/
TRgm0                    /29572/
e0                        /1.000/
DIVem0                    /4613017.6/
TrERest0                  /31402.8/
e0                        / 1 /
SG0                      /970576.9/
SEO                      /3242240.1/
SM0                      /1905991.5/
TDM0                      /645416.1/
TDE0                      /2662077.7/
ITO                      /4285778/
YGO                      /4433268.6/
YEO                      /10548738/
YMO                      /8822702.3/
YDM0                      /8177286.2/
Rkm0                      /4613017.6/
Rkr0                      /2662077.5/

;
*****=Assignment ds valeurs=*****

```

```

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr
File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help
C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms
etude de cas GAMS final.gms etude de cas GAMS final.lst etude de cas GAMS.lst

-----Assignment de valeurs-----

VA0(I) = DP("VA0",I);
KDO(mr) = DP("KDO",mr);
LDO(I) = DP("LDO",I);
XSO(I) = DP("XSO",I);
tx(mr) = DP("tx",mr);
tm(mr) = DP("tm",mr);
Pd0(I) = DP("Pd0",I);
pi(mr) = DP("pi",mr);
p_a(mr) = DP("p_a",mr);
pva_pib(I) = DP("pva_pib",I);
M0(I) = DP("M0",I);
DO(mr) = DP("DO",mr);
Pwm0(I) = DP("Pwm0",I);
Pwe0(mr) = DP("Pwe0",mr);
FV0(I) = DP("FV0",I);
Fe0(I) = DP("Fe0",I);
Fo0(mr) = DP("Fo0",mr);
FPO(I) = DP("FPO",I);
Fm0(I) = DP("Fm0",I);
FO(j) = DP("FO",j);
EXO(mr) = DP("EXO",mr);
TIMO(I) = DP("TIMO",I);
TIE0(I) = DP("TIE0",I);
TIO(mr) = DP("TIO",mr);
INVO(mr) = DP("INVO",mr);
Q0(mr) = DP("Q0",mr);
Ro0(mr) = DP("Ro0",mr);

```

181: 75 Insert

```

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr
File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help
C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms
etude de cas GAMS final.gms etude de cas GAMS final.lst etude de cas GAMS.lst

-----calcul des autres variables-----

* Taux de taxe
tje=TIE0/YE0;
te(mr)=TIE0(mr)/Fe0(mr)*EXO(mr);
tx(mr)=TIO(mr)/DO(mr)+M0(mr)+TIMO(mr);
tjm=TIMO/YMO;
tm(mr)=TIMO(mr)/Pwm0(mr)*e0*M0(mr);

* Prix
Fd0(mr)=(1+tx(mr))*FPO(mr);
Fm0(mr)=(e0*Pwm0(mr)*(1+tx(mr))*(1+tm(mr)));
Fe0(mr)=e0*Pwe0(mr)/(1+te(mr));

* Calcul des volumes
Q0(mr)=Q0(mr)-TIO(mr)-TIMO(mr);
CO(mr,ME)=CO(mr,ME)/Fo0(mr);
DIO(mr,j)=DIO(mr,j)/Fo0(mr);
INVO(mr)=INVO(mr)/Fo0(mr);
INVO("sez")=0;
Le0=SUM(j,LDO(j));
DI0(mr)=SUM(j,DIO(mr,j));
CIO(j)=SUM(mr,DIO(mr,j));
IT0=SUM(mr,Fo0(mr)*INVO(mr));
KDO(mr)=KDO(mr)/Ro0(mr);
LDO(I)=LDO(I)/e0;
EXO(mr)=EXO(mr)/Fe0(mr);

```

209: 40 Insert

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lit  etude de cas GAMS.lit

*-----Calibrage des parametres-----
*FONCTION DE PRODUCTION
Alpha(I)=s0*LDO(I)/(Pv0(I)*VA0(I));
A(I)=VA0(I)/(LDO(I)**Alpha(I))*(KDO(I)**(1-Alpha(I)));
V(I)=VA0(I)/XS0(I);
a1j(mr,j)=DIO(mr,j)/CIO(j);
io(j)=CIO(j)/XS0(j);

* FONCTION A ELASTICITE D SUBSTITUTION CONSTANTE (CES)
pi_s(mr)=(1-p_s(mr))/p_s(mr);
a1_s(mr)=(Pm0(mr)/Pd0(mr))*(M0(mr)/D0(mr)**(1/p_s(mr)));
a1_s(mr)=a1_s(mr)/(1+a1_s(mr));
a_s(mr)=exp(-1/p1_s(mr))*log(Q0(mr)/((a1_s(mr)*M0(mr)**(-pi_s(mr))+((1-a1_s(mr))*D0(mr)**(-pi_s(mr))))));

* FONCTION A ELASTICITE DE TRANSFORMATION CONSTANTE(CET)
k(mr)=(1+pi(mr))/pi(mr);
beta(mr)=1/(1+(PFO(mr))/Pe0(mr))*(EXO(mr)/D0(mr)**(k(mr)-1);
B(mr)=XS0(mr)/(beta(mr)*EXO(mr)**k(mr)+(1-beta(mr))*D0(mr)**k(mr)**(1/k(mr)));

*AUTRE PARAMETRES
pbva(j)=VA0(j)/(VA0("AGR")+VA0("IND")+VA0("SER")+VA0("SERIRM"));
pbamc(mr,ME)=(Pc0(mr)*C0(mr,ME))/YDM0;
lanmda_M=Rkm0/SUM(mr,Ro0(mr)*KDO(mr));
lanmda_R=Rkm0/SUM(mr,Ro0(mr)*KDO(mr));
pem=SM0/YDM0;
u(mr)=(Pc0(mr)*INVO(mr))/ITO;
*Autre prix
Pindex0=SUM(j,Pv0(j)*pbva(j));

DISPLAY a1_s,pi_s,B,beta,k,pi,Pd0,Pc0;

```

274: 23 | Insert

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

*-----FIN DU CALIBRAGE-----

*-----MODELE-----

*-----
DEFINITION DES VARIABLES DU MODELE
-----*

VARIABLES

*-----VARIABLE ENDOGENE-----
VA(j)      Valeur ajoutee de la branche d'activite j (volume)
LD         Demande de main-d'oeuvre de la branche d'activite j (volume)
XS         Production de la branche d'activite j (volume)
CI(j)     Consommation intermediaire de la branche d'activite j
DI(mr,j)  Demande de la branche (mr) en intrant intermediaire j (volume)
DIIT      Total de la demande intermediaire en intrant
s         Taux de salaire
Pc(mr)    Prix du marche du produit composite (mr)
Pv(j)     Prix de la valeur ajoutee de la branche d'activite j
YM        Revenu des menages (volume)
DIVem     Revenus du capital distribues par les entreprises aux menages
YDM       Revenu disponible du menages
TDM       Impot directe paye par les menages
YE        Volume de revenu des entreprises
SM        epargne des menages
TrERest   Transfert de l'entreprises au reste du monde
TDE       Impot direct paye par les entreprises
SE        epargne des entreprises
TI(mr)    Les taxes indirect de la branche d'activite
EX(j)     Exportation du produit j (volume)

```

286: 41 | Insert

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst

EX(j)      Exportation du produit j (volume)
Pe(j)      Prix paye a l'exportateur du produit j libelle en monnais nationale
P(j)       Prix au producteur du produit
M(mr)      Importation du produit j (volume)
TIM(j)     Recettes douanieres (nettes) a l'importation du produit j (valeur)
TIE(j)     Recettes douanieres (nettes) a l'exportation du produit j (valeur).
YG         Revenu de l'Etat
SG         Epargne de l'Etat
D(j)       Vente sur le marche interieur du produit ( volume)
PP(j)     Prix au producteur du produit j pour la vente sur le marche interieur
Q(j)      Demande pour le produit composite j
Em(j)     Prix interier ( du marche) du produit importe j
Pd(j)     Prix du marche du produit local j vendu sur le marche interieur.
C(mr,ME)  Cosommation des menges en produit de la branche d'activite i (volume)
INV(mr)   Demande de l'investissement en produit de la branche i (volume)
IT        Investissement total du pays (valeur)
Pindex    Indice du prix du PIB au cout des fateurs
Pwe       Prix international a l'exportation du produit (mr)
Ro(mr)    rendement du capital de la branche d'activite j

-----VARIABLE EXOGENE-----
Ls        Volume de main-d'oeuvre offerte
KD(I)     volume de capital de la branche d'activite (mr)
G         valeur de la consommation publique
SR        Deficit courant exterieur
TRqm      Transfert de l'Etat au menage
DIVRestE  Revenus du capital distribues par le reste du monde aux entreprises
e         Taux de change exterieur nominal
Pwm       Prix international a l'importation Du produit(mr)

```

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst

-----Autres variables-----
Rkm       Revenu du capital paye au menages
Rkr       Revenu du capital paye au reste du monde
EVA       Evaluation of the equivalent variation
LEON      Variables de loi de walras
EPSILON   Variable objectif
;

-----DEFINITION DES EQUATIONS-----

EQUATION
*Bloc de production
VAL       Fonction de la valeur ajoute de chaque secteur j
PRO       Fonction du production de chaque secteur j
CIN       Fonction de la cosommation intermediaire de la branche d'activite j
DEM       Fonction de la demande des braches des intrants intermediaire
LDM       Fonction de La demande de main-d'oeuvre de la branche d'activite j
*Bloc revenus-epargne Menages et entreprises
FRM       Fonction du revenu des Menages
FRDM      Fonction du revenu disponible du menages
FRE       Fonction du revenu des entreprises
FEM       Fonction d'epargne des menages
FEE       Fonction d'epargne des entreprises
*Bloc recettes -epargne de l'Etat
FII       Fonction d'impôt indirect de la branche j
FRDI      Fonction des recettes douanieres (nettes) a l'importation du produit j (valeur)
FRDE      Fonction des recettes douanieres (nettes) a l'exportation du produit j (valeur)
FIDRM     Fonction des impots direct sur le revenu des menages
FIDRE     Fonction des impots direct sur le revenu des entreprises
FRG       Fonction du revenu de l'Etat

```

346: 66 | Insert

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst

FRG  Fonction du revenu de l'Etat
FSG  Fonction d'epargne de l'Etat
*Bloc du commerce exterieur
FXS(mr)  Production domestique des biens
FEX(mr)  Offre d exportation
FQ(mr)  Demande des biens composites
FIMPOR  Demande d importation
FSR  DEFICIT COURANT DE LA BRANCHE DES PAIEMENT
*Bloc de la demande finale interieure
FCMBA  Cosommation des menages en produit de la branche d'activite I
FINV  Demande de l'investissement en produit de la branche I
FG  valeur de la consommation publique
FDIT(mr)  Total de la demande intermediaire en intrant
*Bloc des prix
FPV  Prix de la valeur ajoutee de la branche d'activite j
FRo  rendement du capital de la branche d'activite j
FPm  Prix interieur ( du marche) du produit importe j
FPe  Prix paye a l'exportateur du produit j libelle en monnaie nationale
FPd  Prix du marche du produit local j vendu sur le marche interieur
FPI  Prix au producteur du produit j pour la vente sur le marche interieur
FP  Prix au producteur du produit
FPindex  Indice du prix du PIB au cout des facteurs
*Bloc des conditions d'equilibre
FEMT  Equilibre sur le marche de travail
FEEINV  Equilibre de l'investissement et des epargnes
FEQUI_agr  Ventilation de la production
FEQUI_ind  Ventilation de la production

*Autres equations
EVAEQU  Evaluation of the equivalent variation
WALRAS  Verification de la loi de walras

```

377: 51 | Insert

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst

WALRAS  Verification de la loi de walras
OBJECTIF  FOCTION OBJECTIF
;
-----MODELE-----
*Bloc de production
PRO(I) ..  XS(I)=E=VA(I)/v(I);
VAL(I) ..  VA(I)=E=A(I)*LD(I)**Alpha(I)*KD(I)**(1-Alpha(I));
CIN(I) ..  CI(I)=E=i0(I)*XS(I);
DEM(mr,j) ..  DI(mr,j)=E=aij(mr,j)*CI(j);
LDM(I) ..  LD(I)=E=Pv(I)*Alpha(I)*VA(I)/s;
*Bloc revenus-epargne Menages et entreprises
FRM ..  YM=E=s*(SUM(I,LD(I))+lanmda_M*SUM(mr,Ro(mr)*RD(mr))+TRgm+DIVem;
FRDM ..  YDM=E=YM-TDM;
FRE ..  YE=E=(1-lanmda_M)*SUM(mr,(Ro(mr)*RD(mr)))+DIVRestE;
FEM ..  SM=E=pem*YDM;
FEE ..  SE=E=YE-DIVem-IDE-TrERest;
*Bloc recettes -epargne de l'Etat
FII(mr) ..  TI(mr)=E=(tx(mr))*(P(mr)*XS(mr)-Pe(mr)*EX(mr))+tx(mr)*(1+tm(mr))*e*Pvm(mr)*M(mr);
FRG ..  YG=E=SUM(I,TIM(I))+SUM(I,TIE(I))+SUM(mr,II(mr))+TDM+TDE;
FSG ..  SG=E=YG-TRgm;
FRDI(mr) ..  TIM(mr)=E=tm(mr)*e*Pvm(mr)*M(mr);
FRDE(mr) ..  TIE(mr)=E=te(mr)*Pe(mr)*EX(mr);
FIDRM ..  TDM=E=tyM*YM;
FIDRE ..  TDE=E=tye*YE;
*Bloc de la demande finale interieure
FCMBA(mr,ME) ..  C(mr,ME)=E=pbamc(mr,ME)*YDM;
FG ..  G=E=XS("sernm")*P("sernm");
FINV(mr) ..  INV(mr)=E=(u(mr)*IT);
FDIT(mr) ..  DIT(mr)=E=SUM(j,DI(mr,j));

```

407: 52 | Insert

```

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamside\projdir\gmsproj.gpr
File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamside\projdir\etude de cas GAMS final.gms
etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst

*Bloc des prix
FPV(mr)..   Pv(mr)=E=(P(mr)*XS(mr)-SUM(I,Pc(mr))*DI(mr,mr))/VA(mr);
FRo(mr)..   Ro(mr)=E=(Pv(mr)*VA(mr)-s*LD(mr))/KD(mr);
Fpm(mr)..   Pm(mr)=E=e*Pwm(mr)*(1+tm(mr))*(1+x(mr));
FPe(mr)..   Pe(mr)=E=(e*Pwe(mr))/(1+te(mr));
FPd(mr)..   Pd(mr)=E=(Pc(mr)*Q(mr)-Pm(mr)*M(mr))/D(mr);
FPI(mr)..   PI(mr)=E=(Pd(mr))/(1+tx(mr));
FP(mr)..    P(mr)=E=(PI(mr)*D(mr)+Pe(mr)*EX(mr))/XS(mr);
Fpindex..   Pindex=E=SUM(j,Pv(j)*pbva(j));

*Bloc du commerce extérieur
FXS(mr)..   XS(mr)=E=B(mr)*(beta(mr)*EX(mr)**(-k(mr))+(1-beta(mr))*D(mr)**(-k(mr))**(-1/k(mr)));
FEX(mr)..   EX(mr)=E=((Pe(mr)/PI(mr))**PI(mr))*((1-beta(mr))/beta(mr))**PI(mr))*D(mr);
Q(mr)..     Q(mr)=E=as(mr)*als(mr)*M(mr)**(-Pis(mr))+(1-als(mr))*D(mr)**(-Pis(mr))**(-1/Pis(mr));
FIMPOR(mr).. M(mr)=E=((als(mr)/(1-als(mr))**Ps(mr))*(Pd(mr)/Pm(mr))**Ps(mr))*D(mr);
FSR..       SR=E=e*SUM(mr,Pwm(mr)*M(mr))+lanndar*SUM(mr,Ro(mr)*KD(mr))+TrERest-e*SUM(mr,Pwe(mr)*EX(mr));

*Bloc des conditions d'équilibre
FEMT..      LS=E=SUM(I,LD(I));
FEEINV..    IT=E=SM+SE+SG+SR;
FEQUI_agr.. Q("agr")=E=DIT("agr")+SUM(ME,C("agr",ME))+INV("agr");
FEQUI_ind.. Q("ind")=E=DIT("ind")+SUM(ME,C("ind",ME))+INV("ind");

*Autres equations
EVAEQU..    EVA =E= YM * PROD((mr,ME),((P0(mr)/P.L(mr))**pbmc(mr,ME))-YDMO;
WALRAS..    LEON=E=Q("ser")-DIT("ser")-SUM(ME,C("ser",ME))-INV("ser");
OBJECTIF..  EPSILON =E= 1000;

=====INITIALISATION=====

```

```

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamside\projdir\gmsproj.gpr
File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamside\projdir\etude de cas GAMS final.gms
etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst

=====INITIALISATION=====
=====VARIABLE ENDOGENE=====
VA.L(I)=VA0(I);
LD.L(I)=LD0(I);
XS.L(I)=XS0(I);
CI.L(j)=CIO(j);
DI.L(mr,j)=DIO(mr,j);
DIT.L(mr)=DITO(mr);
s.L=s0;
Pv.L(mr)=Pv0(mr);
YM.L=YMO;
DIVem.L=DIVem0;
YDM.L=YDMO;
TDM.L=TDMO;
YE.L=YE0;
SM.L=SMO;
TrERest.L=TrERest0;
TDE.L=TDE0;
SE.L=SE0;
TI.L(mr)=TIO(mr);
EX.L(mr)=EXO(mr);
Pe.L(I)=Pe0(I);
P.L(j)=P0(j);
M.L(mr)=M0(mr);
TIM.L(I)=TIM0(I);
TIE.L(I)=TIE0(I);
YG.L=YGO;
SG.L=SGO;
D.L(I)=D0(I);

462: 2  Insert

```

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst

D.L(I)=D0(I);
FP.L(mr)=PPO(mr);
Q.L(I)=Q0(I);
Em.L(I)=Pm0(I);
Pd.L(I)=Pd0(I);
C.L(mr,ME)=C0(mr,ME);
INV.L(mr)=INVO(mr);
IT.L=IT0;
Findex.L=Findex0;
Pwe.L(mr)=Pwe0(mr);
Ro.L(mr)=Ro0(mr);

-----VARIABLE EXOGENE-----
Ls.FX=Ls0;
KD.FX(mr)=KDO(mr);
G.FX=G0;
SR.FX=SR0;
TRgm.FX=TRgm0;
DIVRestE.FX=DIVRestE0;
e.FX=e0;
Pwm.FX(mr)=Pwm0(mr);
-----Execution du modele-----
MODEL EXTERNALG /ALL/;
SOLVE EXTERNALG MAXimizing EPSILON using NLP;

```

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

-----PREPARATION DE FICHIER DE SORTIE-----
PARAMETER
-----Variables des Prix-----
PcPr(mr)
PvPr(j)
PePr(j)
PPr(j)
PPPr(j)
PmPr(j)
PdPr(j)
PindexPr
PwePr(mr)
RoPr(mr)
PwmPr(mr)
-----Fonction de production-----
VAPr(j)
XSPr(j)
CIPr(j)
DIPr(mr,j)
-----FACTEURS DE PRODUCTION-----
KDPr(mr)
LDPr(j)
LSPr
-----DEMANDE-----
CPr(mr,ME)
DPPr(mr)
DITPr(mr)
EXPPr(mr)
INVPr(mr)
ITPr

```

518: 83 Insert

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst

KDPz (mr)
LDPz (j)
LSPz
-----DEMANDE-----
CPr (mr,ME)
DPz (mr)
DITPr (mr)
EXPz (mr)
INVPr (mr)
ITPr
MPz (mr)
QPr (mr)
GPz
SRPz
-----REVENU ET EPARGNE-----
SEPz
SGPz
SMPz
YDMPz
YEPz
YGPz
YMPz
-----TAXE-----
TDMPr
TDEPr
TIPz (mr)
TIEPr (mr)
TIMPr (mr);
-----CALCULE DES PARAMETRES EN POURCENTAGES-----
-----PRIX-----

```

548: 60 Insert

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

-----CALCULE DES PARAMETRES EN POURCENTAGES-----
-----PRIX-----
PvPr (j) = (Pv.L(j) - Pv0(j)) / Pv0(j) * 100;
PePr (j) = 100 * (Pe.L(j) - Pe0(j)) / Pe0(j);
PFPr (j) = 100 * (P.L(j) - P0(j)) / P0(j);
PcPr (mr) = 100 * (Pc.L(mr) - Pc0(mr)) / Pc0(mr);
PPPr (j) = 100 * (PP.L(j) - PP0(j)) / PP0(j);
PmPr (j) = 100 * (Pm.L(j) - Pm0(j)) / Pm0(j);
PdPr (j) = 100 * (Pd.L(j) - Pd0(j)) / Pd0(j);
PindexPr = 100 * (Pindex.L - Pindex0) / Pindex0;
PwePr (mr) = 100 * (Pwe.L(mr) - Pwe0(mr)) / Pwe0(mr);
RoPr (mr) = 100 * (Ro.L(mr) - Ro0(mr)) / Ro0(mr);
PwmPr (mr) = 100 * (Pwm.L(mr) - Pwm0(mr)) / Pwm0(mr);
-----Fonction de production-----
VAPr (j) = 100 * (VA.L(j) - VA0(j)) / VA0(j);
XSPr (j) = 100 * (XS.L(j) - XS0(j)) / XS0(j);
CIPr (j) = 100 * (CI.L(j) - CI0(j)) / CI0(j);
DIPr (mr, j) = 100 * (DI.L(mr, j) - DI0(mr, j)) / DI0(mr, j);
-----FACTEURS DE PRODUCTION-----
KDPz (mr) = 100 * (KD.L(mr) - KD0(mr)) / KD0(mr);
LDPz (j) = 100 * (LD.L(j) - LD0(j)) / LD0(j);
LSPz = (LS.L - LS0) / LS0 * 100;
-----DEMANDE-----
CPr (mr, ME) = 100 * (C.L(mr, ME) - C0(mr, ME)) / C0(mr, ME);
DPz (mr) = 100 * (D.L(mr) - D0(mr)) / D0(mr);
DITPr (mr) = 100 * (DIT.L(mr) - DIT0(mr)) / DIT0(mr);
EXPz (mr) = 100 * (EX.L(mr) - EX0(mr)) / EX0(mr);
INVPr (mr) = 100 * (INV.L(mr) - INV0(mr)) / INV0(mr);
ITPr = 100 * (IT.L - IT0) / IT0;
MPz (mr) = 100 * (M.L(mr) - M0(mr)) / M0(mr);

```

568: 107 Insert

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst
-----FACTEURS DE PRODUCTION-----
KDPr (mr)=100*(KD.L(mr)-KDO(mr))/KDO(mr);
LDPPr (j)=100*(LD.L(j)-LDO(j))/LDO(j);
LSPPr=(LS.L-LSO)/LSO*100;
-----DEMANDE-----
CPr (mr,ME)=100*(C.L(mr,ME)-CO(mr,ME))/CO(mr,ME);
DPr (mr)=100*(D.L(mr)-DO(mr))/DO(mr);
DITPr (mr)=100*(DIT.L(mr)-DITO(mr))/DITO(mr);
EXPr (mr)=100*(EX.L(mr)-EXO(mr))/EXO(mr);
INVPPr (mr)=100*(INV.L(mr)-INVO(mr))/INVO(mr);
ITPr (mr)=100*(IT.L(mr)-ITO(mr))/ITO(mr);
MPr (mr)=100*(M.L(mr)-MO(mr))/MO(mr);
QPr (mr)=100*(Q.L(mr)-QO(mr))/QO(mr);
GPr=100*(G.L-GO)/GO;
SRPr=100*(SR.L-SRO)/SRO;
-----REVENU ET EPARGNE-----
SEPPr=100*(SE.L-SEO)/SEO;
SGPr=100*(SG.L-SGO)/SGO;
SMPPr=100*(SM.L-SMO)/SMO;
YDMPPr=100*(YDM.L-YDMO)/YDMO;
YEPr=100*(YE.L-YEO)/YEO;
YGPPr=100*(YG.L-YGO)/YGO;
YMPPr=100*(YM.L-YMO)/YMO;
-----TAXE-----
TDMPr=100*(TDM.L-TDMO)/TDMO;
TDEPr=100*(TDE.L-TDEO)/TDEO;
TIPPr (mr)=100*(TI.L(mr)-TIO(mr))/TIO(mr);
TIEPr (mr)=100*(TIE.L(mr)-TIEO(mr))/TIEO(mr);
TIMPr (mr)=100*(TIM.L(mr)-TIMO(mr))/TIMO(mr);
-----PREPARATION DE FEUILLE EXCEL-----

```

598: 45 Insert

gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms

```

etude de cas GAMS final.gms  etude de cas GAMS final.lst  etude de cas GAMS.lst
-----TABLEAUX EXCEL-----
put 'MODELE EXTERALG : Modèle à Economie Ouvert';
put ' / ';
put 'Tableau 1 : LES PRIX ' / ;
put 'variables' put 'branche' put 'branche' put 'base' put 'Niveau' put 'Variation en %';
loop(mr, put 'Ro' put mr.tl put ' ' put Ro0(mr) put Ro.l(mr) put Ropr(mr) / );
loop(i, put 'pv' put i.tl put ' ' put pv0(i) put pv.l(i) put pvpr(i) / );
loop(i, put 'Pe' put i.tl put ' ' put Pe0(i) put Pe.l(i) put Pepr(i) / );
loop(i, put 'P' put i.tl put ' ' put P0(i) put P.l(i) put Ppr(i) / );
loop(i, put 'PP' put i.tl put ' ' put PP0(i) put PP.l(i) put PPpr(i) / );
loop(i, put 'Pm' put i.tl put ' ' put Pm0(i) put Pm.l(i) put Pmpr(i) / );
loop(i, put 'Pd' put i.tl put ' ' put Pd0(i) put Pd.l(i) put Pdpr(i) / );
loop(mr, put 'Pwe' put mr.tl put ' ' put Pwe0(mr) put Pwe.l(mr) put Pwepr(mr) / );
loop(mr, put 'Pwm' put mr.tl put ' ' put Pwm0(mr) put Pwm.l(mr) put Pwmpr(mr) / );
loop(mr, put 'Pc' put mr.tl put ' ' put Pc0(mr) put Pc.l(mr) put Pcpr(mr) / );
put 'Pindex' put ' ' put ' ' put Pindex0 put Pindex.L put PindexPr / ;
put ' / ';
-----
put 'TABLE 2 : LA PRODUCTION' / ;
put 'variables' put 'Branche' put 'Branche' put 'Base' put 'Niveau' put 'Variation en %';
loop(i, put 'VA' put i.tl put ' ' put VA0(i) put VA.l(i) put VApr(i) / );
loop(i, put 'XS' put i.tl put ' ' put XS0(i) put XS.l(i) put XSpr(i) / );
loop(i, put 'CI' put i.tl put ' ' put CI0(i) put CI.l(i) put CIPr(i) / );
loop(i, put 'VA' put i.tl put ' ' put VA0(i) put VA.l(i) put VApr(i) / );
loop(mr,i, put 'DI' mr.tl ,i.tl, put DIO(mr,i) put DI.l(mr,i) put DIpr(mr,i) / );
loop(mr, put 'KD' put mr.tl put ' ' put KDO(mr) put KD.l(mr) put KDpr(mr) / );
loop(i, put 'LD' put i.tl put ' ' put LDO(i) put LD.l(i) put LDpr(i) / );
put 'LS' put ' ' put ' ' put LSO put LS.L put LSPPr / ;
put ' / ';
-----

```

```
gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr
File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help
C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms
etude de cas GAMS final.gms etude de cas GAMS final.lst etude de cas GAMS.lst

put 'TABLE 3 : Revenus et Epargnes' /;
put 'variables' put 'Branche' put 'Branche' put 'Base' put 'Niveau' put 'Variation en %' /;
loop(mr, put'TIE' put mr.tl put'' put TIE0(mr) put TIE.1(mr) put TIEpr(mr) /);
loop(mr, put'TI' put mr.tl put'' put TI0(mr) put TI.1(mr) put TIpr(mr) /);
loop(mr, put'TIM' put mr.tl put'' put TIM0(mr) put TIM.1(mr) put TIMpr(mr) /);
put'TDM' put '' put'' put TDM0 put TDM.L put TDMPr /;
put'TDE' put '' put'' put TDE0 put TDE.L put TDEPr /;
put'SE' put '' put'' put SE0 put SE.L put SEPr /;
put'SG' put '' put'' put SG0 put SG.L put SGPr /;
put'SM' put '' put'' put SM0 put SM.L put SMPr /;
put'YDM' put '' put'' put YDM0 put YDM.L put YDMPr /;
put'YE' put '' put'' put YE0 put YE.L put YEPr /;
put'YG' put '' put'' put YG0 put YG.L put YGPr /;
put'YM' put '' put'' put YM0 put YM.L put YMPr /;
put' /;

put 'TABLE 4 : Demandes' /;
put 'variables' put 'Branche' put 'Branche' put 'Base' put 'Niveau' put 'Variation en %' /;
put'G' put '' put'' put G0 put G.L put GPr /;
loop(mr,ME), put'C' mr.tl ,ME.tl, put C0(mr,ME) put C.1(mr,ME) put Cpr(mr,ME) /);
loop(mr, put'D' put mr.tl put'' put D0(mr) put D.1(mr) put Dpr(mr) /);
loop(mr, put'DIT' put mr.tl put'' put DIT0(mr) put DIT.1(mr) put DITpr(mr) /);
loop(mr, put'INV' put mr.tl put'' put INV0(mr) put INV.1(mr) put INVpr(mr) /);

loop(mr, put'Q' put mr.tl put'' put Q0(mr) put Q.1(mr) put Qpr(mr) /);
put'IT' put '' put'' put IT0 put IT.L put ITPr /;
put' /;
```

```
gamside: C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\gmsproj.gpr
File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help
C:\Users\sony\Documents\gamsdir\projdir\etude de cas GAMS final.gms
etude de cas GAMS final.gms etude de cas GAMS final.lst etude de cas GAMS.lst

put 'TABLE 5 : Commerce Exterieur' /;
put 'variables' put 'Branche' put 'Branche' put 'Base' put 'Niveau' put 'Variation en %' /;
loop(mr, put'M' put mr.tl put'' put M0(mr) put M.1(mr) put Mpr(mr) /);
loop(mr, put'EX' put mr.tl put'' put EX0(mr) put EX.1(mr) put EXpr(mr) /);
put'SR' put '' put'' put SR0 put SR.L put SRPr /;
put' /;
```


gamside: C:\Users\sony\Documents\c

File Edit Search Windows Utilities Model Libraries Help

etude de cas gams final

No active process

```
--- Restarting execution
--- etude de cas GAMS final.gms(516) 2 Mb
--- Reading solution for model EXTERALG
--- Executing after solve: elapsed 0:00:01.675
--- etude de cas GAMS final.gms(517) 3 Mb
--- Generating NLP model EXTERALG
--- etude de cas GAMS final.gms(518) 5 Mb
--- 98 rows 116 columns 368 non-zeroes
--- 488 nl-code 181 nl-non-zeroes
--- etude de cas GAMS final.gms(518) 3 Mb
--- Executing CONOPT: elapsed 0:00:01.684
--- etude de cas GAMS final.gms(518) 3 Mb 3 secs
CONOPT 3      24.6.1 r55820 Released Jan 18, 2016 VS8 x86 32bit/MS Windows

      C O N O P T 3   version 3.17A
      Copyright (C)  ARKI Consulting and Development A/S
                     Bagsvaerdvej 246 A
                     DK-2880 Bagsvaerd, Denmark

** An initial function value is too large (larger than 1.0E+10).
   Scale the variables and/or equations or add bounds.

--- Restarting execution
--- etude de cas GAMS final.gms(518) 2 Mb
--- Reading solution for model EXTERALG
*** Status: Normal completion
--- Job etude de cas GAMS final.gms Stop 11/08/16 11:36:52 elapsed 0:00:05.26
```

Close Open Log Summary only Update

568: 35 Insert

Introduction Générale	1-6
I. Fondements théoriques du concept de dépense fiscale	7
Introduction	7
1. Fiscalité et conception de l'Etat	7
1.1. Le rôle de l'Etat dans l'économie	8
1.1.1. L'approche classique	8
1.1.2. L'approche néo-classique	9
1.1.3. L'approche keynésienne	10
1.2. Les fonctions de l'Etat	11
1.2.1. La fonction d'allocation des ressources	11
1.2.2. La fonction de régulation de l'activité économique	12
1.2.3. La fonction de redistribution	13
1.3. Les outils d'intervention de l'Etat	14
1.3.1. L'intervention gouvernementale par la taxation	14
1.3.2. Les interventions gouvernementales par la dépense et la réglementation	16
2. Le développement de la politique fiscale moderne	17
2.1. Le fondement de la politique fiscale moderne	17
2.2. le rôle de la politique fiscale	20
2.2.1. Financer les dépenses publiques : le prélèvement des recettes gouvernementales	21
2.2.2. Orienter les comportements : La stimulation économique	21
2.2.3. Le rôle redistributif de la fiscalité	22
3. Le concept de dépense fiscale	23
3.1. Définition des dépenses fiscales	25
3.2. Les avantages et inconvénients des dépenses fiscales	27
3.3. le concept de système fiscal de référence	30
4. Théorie fiscale et revue de littérature empirique de l'impact des dépenses fiscales	32
4.1. La théorie de l'incidence fiscale	34
4.2. La théorie de la pression fiscale ou le débat impôt direct-impôt indirect	35
4.3. La théorie de la translation fiscale ou les modalités de répercussion d'un impôt sur les autres agents économiques	36

4.4.Revue de la littérature empirique	38
Conclusion	44
II. La politique de la dépense fiscale en Algérie	45
Introduction	45
1. La description du système fiscal de référence en Algérie	46
1.1. Le système fiscal de référence en matière d'impôt sur le bénéfice des sociétés IBS	46
1.2. Le système fiscal de référence en matière d'impôt sur le revenu global IRG	48
1.3. Le système fiscal de référence en matière de taxe sur la valeur ajoutée TVA	50
1.4. Le système fiscal de référence en matière de taxe sur l'activité professionnelle TAP	51
1.5. Autres impositions	52
1.5.1. Les droits d'enregistrement	53
1.5.2. Impôts et taxes payés à l'importation	53
1.6. Évolution des recettes fiscales en Algérie	54
2. Les dépenses fiscales en Algérie	58
2.1. Formes des dépenses fiscales	59
2.2. Objectifs poursuivis par l'utilisation des dépenses fiscales	60
2.3. Les dépenses fiscales dans la législation algérienne	63
2.3.1. Dépenses fiscales dans le droit commun	63
2.3.2. Les dépenses fiscales accordées par les dispositifs spéciaux	66
3. Étude analytique des dépenses fiscales en Algérie	69
3.1. Les dépenses fiscales en matière d'impôt sur le bénéfice	70
3.2. Evolution des dépenses fiscales en matière d'impôt sur le revenu	72
3.3. Evolution des dépenses fiscales accordées en matière de TVA	74
3.4. Evolution des dépenses fiscales accordées en matière de taxe sur l'activité professionnelle	75
3.5. La structure des dépenses fiscales	76
Conclusion	79
III. Évaluation de l'impact des dépenses fiscale en Algérie	80
Introduction	80
1. La matrice de comptabilité sociale MCS	81
1.1. Historique de la matrice de comptabilité sociale MCS	81
1.2. Structure de la matrice de comptabilité sociale MCS	82

1.3.La matrice de comptabilité sociale pour l'économie algérienne	86
1.3.1. Lecture de la MCS pour l'économie algérienne	87
1.3.2. L'équilibre de la MCS pour l'économie algérienne	93
2. Les fondements théoriques des modèles d'équilibre général calculable	111
2.1. Cadre conceptuel et théorique du modèle EGC	112
2.2.Les différentes étapes de la construction d'un MEGC	114
3. Modèle d'équilibre général pour l'économie algérienne	116
3.1.Définition des équations du modèle	116
3.1.1. Bloc de production	116
3.1.2. Bloc revenus-épargne	118
3.1.3. Bloc de la demande finale intérieure	121
3.1.4. Bloc des prix	121
3.1.5. Bloc commerce international	122
3.1.6. Bloc d'équilibre	123
3.2.Calibrage des paramètres du modèle	125
3.3.Simulation et Analyse des résultats	134
Conclusion	139
Conclusion Générale	140
Bibliographie	144
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Annexes	